

Le Grand Bergeracois UNE TERRE D'AVENIR & ENGAGÉE

Candidature Grand Bergeracois
Stratégie de Développement Local
pour la période de programmation européenne 2021-2027



PRINCIPAUX ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFOM Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

AG Autorité de gestion

CAB Communauté d'agglomération bergeracoise

CADET Contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire

CDCT Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale

CODEV Conseil de développement

COTECH Comité technique

COPIL Comité de pilotage

CRTE Contrat de relance et de transition écologique

DGGB Délégation générale du grand bergeracois

DLAL Développement local mené par les acteurs locaux

EPCI Etablissement public de coopération intercommunale

ESS Economie Sociale et Solidaire

ETP Equivalent temps plein

FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER Fonds européen de développement régional

FSE Fonds social européen

GAL Groupe d'action locale

ITI Investissement territorial intégré

LEADER Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

OP Objectif prioritaire

OS Objectif stratégique

PAC Politique agricole commune

PAT Projet alimentaire territorial

PIC Programme d'initiative communautaire

PO Programme opérationnel

PBS Production brute standard

QPV Quartiers prioritaires de la ville

SDAL Stratégie de développement par les acteurs locaux

SDL Stratégie de développement local

STG Stratégie territoriale globale

UE Union européenne



TABLE DES MATIERES

PARTIE A	1
ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PORTANT LA CANDIDATURE ET DES INTERCOMMUNALITES COMPOSANTS LE TERRITOIRE	2
COORDONNEES DU TERRITOIRE.....	10
CHARTRE D'ENGAGEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE EN NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	11
PARTIE B	16
I- PRESENTATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE ET DE LA POPULATION CONCERNEES PAR LA STRATEGIE	17
II- MOBILISATION DES ACTEURS ET ANALYSE DES BESOINS	20
1- Le cadrage d'une méthode partagée	20
2- La méthode et ses principes.....	22
3- Ce qui est « en jeu »	31
4- Une concertation innovante	39
III- LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE	48
1- D'une stratégie globale à une stratégie de développement avec les acteurs locaux	48
2- Vers « Le Grand Bergeracois, une Terre d'Avenir et Engagée ».....	52
IV- LA STRATEGIE ET SES OBJECTIFS	59
V- LE PLAN D'ACTION.....	65
1- Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement	65
2- Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services.....	76
3- Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel	85
4- Coopération.....	92
5- Animation/Gestion, Suivi, Evaluation, Communication	95
VI- PLAN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE PAR FONDS	102
VII- DESCRIPTION DES MECANISMES D'ANIMATION/DE GESTION, DE SUIVI ET D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION DE LA STRATEGIE.....	104
1- Moyens dédiés à l'animation et à la gestion.....	104
2- Missions de l'équipe technique.....	104
3- Modalités envisagées pour le suivi-évaluation	105
4- Communication	106
VIII- DESCRIPTION DU PROCESSUS DE MOBILISATION ET DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	107
1- Groupe d'action locale du Grand Bergeracois/Comité de programmation.....	107
2- Principes de constitution et composition du Comité de programmation.....	107



3-	Missions du Comité de programmation.....	109
4-	Fonctionnement et prise de décision.....	110
5-	Gestion des conflits d'intérêt	111
6-	Suivi de la mise en œuvre de la stratégie.....	111
IX-	ARTICULATION ET SYNERGIE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES MENES SUR LE TERRITOIRE.....	112
X-	RESUME DE LA CANDIDATURE	113
1-	Les points essentiels du diagnostic	113
2-	La stratégie retenue	114
3-	La valeur ajoutée attendue de la DLAL.....	115
4-	Maquette Financière et Plan d'actions	115
5-	Pilotage, suivi et évaluation	116
ANNEXES	117



PARTIE A



Culture, Vin
& Tourisme

QualCyrano





ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PORTANT LA CANDIDATURE ET DES INTERCOMMUNALITES COMPOSANTS LE TERRITOIRE

Délégation Générale du Grand Bergeracois

Dossier suivi par Anne-Claude Tusseau
Email : ac.tusseau@la-cab.fr
Tél : 05 53 27 30 01

Conseil régional-Nouvelle Aquitaine
M. Alain Rousset, Président
14 rue François de Sourdis – CS 81383
33077 BORDEAUX CEDEX

Objet : Candidature fonds européens territorialisés 2021-2027

Référence : CAB/FD/ACT/2022-21

Bergerac, le 02 JUIN 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local, j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, notre dossier complet.

Cette candidature est à l'échelle du Grand Bergeracois, territoire de projet et territoire de contractualisation, en cohérence avec votre demande.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, porte à l'échelle des 4 intercommunalités du territoire, cette candidature. Les courriers d'engagements et les délibérations des autres EPCI permettent d'approuver cette démarche.

Nous avons particulièrement veillé à ce que les acteurs du territoire participent activement à cette co-construction de la stratégie. Nous avons donc pu réaliser une large consultation via une plateforme interactive. Les contributions y ont été bienveillantes et enrichissantes. Cette méthode de travail répond pleinement à notre ambition de participation citoyenne, avec notamment la mise en place d'un conseil de développement particulièrement pro-actif.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engage à délibérer le 4 juillet 2022 sur les points suivants :

- coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- valider la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- et être la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures.

Vous remerciant de l'attention que vous réserverez à l'examen de notre dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,



Frédéric DELMAR



A Lalinde, le 20 mai 2022

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

M. Frédéric Delmarès, Président

A l'attention de la Délégation Générale du
Grand Bergeracois

Tour Est - CS 40012

24112 Bergerac Cedex

Objet : Candidature Fonds Européens territorialisés 2021-2027

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'organisation mutualisée du Grand Bergeracois formalisée par convention en date du 26 juin 2018, la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Par ailleurs, notre Communauté de Communes s'engage à délibérer le 14 juin 2022 sur les points suivants :

- désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- notre EPCI est associé à la construction de cette stratégie Fonds européens 2021-2027 ;
- valide la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comme structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures.

Soyez convaincu de notre entière collaboration pour le développement du Grand Bergeracois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

Jean-Marc GOUIN



Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
Monsieur Thierry BOIDÉ, Président

À
La Délégation Générale du Grand Bergeracois

Tour Est - CS 40012
24112 Bergerac Cedex

À Villefranche de Lonchat, le 23 mai 2022

Objet : Candidature Fonds Européens territorialisés 2021-2027

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'organisation mutualisée du Grand Bergeracois formalisée par convention en date du 26 juin 2018, la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Par ailleurs, notre Communauté de Communes s'engage à délibérer le 7 juin 2022 sur les points suivants :

- Désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- Notre EPCI est associé à la construction de cette stratégie Fonds européens 2021-2027 ;
- Valide la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- Désigne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comme structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures.

Soyez convaincu de notre entière collaboration pour le développement du Grand Bergeracois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

Thierry BOIDÉ

AR Prefecture

024-200040889-20220516-2022_44-DE
 Reçu le 17/05/2022
 Publié le 17/05/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 PORTES SUD PERIGORD
 23 Avenue de la Bastide
 24500 EYMET
 Tél 05/53/22/57/94

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS

2022-44

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
 Le 16 MAI à 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
 s'est réuni en session ordinaire à la Maison des
 Associations d'Issigeac sous la présidence de
 M. Jérôme BETAÏLLE

Date de convocation : 10 Mai 2022

En exercice 40
 Présents 30
 Pouvoirs 03
 Votants 33

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY + 1 pour	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE Excusé
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Mayia BISCAY -M. Jérôme LOUREC -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE Excusé -Mme Myriam LESCURE Excusée pouvoir à M. BERGOUGNOUX -M. Gilles BERGOUGNOUX+ 1 pour -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET absent -M. Maurice BARDET + 1 pouvoir -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE Excusé pouvoir à M. BARDET	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN Excusé	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Lucie GRELON Excusée	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES	<u>MONMADALES</u> -M. Serge TABOURET Excusé pouvoir à M. ROUSSELY
<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL absent	<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Pascal MARTY	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -Moïse LABONNE Absent	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>ST-JULIEN-INNOCEANCE-EULALIE</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. David HILAIRE
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

Objet : Candidature du Grand Bergeracois pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 2021-2027.

CONTEXTE EUROPEEN

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux nouveaux défis de l'Union européenne.

Cette génération de programmes se caractérise pour la Nouvelle-Aquitaine par un focus important sur l'accompagnement des territoires dans leur développement.

AR Prefecture

024-200040889-20220516-2022_44-DE

Reçu le 17/05/2022

Publié le 17/05/2022

Les stratégies de développement local en Nouvelle-Aquitaine prennent la forme d'un développement local mené par les acteurs locaux (DLAL).

Dans le cadre du DLAL, les acteurs locaux forment un partenariat local ou groupe d'action locale (GAL) qui élabore et met en œuvre une stratégie territoriale qui s'appuie sur les forces du territoire.

Pour ce faire, le partenariat reçoit un financement à long terme (2021-2027 pour le FEDER, 2023-2027 pour Leader), et décide de la façon dont les crédits seront attribués sur son territoire, selon le cadre posé dans les programmes européens concernés.

En Nouvelle-Aquitaine, les objectifs du DLAL sont, notamment, d'encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité.

Les fonds Européens territorialisés, sont une **aubaine** pour les territoires permettant **l'émergence de projets** et ainsi activer un **effet levier** pour les projets de développement locaux.

CONTEXTE REGIONAL

Pour se faire, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé fin décembre 2021, un appel à candidatures auprès des territoires de projets (54 au total) souhaitant bénéficier des fonds Européens¹ territoriaux.

Le Grand Bergeracois est donc le territoire identifié à l'échelle régionale pour conduire ce travail en lien avec les acteurs publics et privés du territoire, dans une démarche participative, appelée DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux.

Deux fonds européens seront fléchés sur le territoire du Grand Bergeracois :

- ✓ L'axe 5 du programme opérationnel Fonds européen de développement régional (FEDER/FSE+) 2021/2027
Montant estimé à 2 048 268 € sur le Grand Bergeracois
- ✓ Le LEADER pour le Fonds européen agricole pour le
Montant estimé à 1 449 430 € sur le Grand Bergeracois

Soit une enveloppe globale de 3 497 698 €.

HISTORIQUE

En répondant à cet appel à candidatures, le Grand Bergeracois sollicite pour la 4^{ème} fois les fonds Européens territorialisés.

Dans le cadre du programme européen LEADER **2014 et 2022** une enveloppe **d'1,9 million €** avait été obtenue. Ces fonds ont permis de soutenir des projets importants comme : la ressourcerie/recyclerie à Bergerac, les équipements numériques des offices de tourisme ou encore des projets d'investissements en cours de réalisation (Halle de Faux, espace scénographique de Quai Cyrano, tiers-lieu à St Rémy sur Lidoire, la maison éclusière à Lalinde, la réhabilitation d'hébergement touristiques à Eymet...).

AR Prefecture

024-200040889-20220516-2022_44-DE
Reçu le 17/05/2022
Publié le 17/05/2022

DEMARCHE

Le dossier de candidature 2021-2027 doit être le fruit d'une **concertation ascendante riche** avec les acteurs du territoire.

Tout au long de la démarche de candidature, les intercommunalités ont été associées et décisionnaires afin de définir la stratégie et la mise en œuvre de ce programme.

Plusieurs outils ont été mis en place :

- Des ateliers qui se sont déroulés le 19 avril 2022, auxquels vous avez été invités. Ceux-là ont permis de réunir plus de 65 acteurs du territoire (chefs d'entreprises, chambres consulaires, département, professionnel du tourisme, de l'éducation, viticulteurs, élus...). Le conseil de développement, nouvellement mis en place, participait à cette session de travail. Ils ont travaillé autour de 7 ateliers pour exprimer les **besoins** du territoire et leurs **idées de solutions**. Les thèmes concernaient : L'économie, l'environnement, l'alimentation, l'éducation, le territoire et la démographie, la citoyenneté et enfin le bonheur et la société,
- Pour atteindre une concertation la plus large possible, le Grand Bergeracois a également mis en place une **plateforme collaborative interactive** et **accessible à toutes et tous**. Innovant et dans l'air du temps, le Grand Bergeracois est le seul territoire en Nouvelle-Aquitaine à avoir utilisé le numérique pour cette large concertation,
- Des comités techniques ont permis d'accompagner l'aide à la décision,
- Le Comité de Pilotage du Grand Bergeracois, avec une écoute attentive des contributeurs, a également donné les orientations pour la stratégie.

PROPOSITIONS :

Les membres du conseil communautaire sont appelés à :

- Désigner la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature, et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- Confirmer avoir été associés à la construction de cette stratégie Fonds européens 2021-2027 ;
- Valider la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- Désigner la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comme structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures ;
- Autoriser le Président ou son représentant à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

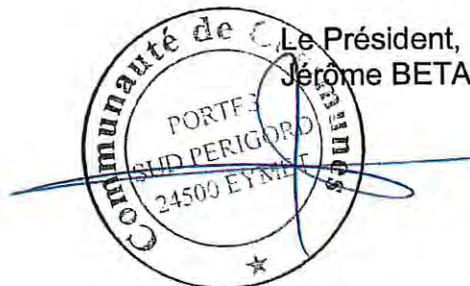
AR Prefecture

024-200040889-20220516-2022_44-DE
Reçu le 17/05/2022
Publié le 17/05/2022

- Désignent la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour coordonner les démarches relatives à l'élaboration de la candidature, et répondre à l'appel à candidatures lancé par l'autorité de gestion pour le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- Confirment avoir été associés à la construction de cette stratégie Fonds européens 2021-2027 ;
- Valident la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027 et le contenu du dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'autorité de gestion ;
- Désignent la Communauté d'Agglomération Bergeracoise comme structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021-2027, sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de cet appel à candidatures ;
- Autorisent le Président ou son représentant à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au siège de la communauté.

**Reçu en Ss-Préf le
Publié ou notifié le
Certifié exécutoire**





COORDONNEES DU TERRITOIRE

Nom du Territoire

GRAND BERGERACOIS

Regroupant la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord, la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson et la Communauté de Communes des Portes Sud Périgord.

Structure porteuse de la candidature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012

24112 Bergerac Cedex

TEL : 05.53.23.43.95

MAIL : contact@la-cab.fr

SIRET : 200 070 647 00017

Représentant légal

FRÉDÉRIC DELMARÈS

Président

Contact technique

ANNE-CLAUDE TUSSEAU

Déléguée Générale du Grand Bergeracois

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012

24112 Bergerac Cedex

TEL : 05.53.27.30.01

PORT : 06.46.65.35.43

MAIL : ac.tusseau@la-cab.fr



Candidature Grand Bergeracois Stratégie de Développement
Local pour la période de programmation européenne 2021-2027

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE EN NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE EN NOUVELLE AQUITAINE – 2021-2027

Préambule

A l'issue d'une concertation avec ses partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le développement territorial Intégré dans le cadre d'une mobilisation multifonds des programmes européens 2021-2027 (FEDER OS5 – LEADER – FEAMPA). Ce soutien est mis en œuvre à l'échelle des périmètres des Contrats de territoires régionaux.

Cette approche, s'inscrit dans une démarche de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) », qui repose sur une implication forte des territoires pour le portage d'une stratégie locale et la sélection de projets s'y inscrivant. Ce portage sera effectué par un Groupe d'Action Locale, associant les acteurs locaux, publics et privés. Cette responsabilité des territoires implique leur engagement sur la mise en place d'une gouvernance équilibrée du dispositif, une équité d'accès aux fonds européens concernés et des modalités de mise en œuvre conformes aux exigences réglementaires et de calendrier dans lesquelles ils s'inscrivent. Elle porte également sur l'intégration dans les démarches locales des grandes orientations fixées par la Région, notamment, dans le cadre de la feuille de route « Néo terra ».

La Charte d'engagement des territoires est une pièce constitutive du dossier de candidature, selon les modalités définies par la Région. En la signant, le territoire candidat s'engage à :

Assurer une représentation équilibrée et équitable des acteurs du territoire dans la gouvernance de la stratégie du territoire

A ce titre, le territoire mettra en œuvre une gouvernance **multi-partenariale**, en veillant au respect des équilibres entre représentants du public et du privé, de l'urbain et du rural, des différentes entités intégrées dans le périmètre de la stratégie.

Cette gouvernance s'effectuera dans le respect des principes horizontaux fixés par les Etats Membres et la Commission européenne, et qui sont à considérer tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes, ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet :

- Respect des droits fondamentaux et conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- Prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre ;
- Prise de mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en particulier, l'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- Promotion du développement durable (article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne), compte tenu des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'accord de Paris et du principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important.

Comme précisé dans l'article 31 du règlement UE 2021/1060 du 24 juin 2021, cette gouvernance sera assurée par les représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Il veillera à associer les acteurs locaux, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels les Départements et la Région (services et élus de territoire), aux différentes étapes de la conception puis de la mise en œuvre de la stratégie de développement local. Ceci permettra notamment de garantir une cohérence de la stratégie de développement local avec les autres cadres stratégiques mis en place à d'autres échelles territoriales (départementale, ou régionale dont Néo Terra, la charte de PNR, les CRTE, etc.) et d'améliorer l'interconnaissance des différents acteurs.

Veiller à une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local

Le GAL s'engage à assurer une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local, à la fois sur le périmètre du territoire concerné et sur les thématiques soutenues.

Cette approche sera prévue dès l'élaboration de la stratégie de développement et du plan d'actions correspondant. Afin de mettre en œuvre cet objectif, le territoire adaptera en particulier les actions d'animation et de communication afin que tous les axes stratégiques retenus et les porteurs de projets susceptibles d'y contribuer soient en mesure de bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier.

Il mobilisera une ingénierie en capacité de faciliter la réalisation de projets (de l'amorçage à la réalisation), de faciliter l'accès aux différents financements (dont les aides européennes) et d'assurer un appui technique aux acteurs du territoire.

Assurer une mise en œuvre dynamique de la stratégie locale et des crédits mobilisés et contribuer à la performance des programmes

Le territoire mettra tout en œuvre pour assurer une programmation dynamique des crédits attribués. Des objectifs seront fixés et des clauses de revoyure intégrées dans les conventions de mise en œuvre de chaque fonds.

Il adoptera à cette fin des modalités d'accompagnement et de communication adaptées et déploiera une ingénierie en capacité de coordonner et d'animer le partenariat mobilisé autour de sa stratégie locale et d'orienter les porteurs vers les dispositifs les plus adaptés, européens ou nationaux.

Ces dispositions devront conduire à mobiliser le maximum de fonds européens pour chaque projet cofinancé, à éviter les multiples financements, source de complexité et de lisibilité réduite des partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie locale.

En cas de non atteinte des objectifs fixés, le territoire est informé que les répercussions pourront être de deux niveaux :

- Une répercussion sur les enveloppes de chaque territoire : réduction des enveloppes des territoires n'atteignant pas ces objectifs et abondement des enveloppes des territoires les plus performants.
- Une répercussion sur l'enveloppe globale du fonds concerné : redistribution d'une partie des crédits vers d'autres objectifs des programmes dans la limite des obligations réglementaires.

Communiquer sur les fonds européens

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle et le territoire sera en responsabilité pour assurer la visibilité de l'action de l'Union européenne, dans le cadre du Développement Territorial Intégré. Ainsi, le GAL communiquera sur les fonds européens à toutes les étapes de la stratégie, de son élaboration à la communication pour favoriser les remontées de projets, mais aussi en aval pour valoriser les projets aidés. Il contribuera à la sensibilisation des porteurs de projets aux obligations de communication en tant que bénéficiaires des Fonds, sur la base des dispositions prises par l'Autorité de Gestion.

Les membres de l'instance de décision du GAL seront sensibilisés à l'importance de cette communication pour la mise en œuvre du programme, et en seront des ambassadeurs.

Participer aux différents temps d'animation et de coordination régionaux sur le développement territorial intégré

Le territoire répondra à cet effet aux différentes sollicitations de la Région en tant qu'autorité de gestion pour la mise en œuvre du développement territorial intégré (transmission de données, évaluation, participation aux réunions organisées par la Région, etc.).

Il s'impliquera également dans les demandes de retours d'expérience et de capitalisation, tant au niveau régional, national et Européen

Enfin, le GAL s'engage à respecter les dispositions présentées dans le cadre de sa candidature en matière d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation.

Date : 02 JUIN 2022

Signature du Président de la structure portant la candidature : Frédéric DELMAREZ



Ou si pas encore désignée par l'Autorité de Gestion des EPCI du périmètre

PARTIE B



Culture, Vin
& Tourisme

QualCyrano



I- PRESENTATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE ET DE LA POPULATION CONCERNEES PAR LA STRATEGIE

Le périmètre du territoire candidat comprend 128 communes¹ rassemblant au total 102 077 habitants (2017).

Anciennement organisé en Pays, le Grand Bergeracois, territoire de projets, est dorénavant structuré en service mutualisé depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce dernier, dénommé « Délégation générale du grand bergeracois » est issu d'une convention d'organisation mutualisée² signée entre les quatre intercommunalités (EPCI) :

- Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- Communauté de Communes des Portes Sud Périgord ;
- Communauté de Communes de Montagne Montravel et Gurson ;
- Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Elles actent le portage des compétences définies conjointement par le plus gros des EPCI, à savoir la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

Ainsi, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**³ est désignée par les autres EPCI du territoire Structure Porteuse du Groupe d'action locale du Grand Bergeracois (GAL).

CARTE DES COMMUNES SELON LES INTERCOMMUNALITES EN BERGERACOIS



¹ Voir Annexe 1 : Liste des communes de la candidature

² Voir Annexe 2 : Convention d'organisation mutualisée du Grand Bergeracois

³ Voir Annexe 3 : Statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Le territoire du Grand Bergeracois se situe sur la frange **sud-ouest du département** de la Dordogne. Le Grand Bergeracois dispose d'un cadre privilégié entre la plaine de la Dordogne et ses diverses vallées et coteaux, dont viticoles, propice à l'attractivité du territoire

Il est organisé autour de **trois pôles structurants** : celui de Bergerac (21 860 emplois), et les pôles secondaires de Lalinde (1 820 emplois) et Eymet (près de 1 000 emplois) qui concentrent 61 % de la population du territoire et 72 % des emplois.

Le Grand Bergeracois dispose d'un modèle de développement de type « public-social-retraite », qui traduit une dépendance du territoire de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation (au sens large) et un profond déséquilibre fonctionnel ; ce qui inscrit le territoire dans une trajectoire défavorable. Trois tendances sont en effet à l'œuvre :

- Un mouvement continu et de long terme d'affaiblissement des forces productives concurrentielles, lui-même générateur de difficultés sociales ;
- La montée en puissance des transferts sociaux ;
- Une accélération du vieillissement de la population qui renforce le poids des pensions de retraites.

Le tissu économique a subi de **profondes mutations** au cours des 40 dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 70, il affiche désormais un profil relevant d'une économie présentielle, même s'il soutient une économie productive forte dans diverses activités productives : l'agriculture (viticulture), l'industrie chimique, la fabrication de produits caoutchouc-plastique, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agroalimentaires, aux côtés des activités présentielles de santé et d'hébergement médico-social-action sociale. Sur la période récente, la « Grande récession » entamée en 2008 a été brutalement ressentie localement. Le tissu économique a été très lourdement impacté par le premier choc récessif de 2008-2009 impulsé par la crise financière internationale et plus modérément lors de la crise des dettes souveraines entre 2011 et 2014. L'état des performances économiques du territoire, tant sur le long terme que sur le court terme, est bien la preuve d'une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles, et plus largement d'une certaine atonie économique générale.

Le fonctionnement **socio-économique** général du territoire et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un niveau de cohésion sociale largement défavorable : le niveau de précarité des conditions d'emploi et l'intensité du chômage demeurent élevés. La distribution du revenu des ménages apparaît, elle aussi, nettement défavorable.

D'un point de vue **environnemental**, le territoire dispose de nombreuses richesses. Le Grand Bergeracois est traversé par la rivière Dordogne d'Est en Ouest. Classée réserve de biosphère, celle-ci abrite des frayères de migrateurs amphihalins (anguille et grande alose). Au sud, la vallée du Dropt présente aussi un intérêt écologique fort. La forêt est présente sous différentes formes (feuillus diversifiés, châtaigniers, chênes et résineux, pin maritime).

Cependant, des pressions et menaces s'exercent sur le territoire. L'activité humaine impacte fortement le territoire : certaines voies de communication (autoroute, voie ferrée, routes nationales) créent autant de ruptures pour les continuités écologiques. L'agriculture est omniprésente avec d'une part le vignoble de Bergerac (Le "Périgord Pourpre"), des grandes cultures (céréales au sud) : véritable enjeu de préservation des zones humides. Sur l'axe Dordogne, la qualité de l'eau est classée en état "non atteint". Enfin, en matière de collecte et traitement des déchets, il y a une grande disparité de situations sur le territoire.

L'ensemble des communes du Grand Bergeracois sont marquées par :

Une population défavorisée

- Une population à faibles revenus ;
- Une population avec peu de qualifications ;
- Un taux de chômage élevé, dépassant les 14% et qui frappe fortement les jeunes.

Une économie en mutation

- Une économie en difficulté : l'économie productive est en recul ;
- L'économie de proximité et résidentielle se développe mais sans compenser le recul du productif ;
- Des secteurs économiques porteurs à soutenir et à développer.

Un territoire riche en ressources humaines, naturelles, culturelles à valoriser

- Des coopérations à construire ;
- Une jeunesse aux besoins spécifiques pour s'ancrer sur le territoire ;
- Un cadre de vie agréable et une image porteuse à développer ;
- Des acteurs impliqués et attachés à leur territoire ;
- Un dynamisme entrepreneurial à soutenir ;
- Un territoire qui doit s'inscrire dans une démarche de transition écologique et énergétique pour en faire une opportunité.

Dans le territoire du Grand Bergeracois, la ville de Bergerac, de par son nombre d'habitants supérieur à 25 000, ne pourra pas bénéficier pour les projets d'investissements des fonds européens FEADER/LEADER. Les projets immatériels devront concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.

Hormis Bergerac, l'ensemble des communes du Grand Bergeracois sont considérées comme rurales et sont donc éligibles aux fonds LEADER.

L'objectif, à travers LEADER, sera donc d'encourager les zones rurales du territoire à explorer de nouvelles méthodes et développer de nouveaux projets pour surmonter les difficultés que le Grand Bergeracois peut connaître.

CARTE REPRESENTANT LA ZONE RURALE DU GRAND BERGERACOIS ELIGIBLE A LEADER



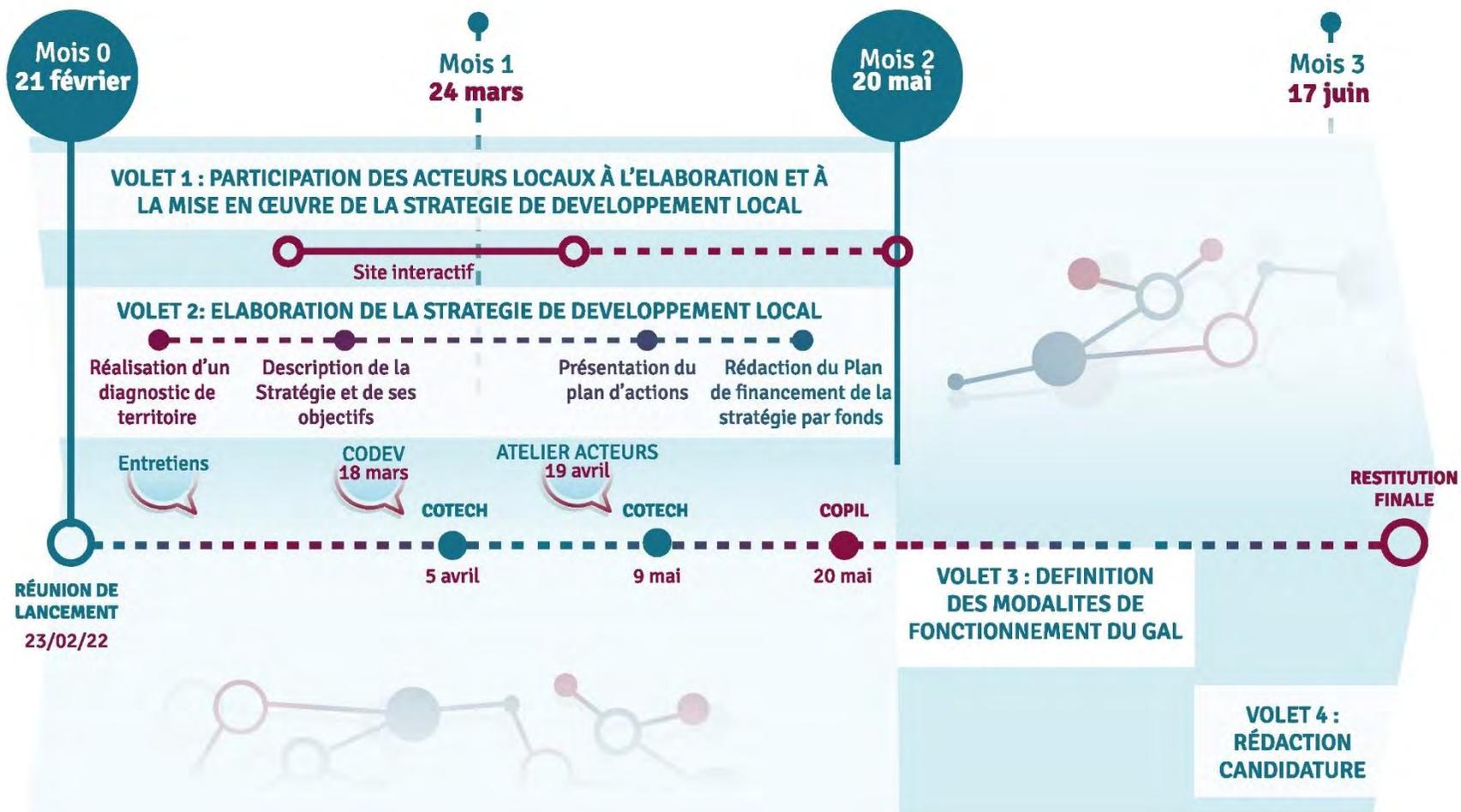
LEADER est une méthode de gouvernance qui doit apporter une valeur ajoutée au territoire sur lequel elle est mise en œuvre. Le programme pluriannuel LEADER est une méthode encourageant le développement durable des zones rurales en mobilisant les forces vives du territoire. Il doit permettre de soutenir des initiatives locales innovantes.

II- MOBILISATION DES ACTEURS ET ANALYSE DES BESOINS

1- Le cadrage d'une méthode partagée

Afin d'établir la Stratégie de développement avec les acteurs locaux, une démarche intégrant la mobilisation des acteurs locaux tout au long de l'élaboration de la candidature a été mise en place. Le Grand Bergeracois a débuté l'élaboration de sa candidature avec le lancement d'une consultation afin de recruter en février 2022 un cabinet conseil : le groupe ELAN. Aussi, le lancement de la démarche de mobilisation des acteurs locaux et de l'élaboration de la candidature a débuté lors de la réunion du Comité de pilotage du 23 février 2022. A cette occasion, la méthode utilisée a été établie et validée par les élus du territoire afin de mettre en œuvre une **large concertation innovante** en accord avec les acteurs institutionnels du territoire.

CALENDRIER D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL



2- La méthode et ses principes

Cette méthode est axée sur 3 approches (Systémique, En continuité et Territoriale).

LES TROIS APPROCHES DE LA METHODE ADOPTEE



- Une **approche systémique** avec une prise en compte des stratégies régionales et départementales (NEO TERRA/ SRADDET/ SRDEII) et orientations de la programmation européenne 2021/2027 ;
- Une approche dite « **en continuité** » en lien avec les travaux réalisés pour le contrat de dynamisation et cohésion # 1 et 2 et la précédente programmation européenne 2014/2020 ;
- Une **approche territoriale** autour de l'interconnexion avec l'écosystème territorial d'acteurs locaux.

La méthode adoptée consistait, en premier lieu, à établir un diagnostic du territoire du Grand Bergeracois. Ainsi, dans un premier temps, à partir des documents source⁴, l'ensemble des **thématiques clés du territoire** ont été analysées et ont permis d'actualiser le diagnostic du territoire nécessaire pour établir la Stratégie de développement local. Afin de rendre le diagnostic dynamique, les thématiques ont, dans un deuxième temps, été catégorisées dans **7 trajectoires** :

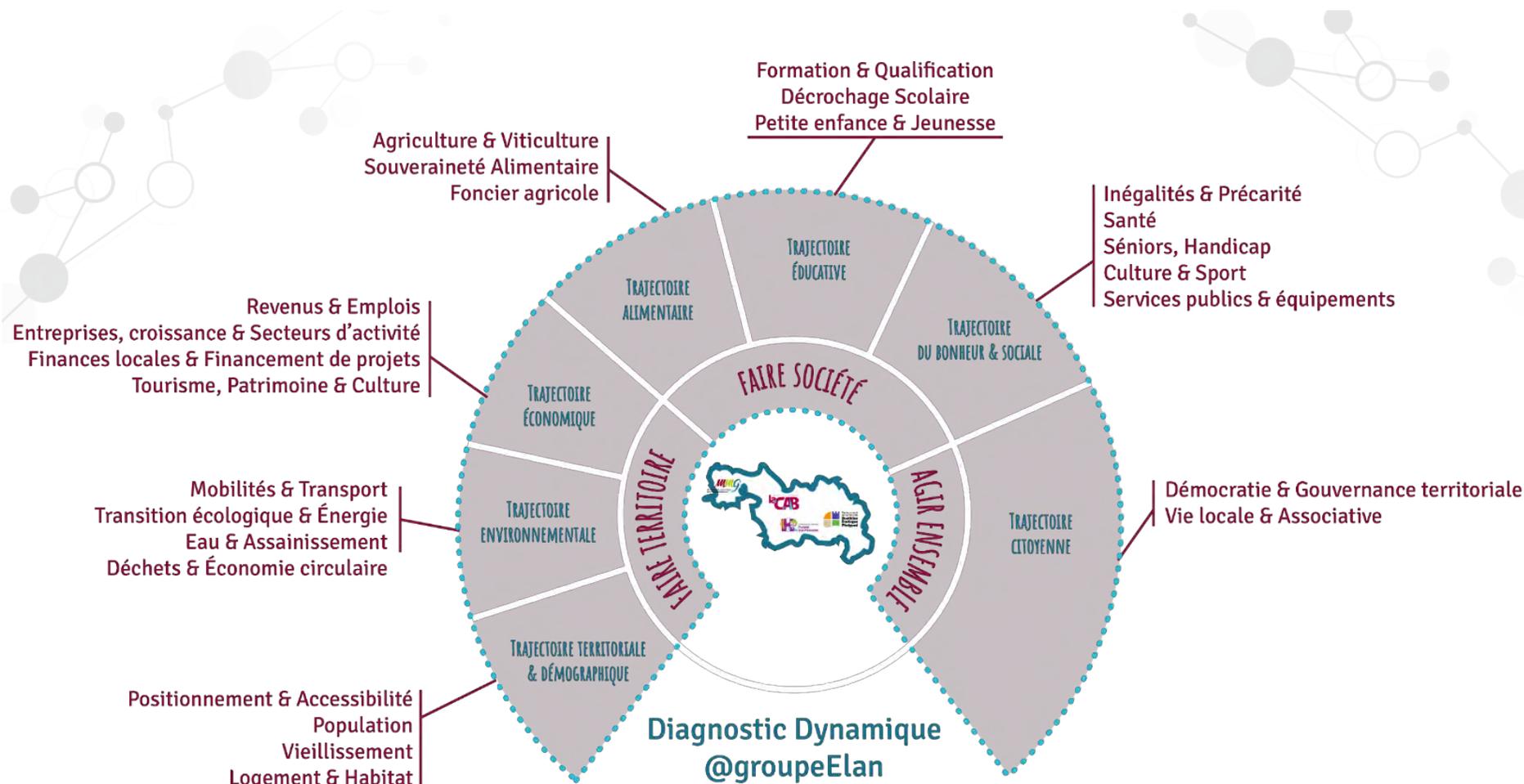
- Trajectoire territoriale et démographique ;
- Trajectoire environnementale ;
- Trajectoire économique ;
- Trajectoire alimentaire ;
- Trajectoire éducative ;
- Trajectoire du bonheur et sociale ;
- Trajectoire citoyenne.

Ce classement par trajectoire vise à faciliter l'appropriation des différentes thématiques par les acteurs afin de faciliter leur mobilisation.

Par trajectoire, des matrices **AFOM** (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ont été proposées, comme l'exige le cadre de la programmation européenne 2021-2027, permettant de dresser un **diagnostic complet, dynamique** et d'intégrer les **enjeux des grandes transitions** écologiques, sociétales, économiques et sociales à venir dans la future Stratégie de développement local.

⁴ Voir Annexe 4 : Liste des documents source

LES 7 TRAJECTOIRES DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE TERRITORIALE ET DEMOGRAPHIQUE

ATOUTS

- **Solde migratoire positif (+0.25%)** : de nouvelles populations, de nouvelles compétences
- **Cadre de vie attractif vis-à-vis des plus de 50 ans et aussi pour les Européens** -> notoriété culturelle et image positive du territoire : (Cyrano de Bergerac, monuments, cadre de vie naturel, viticulture reconnue, patrimoine et nom du territoire connus)
- **Mise en place d'une politique d'accueil** (enfance, jeunesse, sanitaire et social, entreprises, ...)
- **Foncier accessible et disponible pour les entreprises**
- **Pôle urbain de Bergerac dynamique et attractif** (32% de la population et 2/3 des emplois)

FAIBLESSES

- **Croissance démographique négative (-0,14%) avec solde naturel négatif (-0.40%)** / (variation annuelle de la population -205 habitants)
- **Le départ important des jeunes n'est pas compensé par les arrivées extérieures**
- **Vieillesse de la population** (les +60 ans représentent 35,4% de la population)
- **Niveau de formation bas** (34,5% de la population n'a pas de qualification), **revenus faibles** (19 550 euros par foyer) et **taux de chômage élevé** (14,05%)
- **Malgré un besoin de logement des habitants, le taux de vacance des logements, avec une évolution singulière, reste élevé.** (10% contre 8% en France hors Ile-de-France)
- **Inégalité territoriale et déséquilibre des autres pôles** (en dehors de Bergerac). **Des difficultés pour les populations rurales d'accéder aux équipements, aux services et à l'emploi.**

OPPORTUNITÉS

- **Impacts et effets du développement de la Métropole bordelaise**
- **Tendance générale à l'attractivité des territoires ruraux**
- **Population jeune relativement importante et dynamique présentant un potentiel d'actifs**
- **Fort potentiel pour une économie résidentielle tournée vers les seniors**
- **Mobilité européenne des jeunes**
- **Des nouveaux dispositifs pour développer des offres de logements accessibles pour tous**
- **Possibilités de développer les autres pôles** (hors Bergerac) **du territoire et de rééquilibrer le territoire** (services, décentraliser les zones d'activités ...)

MENACES

- **Déséquilibre démographique entre générations**
- **Peu de perspectives d'avenir pour les jeunes**
- **Concentration sur la métropole bordelaise**
- **Concurrence des autres territoires de la région sur la qualité de vie**
- **Vieillesse des logements** (20,3% des résidences principales datent d'avant 1919) **et de la population**
- **Accroissement des inégalités territoriales, du déséquilibre territorial et de dévitalisation des bourgs des autres pôles** (hors Bergerac)
- **Augmentation de la dépendance de la population aux mécanismes sociaux** (augmentation des départs à la retraite dans les 10 prochaines années)

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE ENVIRONNEMENTALE

ATOUTS

- **Des ressources naturelles** (bois, eau,...) de **qualité génératrices d'économie** (créations d'emplois et de lancer des activités génératrices de revenus dans la production, la distribution, la promotion, l'entretien des ressources)
- **Une dynamique d'agriculture biologique et engagée sur le territoire** (8% des exploitations sont engagées dont 14% des viticulteurs)
- **Deux lignes de TER structurantes et un réseau de bus inter-urbain**
- **Gouvernance « publique – privée » de l'eau et des autres ressources** (Syndicats de déchets, comité de rivière,...)
- **Peu de sols artificialisés et un territoire agricole et semi-naturels à 90%**
-

OPPORTUNITÉS

- **Faire des économies en termes de dépense et réduire l'impact écologique à travers la rénovation des bâtiments et des logements, afin de réduire les besoins énergétiques** -> Des possibilités de développement des filières de rénovation et d'éco-construction
- **Possibilité de mettre en commun les transports entre entreprises pour améliorer la desserte des bassins d'emploi**
- **Potentiel de développement de l'offre en transports collectifs** (transports à la demande, augmenter la desserte, mieux relier les pôles d'activités...) **ou des nouveaux modes de déplacement : autopartage, covoiturage, voiture électrique**
- **Potentiel de développement des mobilités douces** (Développement de vélo-route, création d'un parcours cyclable reliant les communes)
- **Fort potentiel d'emploi dans l'économie verte, l'économie circulaire et l'économie du tourisme durable**
- **Potentiel de développement des filières renouvelables** (Biomasse, gestion des déchets...)

FAIBLESSES

- **Importants déplacements domicile-travail** (83,3% > 80,7% Nouvelle Aquitaine) **et domicile-services**
- **Beaucoup de problèmes de mobilité pour les jeunes, personnes à faibles revenus, personnes à mobilité réduite et personnes âgées**
- **Transports en commun pas adaptés à la demande du territoire** (concentration de l'offre de transports - à la demande et en commun - dans l'agglomération Bergeracoise et dans les communes le long de la Dordogne)
- **Peu ou pas d'alternatives à la voiture individuelle**
- **Précarité énergétique** (Parc ancien, augmentation du coût de l'énergie et faibles revenus, consommation résidentielle du territoire 8,80 MWh/hab > Nouvelle aquitaine 7,99 MWh/hab).
- **Déperditions énergétiques des bâtiments publics et des habitats**

MENACES

- **Augmentation du coût des transports et des moyens de mobilité**
- **Exclusion des populations par la distance** (emploi, services)
- **Augmentation de la précarité énergétique et de la perte de compétitivité des entreprises** (hausse du coût de l'énergie et des dépenses de fonctionnement)
- **Impact du changement climatique et de la perte du potentiel des ressources par dépérissement et manque de gestion**
- **Impact des déperditions énergétiques et des déplacements en voiture sur l'environnement en termes de GES et CO2**

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE ECONOMIQUE

ATOUTS

- **Les activités productives** (industrie, agriculture)
- **Arrivées extérieures d'entrepreneurs expérimentés**
- **Formations supérieures locales (BTS)**
- **Expériences d'organisations collectives diverses sur le territoire** : coopératives, interprofessions, groupements d'employeurs
- **Taux de création d'entreprises > taux départemental, mais < taux régional**
- **Un tissu de PME-TPE diversifié. Un tourisme qui repose sur un tissu dense de TPE**
- **Déploiement de la 4G et du Haut débit**
- **Agriculture-viticulture** : des productions nombreuses et diversifiées de **qualité** (appellations, labels)

OPPORTUNITÉS

- **Structuration horizontale et verticale des filières**
- **Potentiel du numérique pour augmenter la compétitivité des entreprises et l'installation de nouveaux acteurs économiques**
- **Possibilité de profiter du dynamisme de la métropole Bordelaise pour développer le territoire**
- **Foncier disponible et bon marché pour faire venir de nouvelles entreprises**
- **Des ressources naturelles présentes pour développer une économie plus responsable**
- **Existence d'une Marque sur le territoire pour promouvoir le tissu économique et les produits locaux**
- **Potentiel de formation des jeunes dans les secteurs présents sur le territoire**
- **Secteur médico-social gros pourvoyeur d'emploi**

FAIBLESSES

- **Recul des emplois dans le secteur productif** (industrie (-338 emplois entre 1999-2010), agriculture -474 emplois entre 1999-2010)
- **Faible niveau de formation** (34,5 % de la population ne disposant pas d'un niveau qualifiant)
- **Fort taux de chômage** (14,3%) > à la moyenne nationale et régionale
- **Fort taux de chômage des jeunes** (environ 30%) **et des 55-64 ans** (11% > 10% de Nouvelle Aquitaine)
- **Faible accessibilité à la fibre optique** (19,4% des locaux raccordables < 51,5% de la Nouvelle Aquitaine)
- **Fort part du temps partiel dans les activités professionnelles** (18% >16% Nouvelle Aquitaine)

MENACES

- **Territoire exclu des circuits de vente des Tours opérateurs**
- **Marchés de plus en plus concurrentiels** (exemple : Concurrence d'autres destinations touristiques)
- **La diminution du nombre d'agriculteurs et des entreprises de proximité défavorisent le lien social**
- **Possible accentuation de la fracture numérique pour les entreprises locales**
- **Disparition des secteurs productifs**
- **Précarisation et paupérisation d'une part de la population peu qualifiée**
- **Poursuite du recul de la sphère productive** (non compensé par les emplois du résidentiel) **et augmentation du chômage**

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE ALIMENTAIRE

ATOUS

- **Grande production agricole** (40% du PBS du département. Le Grand Bergeracois représente 32 % des emplois agricoles de Dordogne)
- **50% des producteurs ont des signes de qualité sur leurs produits** (labels, appellations)
- **Expérience de la coopération en agriculture**
- **Agriculture-viticulture : des productions nombreuses et diversifiées de qualité** (appellations, labels)
- **Part importante et dynamique des circuits courts en agriculture**
- **Dynamiques collectives : Réseaux d'agriculteurs, Charte Forestière de Territoire, un Projet Alimentaire Territorial ambitieux**
- **Un tissu associatif engagé** (AMAP, Paniers, magasins de producteurs)
- **Foncier agricole disponible** (surface)

OPPORTUNITÉS

- **Possibilité de faire venir des nouveaux producteurs et agriculteurs**
- **Possible valorisation de l'identité agricole et viticole du territoire en s'appuyant sur la marque territoriale et les signes de qualité**
- **Augmentation de la demande en signes de qualité : Produits et labels territoriaux**
- **Diversification possible des revenus économiques pour les exploitations agricoles et viticoles** (hébergements, œnotourisme)
- **Possibilité de développer des produits locaux dans la restauration collective**
- **Partenariats avec les écoles du territoire pour sensibiliser les jeunes à l'agriculture**
- **Possibilité de contractualiser avec les collectivités voisines**

FAIBLESSES

- **Diminution des emplois agricoles** (-474 emplois entre 1999-2010)
- **Faible part des produits locaux dans la restauration collective** (27% uniquement)
- **Baisse du nombre d'exploitation sur le territoire** (-24%)
- **Une étude de l'INSERM a montré que la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 23% chez les ménages vivant sous le seuil de pauvreté**
- **Les rendements tendent à stagner en raison de la surexploitation des sols et des aléas climatiques**

MENACES

- **Le réchauffement climatique, la hausse de la fréquence des événements météorologiques extrêmes et la raréfaction de la ressource en eau** (près de 70 % des cultures Périgord Central devraient subir un déficit hydrique supérieur à 200 mm / an d'ici 2040) **peuvent mettre en péril les exploitations agricoles présentes sur le territoire**
- **La non-reprise des exploitations agricoles** (En 2010, près de 58% des chefs d'exploitations agricoles étaient âgés de plus de 50 ans et 73% n'avaient pas de successeur connu)
- **Difficultés pour faire face à la volatilité des prix et la baisse des revenus**
- **Concurrence en termes de production agricole des territoires voisins**

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE ÉDUCATIVE

ATOUTS

Un bon maillage d'écoles, collèges et lycées

(7 sur le territoire)

Offre de formation initiale professionnelle diversifiée

(5 formations supérieures sous forme de BTS)

Présence d'une jeunesse dynamique et mobilisable

Création de la maison des adolescents à Bergerac et Action de Mission Local du Bergeracois

Réseau associatif actif et présent pour accompagner les jeunes

Maintien de l'enseignement maternelle et primaire de qualité au plus près des familles

FAIBLESSES

- **Baisse de la part des effectifs scolaires au collège dans le public 75,2% < 82,5% en Nouvelle-Aquitaine**
- **22,7% part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus < 27,7 de la région**
- **Déséquilibre de l'offre scolaire entre les pôles du territoire**
(6/7 des lycées sont à Bergerac)
- **Le niveau de qualification a moins progressé entre 1999 et 2015 que dans la région**
- **Dans l'enseignement primaire, les effectifs totaux présents sur le territoire du SCoT ont notamment diminué de 235 élèves entre 2008 et 2016.**

OPPORTUNITÉS

Possibilité de mettre en place des parcours et des formations en lien avec les secteurs d'activités présents sur le territoire

Mettre en place des partenariats entre les acteurs économiques et éducatifs pour aider les jeunes dans leur orientation

Faire participer les jeunes à la vie du territoire et à son développement

Intérêts des jeunes pour le numérique -> Possible développement de formations

Possibilité de développer plus de structures pour les jeunes travailleurs et les jeunes cadres afin de les attirer vers le territoire

Possibilité de contractualiser avec les collectivités voisines

MENACES

- **Isolement des jeunes non-qualifiés et sans-emplois**
- **Augmentation de la population jeune non-qualifiée**
- **Jeunes qui manquent de perspectives et ne voient pas leur avenir dans le Grand Bergeracois**
- **Augmentation du temps de parcours pour accéder à son établissement**
(aujourd'hui plus de 45 minutes, voir 1 heure de trajet quotidien).
- **Dispersion de la population locale jeune et diplômée**

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE DU BONHEUR ET SOCIALE

ATOUTS

- Un bon maillage d'équipements d'accueil de la petite enfance et des loisirs. Plusieurs projets en cours de réalisation pour combler les manques.
- Organisation des Relais Assistantes Maternelles couvrant le territoire
- Présence d'équipement tel que des maisons des services publics / Espace France Service
- Présence de nombreux acteurs professionnels : animations sportives, pratiques et diffusions culturelles
- Les personnes-âgées comme personnes ressources pour le territoire
- Foisonnement d'initiatives des puissances publiques
(Contrat local de santé, réseau local d'accueil ...)

OPPORTUNITÉS

- Accroissement de la demande de services
- Mutualisation d'équipements publics et des services publics
- Hausse des pratiques culturelles et sportives
- Outils numériques : nouveaux services, amélioration du service et maintien
- Intérêt à des outils de la e-santé : télé-médecine / téléconsultation
- Possibilité de mettre en place des partenariats de réseaux des professionnels de Santé dans le cadre des Maisons de Santé ou autres organisations
- Possibilité de créer des partenariats avec des facultés de médecine pour faire venir des jeunes médecins sur le territoire

FAIBLESSES

- Faible mutualisation des structures et des activités périscolaires
- Difficulté pour les populations isolées et en détresse de se déplacer vers les services. Des inégalités d'accès aux services
- Des équipements culturels ou sportifs vétustes ou indisponibles (piscine et cinéma)
- Manque de liens et de coordination entre les acteurs locaux (Public, Culture, Médico-social, éducatif...)
- Baisse de l'offre de soins et pas assez de services publics
- Nombreux départs à la retraite d'ici 10 ans
- Vieillesse du personnel de santé : 56% des médecins généralistes ont plus de 55 ans

MENACES

- Recul des financements publics pour financer :
les équipements publics, les emplois, les services, les mécanismes d'aide sociale
- Recul des services publics (écoles, médecins) et perte d'attractivité du territoire
- Poursuite de la désertification médicale : renoncement au soin pour une part de la population
- Paupérisation de la population et exclusion des personnes les plus en difficulté
- Diminution et volatilité du bénévolat pour les activités sportives et culturelles

MATRICE AFOM DE LA TRAJECTOIRE CITOYENNE

ATOUTS

- Réseau associatif dense, véritable acteur économique (ESS) (Fondation John Bost, L'association des Papillons Blancs, ESAT Brousse – Jardin de Casimir)
- Mobilisation de plus en plus forte des habitants sur les problématiques environnementales
- Usagers organisés en fédérations et concernés par les problématiques du territoire
- Population qui participe à la vie démocratique (80% de participation à l'élection présidentielle de 2017)
- Existence d'un Comité de Développement (CODEV)

OPPORTUNITÉS

- Prise de conscience plus importante des jeunes et possibilité de les intégrer dans les processus de décision
- Possibilité de s'appuyer sur la coopération européenne pour créer un sentiment d'appartenance au territoire pour les plus jeunes (ex. Erasmus +)
- Possibilité de construire les décisions et les projets du territoire avec les habitants et les acteurs locaux
- Possibilité d'aider et accompagner les associations, coopératives et mutuelles à se développer.
- Mettre en lien l'ensemble des générations sur le territoire

FAIBLESSES

- Faibles revenus des habitants qui freinent l'initiative citoyenne
- Initiatives trop isolées : manque de liens entre elles et de coordination
- Réponses insuffisantes aux besoins sociaux et économiques de la population
- Manque de coopération et de transversalité entre les acteurs et associations

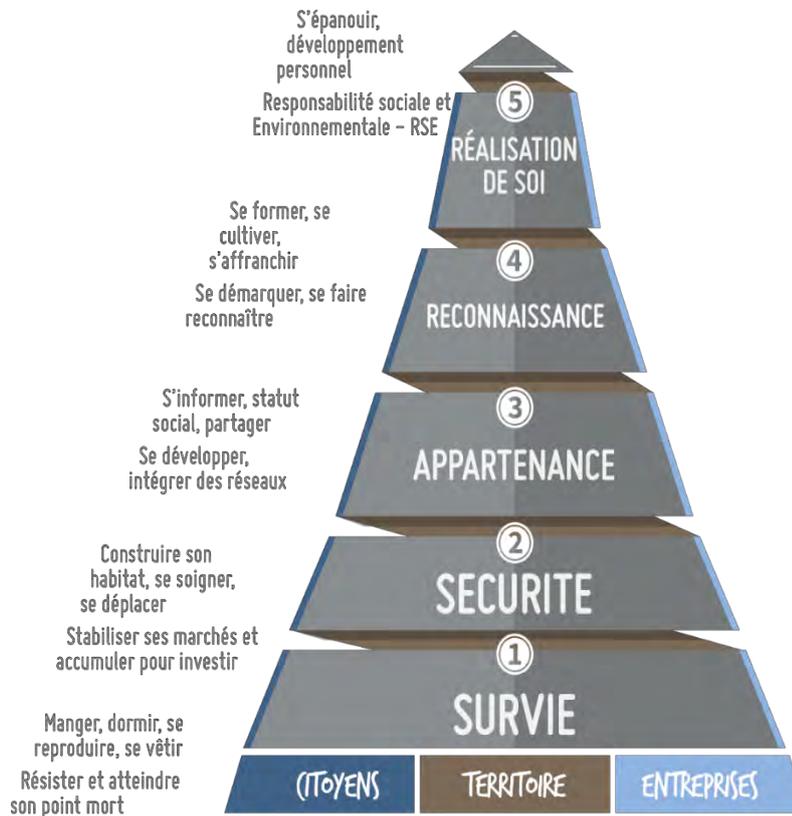
MENACES

- Incertitudes des fonds publics pour financer les actions associatives et d'intérêt général
- Fracture entre les générations
- Individualisation des comportements
- Désintérêt des habitants pour la vie locale et démocratique

3- Ce qui est « en jeu »

Ensuite, à partir de la méthode de la *Pyramide du développement territorial* @Elan, ce qui est « en jeu » a été caractérisé sur les paliers de la pyramide afin de les **prioriser**.

PYRAMIDE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



C'est à partir de ces enjeux, que des **questionnements** se sont posés par trajectoire. Ces questionnements, à travers les enjeux, ont permis d'identifier les premiers **leviers** et projets qui y répondent et ont ainsi permis, dans un troisième temps, de définir les **axes stratégiques** de la SDL.

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE DEMOGRAPHIQUE ET TERRITORIALE

DIAG

Croissance démographique négative -0,14% (solde naturel négatif -0,40% et solde migratoire positif +0,25%)

Départs importants des Jeunes (variation annuelle de la population -205 habitants)

Population rurale (73%) aux besoins spécifiques d'accès aux services

Dépendance des seniors forte (35,3% des seniors vivent seuls)

Viellissement de la population (les plus de 60 ans représentent 35,4%)

Attractivité vis-à-vis des +50 ans et des Européens

Le pôle urbain de Bergerac concentre 32% de la population

Taux de vacance des logements importants (9,9% en 2015 > de 1,4 à 1,9 par rapport à la Région)

Ce qui est « en jeu » :

- Capitaliser sur les nouvelles compétences apportées par les nouveaux arrivants
- Renforcer la solidarité intergénérationnelle dans un contexte de vieillissement accéléré de la population
- Stimuler le réseau associatif actif en s'appuyant sur le dynamisme de la jeunesse locale pour développer l'Economie Sociale et Solidaire.
- Développer une économie résidentielle tournée vers les seniors et attractive pour l'emploi des jeunes
- Répondre à la situation de dépendance et aux problèmes de mobilités des seniors et des jeunes
- Développer l'offre de logements pour les jeunes et les seniors
- Lutter contre les inégalités territoriales
- Assurer l'autonomie des personnes isolées et en difficulté (seniors, familles monoparentales, jeunes)
- Limiter l'exode de la jeunesse en les accompagnant dans la formation et l'emploi

Comment garantir un environnement territoriale attractif pour les jeunes ?

Comment garantir une offre de services et d'équipements adaptés à la population vieillissante ?

Comment stimuler les solidarités et coopérations au sein du territoire et réduire les inégalités territoriales ?

À QUESTIONNER

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE ENVIRONNEMENTALE

DIAG

Précarité énergétique (*Parc ancien, augmentation du coût de l'énergie et faibles revenus, consommation résidentielle du territoire 8,80 MWh/hab > Nouvelle Aquitaine 7,99 MWh/hab*)

Importants déplacements domicile-travail (83,3% > 80,7% Nouvelle Aquitaine) **et domicile-services en voiture**

Présence de ressources locales (*bois et biomasse*) **et d'acteurs œuvrant pour la gestion des ressources et espaces naturels**

Biodiversité (*Paysages agricoles et naturels, forêts, ...*) → **Territoire agricole et semi-naturel à 90%**

Risques naturels importants (*Inondations, mouvements de terrain, incendies en forêt*)

Ce qui est « en jeu » :

- Mobiliser et sensibiliser les habitants et les acteurs privés sur les problématiques environnementales (*énergie, déplacements, réchauffement climatique, sauvegardes des paysages et des ressources...*)
- S'engager dans une transition durable afin de réduire l'impact économique sur l'environnement (*recherche d'autonomie et de résilience du territoire, optimisation énergétique*)
- Développer la mise en réseau des acteurs de la gestion des espaces naturels et ressources, et mettre en cohérence les échelles de gestion
- Développer l'économie de circuit court en perpétuant les filières présentes (*bois, agriculture, commerces...*) sur le territoire
- Développer des nouveaux modes de travail (Télétravail) ou les métiers du numérique
- Développer des nouveaux modes de déplacement adaptés au territoire : autopartage, covoiturage, mobilités douces
- Prévenir et anticiper les risques environnementaux (inondations, incendies, sécheresse...)
- Accompagner le territoire à recourir aux énergies renouvelables (biomasse, solaire...)
- Lutter contre la précarité énergétique et développer une politique de rénovation énergétique des bâtiments et des habitats

À QUESTIONNER

Comment consolider l'autonomie et la résilience territoire face aux défis environnementaux ?

Comment renforcer le lien et la cohésion entre acteurs face aux problématiques environnementales ?

Comment accompagner les activités économiques du territoire vers une transition durable ?

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE ECONOMIQUE

DIAG

Pertes d'emplois (Industrie (-338 emplois entre 1999-2010), Agriculture (-474 emplois entre 1999-2010))
Faibles revenus (19 550 euros par foyer)
Tissu PME-TPE diversifié et présence d'entreprises compétitives et innovantes
Agriculture et viticulture diversifiées de qualité (labels, appellations)
Potentiel touristique mais un manque d'offre
Déploiement du Haut Débit et venue de nouveaux métiers et nouvelles entreprises
Faible niveau de formation (34,5 % de la population ne disposant pas d'un niveau qualifiant)
Fort taux de chômage (14,05%)

Ce qui est « en jeu » :

- S'appuyer sur le dynamisme de la métropole pour attirer des ressources extérieures
- S'appuyer sur l'existence d'un foncier disponible et abordable pour attirer de nouvelles entreprises
- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs économiques et créer des partenariats
- Favoriser la création et l'installation de nouvelles entreprises et filières
- Développer, mobiliser et coordonner les structures d'accompagnement des entreprises
- Continuer le développement de la marque territoriale et la connexion avec les territoires voisins
- S'adapter aux exigences des clientèles (Commerces de proximité, tourisme, nouvelles activités)
- Développer la formation des jeunes dans les secteurs agricole et industriel pour les rendre attractifs
- Développer et faire évoluer les offres touristiques en s'appuyant sur le patrimoine et les ressources locales
- S'adapter et anticiper les mutations économiques

Comment favoriser l'installation de nouvelles entreprises en s'appuyant sur les ressources locales ?

Comment favoriser le développement d'activités locales tout en répondant aux mutations économiques ?

Comment mieux intégrer le Grand Bergeracois dans un espace plus large pour capter les ressources qui seront nécessaires à son développement ?

À QUESTIONNER

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE ALIMENTAIRE

DIAG

Grande Surface Agricole Utilisable (23% du département)
Grande production agricole (40% du PBS et 32% des emplois agricoles du département)
Réduction de l'emploi agricole et baisse du nombre d'exploitation (-24%)
50% des producteurs ont des signes de qualité
8% des exploitations sont engagés dont 14% de viticulteurs
Un tissu associatif engagé (AMAP, Paniers, magasins de producteurs)
27% de la restauration collective est issue de producteurs locaux
Foncier agricole en diminution (-9%)



Ce qui est « en jeu » :

- Devenir un territoire novateur en matière d'agriculture engagée
- Permettre et stimuler la prise de conscience environnementale des acteurs du monde agricole
- Participer à la sécurité alimentaire des territoires voisins
- Favoriser l'installation de nouvelles productions agricoles locales
- Améliorer la qualité de la restauration collective à travers les produits locaux
- Favoriser toutes les opportunités économiques, au bénéfice du tissu des entreprises alimentaires locales
- Assurer la souveraineté alimentaire sur le territoire
- Développer et améliorer la capacité de production locale
- Préserver l'existant en termes d'exploitations et mettre en valeur le foncier agricole disponible pour attirer de nouveaux exploitants
- Sensibiliser, former et accompagner les jeunes vers les emplois agricoles
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Permettre à tous d'accéder à des produits locaux de qualité





Comment garantir l'accès à une alimentation locale pour tous ainsi que la sécurité alimentaire sur le territoire ?



Comment sensibiliser et favoriser l'innovation en matière d'agriculture ?



Comment maintenir et développer les exploitations agricoles sur le territoire ?

À QUESTIONNER

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE EDUCATIVE

DIAG

L'offre de formation initiale publique du territoire est constituée de 7 lycées, dont 6 localisés à Bergerac

22,7% part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus < 27,7 de la région

Une offre de formation initiale professionnelle diversifiée (5 formations supérieures de BTS)

Le niveau de qualification a moins progressé entre 1999 et 2015 que dans la région

Baisse de la part des effectifs scolaires au collège dans le public 75,2% < 82,5% en Nouvelle Aquitaine



Ce qui est « en jeu » :



- Transmettre aux jeunes l'histoire viticole, patrimoniale et culturelle du territoire
- Valoriser les formations professionnelles et supérieures présentes sur le territoire
- Permettre aux générations présentes sur le territoire de créer du lien social
- Favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique local
- Développer des partenariats éducatifs et pédagogiques avec les acteurs locaux
- Garantir un accès pour tous aux formations professionnelles
- Développer et aider la mobilité des jeunes
- Développer l'usage du numérique pour tous
- Renforcer les Services à la jeunesse dans les collectivités
- Permettre à l'ensemble des jeunes d'avoir une qualification ou une formation
- Garantir un parcours d'acquisition de compétences tout au long de la vie
- Redonner une perspective d'avenir aux jeunes en luttant contre le chômage
- Assurer un parcours scolaire sans décrochage et continu



Comment favoriser l'insertion des jeunes au sein du tissu économique local ?



Comment proposer une offre de formations attractives et répondant aux besoins du territoire ?



Comment assurer l'accès aux services et équipements de formations sur l'ensemble du territoire pour tous ?

À QUESTIONNER

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE SOCIALE ET DU BONHEUR

DIAG

Désertification médicale (56% des médecins généralistes ont plus de 55 ans)
Fort taux de pauvreté (17.2%) et dépendance aux revenus sociaux
Bon maillage d'équipements d'accueil de la petite enfance et de loisirs
Présence de nombreux acteurs professionnels : animations sportives, pratiques et diffusions culturelles
Pas assez de services publics de proximité → Fermetures d'écoles et de services de santé

Ce qui est « en jeu » :

- Valoriser le cadre de vie et les espaces naturels du territoire
- Stimuler les parcours de projet vers le bien-être et le bonheur
- Développer et coordonner les animations sur le territoire
- Permettre à tous l'accès à la culture et au sport
- Rendre le territoire attractif pour les jeunes
- Développer les liens entre les acteurs *locaux* (économie, culture, médico-social, éducatif)
- Développer les services publics dans les zones les moins couvertes
- Assurer l'équité d'accès aux prestations sociales et aux équipements publics
- Accompagner les personnes âgées dans leur autonomie et dans le bien vieillir
- Réduire la distance et le temps d'accès aux services et équipements
- Préserver un bon accès aux soins médicaux pour tous

À QUESTIONNER

Comment garantir un accès aux services et équipements pour tous sur le territoire ?

Comment maintenir un cadre de vie épanouissant sur le territoire ?

Comment favoriser les liens et les coordinations entre acteurs du territoire ?

DIAGNOSTIC, QUESTIONNEMENT ET ENJEUX DE LA TRAJECTOIRE CITOYENNE

DIAG

Un réseau associatif dense, véritable acteur économique
Le territoire est fragile en matière d'offre numérique
Sous-équipement des foyers : informatique, connexions
Présence d'acteurs influents et organisés de l'Economie Sociale Et Solidaire
Participation à la vie démocratique (80% de participation à l'élection présidentielle de 2017)
Initiatives citoyennes qui font vivre le territoire





Ce qui est « en jeu » :

- Développer et aider les associations, coopératives et mutuelles à participer à la vie du territoire
- Développer le dynamisme de la jeunesse locale et capitaliser sur les initiatives existantes
- Favoriser les initiatives citoyennes et engagées pour le territoire
- Développer l'apprentissage du numérique pour tous
- Permettre aux habitants de participer aux projets structurants du territoire
- Intégrer les réseaux d'acteurs présents sur le territoire dans les processus de décision
- Accompagner et pérenniser le réseau associatif local et les démarches écocitoyennes
- Impliquer l'ensemble des jeunes dans le développement local et civique
- Faire participer à la vie citoyenne l'ensemble des générations



Comment impliquer les jeunes dans les dynamiques citoyennes ?



Comment favoriser et encourager les initiatives écocitoyennes sur le territoire ?



Comment mettre en lien les acteurs du territoire pour favoriser la participation citoyenne ?

À QUESTIONNER

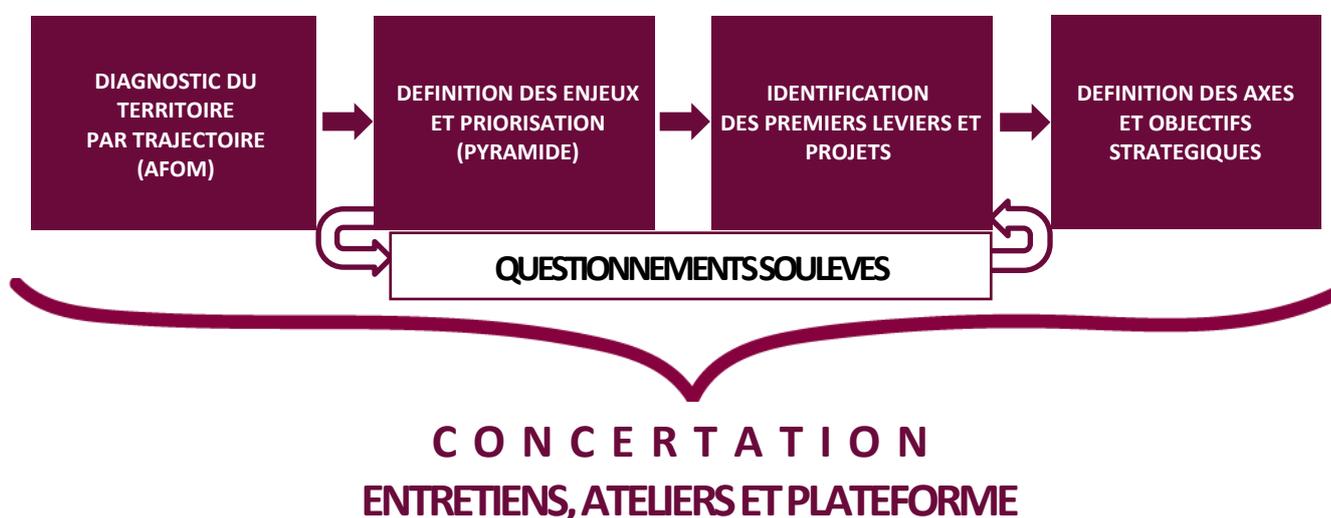
4- Une concertation innovante

Une fois ce diagnostic établi, il a été nécessaire de le partager et de le présenter auprès des acteurs locaux.

En effet, à chaque étape de l'élaboration de la stratégie, les acteurs du territoire ont été mobilisés et amenés à participer.

Tout au long de la démarche **4 cercles d'acteurs** ont été mobilisés : les pouvoirs publics, les acteurs économiques, les partenaires sociaux et les citoyens ; dont le Conseil de développement du Grand Bergeracois (CODEV), et les membres du Comité technique (COTECH) et du Comité de pilotage (COFIL).

ETAPES DE LA METHODE ET CONCERTATION DES ACTEURS



Ainsi, la concertation est un élément indispensable à la réalisation d'un DLAL. La mobilisation des acteurs intervient alors au moment du partage du diagnostic mais également lors de la définition des enjeux ainsi que dans la proposition de leviers d'actions et projets. Enfin, cette concertation est aussi essentielle afin de définir les axes et objectifs stratégiques de la **Stratégie territoriale globale** (STG).

Cette co-élaboration de la stratégie a d'ailleurs sollicité différents types d'acteurs

- Des élus du territoire ;
- De l'ensemble des services du territoire ;
- Des acteurs du territoire.

Les acteurs du Grand Bergeracois ont été associés à l'élaboration de la Stratégie de développement local sous plusieurs formats :

- 1) **Une plateforme collaborative interactive dédiée à la démarche**
- 2) **Des entretiens**
- 3) **Un Conseil de développement dynamique et participatif**
- 4) **Des ateliers en présentiel le 19 avril 2022**
- 5) **Un Comité technique actif**
- 6) **Un Comité de pilotage engagé**

1) **Une plateforme collaborative interactive dédiée à la démarche**

Pour permettre une **contribution interactive** dès le début de l'étude, de tous les élus de toutes les communes et des techniciens ainsi qu'une **mobilisation plus large des acteurs**, il a été mis en place une plateforme interactive collaborative permettant :

- Une présentation animée, interactive de la démarche pour soutenir la contribution de contenus et d'information ;
- D'établir une concertation et une co-élaboration de la SDL à chaque phase et étape ;
- De partager et enrichir le diagnostic à partir des contributions complémentaires via des formulaires d'enquêtes « Drag'n survey » ;
- D'interroger sur les enjeux du territoire et leur priorisation, via des formulaires d'enquêtes « Drag'n survey » ;
- D'identifier les leviers ;
- De problématiser et poser des questionnements pour engager les futurs ateliers.

UN OUTIL INNOVANT

La mise en place de cette plateforme interactive spécifique au territoire est une première pour le Grand Bergeracois. Dans l'air du temps, elle a permis d'avoir des contributions touchant de **nouveaux acteurs** et sur **une période plus longue**. Elle s'est, de plus, révélée comme un outil efficace compte tenu des contraintes sanitaires en permettant à des acteurs n'ayant pu être présent aux ateliers de contribuer.



[Plateforme « Genially »](#)

2) Des entretiens

Plusieurs acteurs ont été sollicités lors de ces entretiens :

- 4 Présidents des ECPI + Directions Générales (entretiens mutualisés) ;
- 2 Représentants du Département et de la Région ;
- 2 Interlocuteurs Quartiers Prioritaires de la Ville.

Ces entretiens avaient pour objectif de définir les **ambitions et les attentes politiques**, les priorités et les besoins du territoire afin de les décliner dans la SDL.

Afin de permettre aux acteurs interrogés de préparer ces entretiens, un support de guide d'entretien a été mis en place.

[Support guide d'entretien](#)

CAPTURE D'ECRAN DU SUPPORT GUIDE D'ENTRETIEN



Chaque entretien a trouvé, en complément du support, un outil « diBoks » qui a permis « en temps réel » de mobiliser la récupération des éléments suivants : « Les priorités et enjeux », « Les retours d'expérience » et les « Les types de projets ».

3) Un Conseil de développement dynamique et participatif



Le CODEV du Grand Bergeracois⁵, représentant de la société civile, contribue activement à la dynamique locale et au développement du territoire. Sa mobilisation est essentielle pour le bon déroulé de la démarche de co-élaboration de la Stratégie de développement et pour la constitution du prochain Groupe d'action locale en charge de la mise en place de la stratégie.

Il est associé à la définition et au suivi du projet de territoire. Il joue un rôle d'animation et de réflexion prospective, auprès des élus, sur toute question de développement local, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes⁶.

Le CODEV a été mobilisé en amont des ateliers où il a été amené à donner **son avis et ses suggestions** sur le diagnostic et les enjeux ainsi que sur les leviers et les dynamiques de projets. Il a également été mobilisé dans un deuxième temps pour les ateliers et dans un troisième temps dans **l'élaboration du GAL**.

Comme pour les entretiens individuels, un support personnalisé a servi de support à l'animation des échanges avec les membres du CODEV :

[Support Réunion Conseil de développement](#)

CAPTURE D'ECRAN DU SUPPORT POUR LES REUNIONS DU CODEV



⁵ Voir Annexe 5 : Le Conseil de développement du Grand Bergeracois

⁶ Voir Annexe 6 : Communication

4) Des ateliers en présentiel le 19 avril 2022

Afin de mobiliser largement les acteurs, une journée d'atelier a été organisée le 19 avril 2022. Cette journée s'est organisée autour de 7 ateliers correspondant aux 7 trajectoires précédemment identifiées à l'occasion du diagnostic de territoire du Grand Bergeracois.

En amont de ces ateliers, trois étapes ont été mises en place :

- Envoi d'un carton « Save the date »⁷ pour mobiliser et annoncer la date, avec invitation à venir contribuer en amont sur la plateforme interactive à partir du 16 mars ;
- Mise en ligne de la plateforme interactive avec des éléments par trajectoire : AFOM / ENJEUX / QUESTIONNEMENTS / PROPOSITIONS DE LEVIERS, pour permettre aux acteurs de participer en amont des ateliers ;
- Recueil et synthèse des contributions amont pour partir en démarrage d'atelier directement sur les enjeux, questionnements et leviers pour travailler sur les projets, de sorte à pouvoir recueillir une galerie de types de projets déjà triés par leviers et prioriser en fonction des enjeux.

Divers supports de communication ont permis l'annonce de l'appel à contribution (presse, Newsletter Cab Info, poste sur Facebook, etc.)⁸



Ces ateliers ont permis les **échanges entre acteurs** du Grand Bergeracois et ont rassemblé des élus du territoire, des représentants des services du territoire et des instances publiques, ainsi que des acteurs du territoire.⁹

Ces ateliers ont pris la forme d'un « **World Café** » lors desquels les participants ont été invités à réfléchir par petites groupes autour de tables grâce à trois questionnements par trajectoires préalablement établis. L'objectif pour les participants était d'identifier des **leviers d'actions** ou des **types de projets** afin de répondre aux enjeux du territoire.¹⁰

Les ateliers se sont déroulés selon le synoptique suivant :

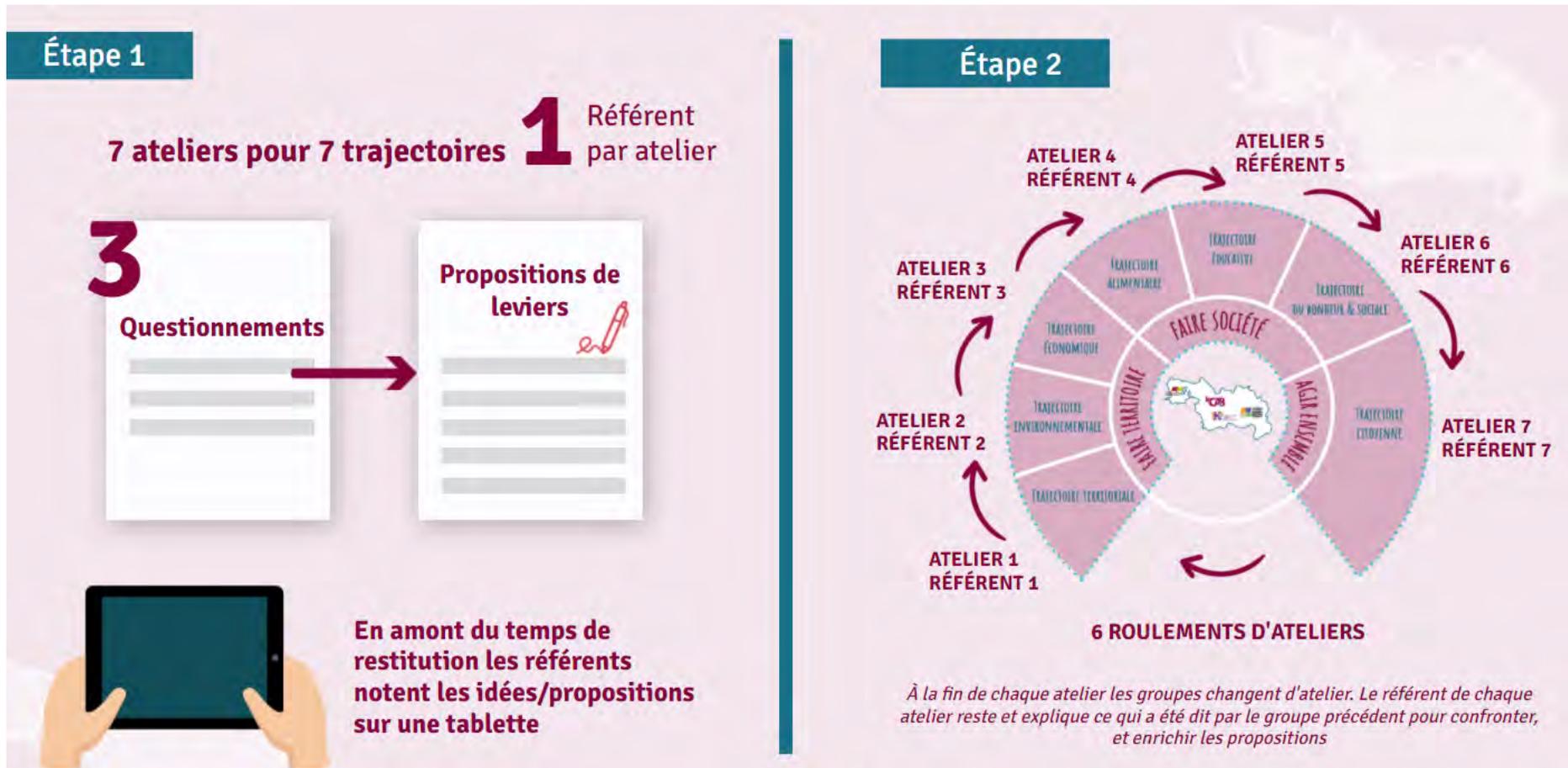
⁷ Voir Annexe 7 : Carton d'invitation aux ateliers

⁸ Voir Annexe 6 : Communication

⁹ Voir Annexe 8 : Liste des participants aux ateliers

¹⁰ Voir Annexe 9 : BOOK d'animation des ateliers

DEROULEMENT DES ATELIERS



QUESTIONNEMENTS CONCERNANT LES ATELIERS 1, 2 ET 3

ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
<p>TRAJECTOIRE TERRITORIALE & DÉMOGRAPHIQUE</p>	<p>TRAJECTOIRE ENVIRONNEMENTALE</p>	<p>TRAJECTOIRE ÉCONOMIQUE</p>
<p>Comment garantir un environnement territorial attractif pour les jeunes ?</p>	<p>Comment consolider l'autonomie et la résilience du territoire face aux défis environnementaux ?</p>	<p>Comment favoriser l'installation de nouvelles entreprises en s'appuyant sur les ressources locales ?</p>
<p>Comment garantir une offre de services et d'équipements adaptés à la population vieillissante ?</p>	<p>Comment renforcer le lien et la cohésion entre acteurs face aux problématiques environnementales ?</p>	<p>Comment favoriser le développement d'activités locales tout en répondant aux mutations économiques ?</p>
<p>Comment stimuler les solidarités et coopérations au sein du territoire et réduire les inégalités territoriales ?</p>	<p>Comment accompagner les activités économiques du territoire vers une transition durable ?</p>	<p>Comment mieux intégrer le Grand Bergeracois dans un espace plus large pour capter les ressources qui seront nécessaires à son développement ?</p>

QUESTIONNEMENTS CONCERNANT LES ATELIERS 4, 5, 6 ET 7

ATELIER 4	ATELIER 5	ATELIER 6	ATELIER 7
<p>TRAJECTOIRE ÉDUCATIVE</p> <p> Comment favoriser l'insertion des jeunes au sein du tissu économique local ?</p> <p> Comment proposer une offre de formations attractive et répondant aux besoins du territoire ?</p> <p> Comment assurer l'accès aux services et équipements de formations sur l'ensemble du territoire pour tous ?</p>	<p>TRAJECTOIRE ALIMENTAIRE</p> <p> Comment garantir l'accès à une alimentation locale pour tous ainsi que la sécurité alimentaire sur le territoire ?</p> <p> Comment sensibiliser et favoriser l'innovation en matière d'agriculture ?</p> <p> Comment maintenir et développer les exploitations agricoles sur le territoire ?</p>	<p>TRAJECTOIRE SOCIALE & DU BONHEUR</p> <p> Comment garantir un accès aux services et équipements pour tous sur le territoire ?</p> <p> Comment maintenir un cadre de vie épanouissant sur le territoire ?</p> <p> Comment favoriser les liens et les coordinations entre acteurs du territoire ?</p>	<p>TRAJECTOIRE CITOYENNE</p> <p> Comment impliquer les jeunes dans les dynamiques citoyennes ?</p> <p> Comment favoriser et encourager les initiatives éco-citoyennes sur le territoire ?</p> <p> Comment mettre en lien les acteurs du territoire pour favoriser la participation à la vie citoyenne ?</p> <p></p>

5) Un Comité technique actif

Le COTECH¹¹, instance regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire qui sont concernés par les futurs projets du DLAL, a été convié à deux temps de participation et d'orientation :

- Un premier temps le 5 avril, lors duquel le COTECH s'est vu présenter les premiers éléments de diagnostic auquel les membres ont pu apporter leurs contributions. Les premiers enjeux et besoins identifiés par trajectoire ont également été présentés afin que le COTECH puisse les **enrichir et développer**. Les membres du COTECH ont aussi été invités à participer sur la plateforme collaborative. D'ailleurs, lors de ce temps de travail en visio, les membres du COTECH ont eu la présentation d'une première ébauche de stratégie globale et des suites de la démarche. Enfin, le COTECH a pu émettre un **avis concernant le déroulé de la journée** d'atelier du 19 avril.
- Lors du deuxième temps du COTECH, les orientations de la SDL à la suite des ateliers et aux contributions sur la plateforme interactive ont été présentées aux membres. Ils ont ainsi pu **se positionner et valider les orientations** prises dans le cadre de la stratégie.

6) Un Comité de pilotage engagé

Le COPIL¹² de la candidature, instance regroupant les élus représentants les 4 EPCI de la Délégation générale du grand bergeracois, a **validé l'ensemble des étapes de la démarche de l'élaboration du diagnostic à la SDL finale**, proposée dans cette candidature.

Pour ce faire, il s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 23 février pour valider le processus d'élaboration de la candidature et valider la méthode et les outils souhaités pour le territoire ;
- Le 3 mai pour viser les travaux produits lors des concertations, acter les bases de la stratégie globale et arrêter les modalités de gouvernance ;
- Le 20 mai pour valider les objectifs prioritaires, le plan d'action et la maquette financière.

Il est à noter que chaque EPCI reste décisionnaire et que leurs élus au conseil communautaire ont également validé la candidature.

Nombre de participants : 70 participants
Nombre de contributions en ligne : 82 participants



¹¹ Voir annexe 10 : Membres de COTECH-COPIL de la candidature

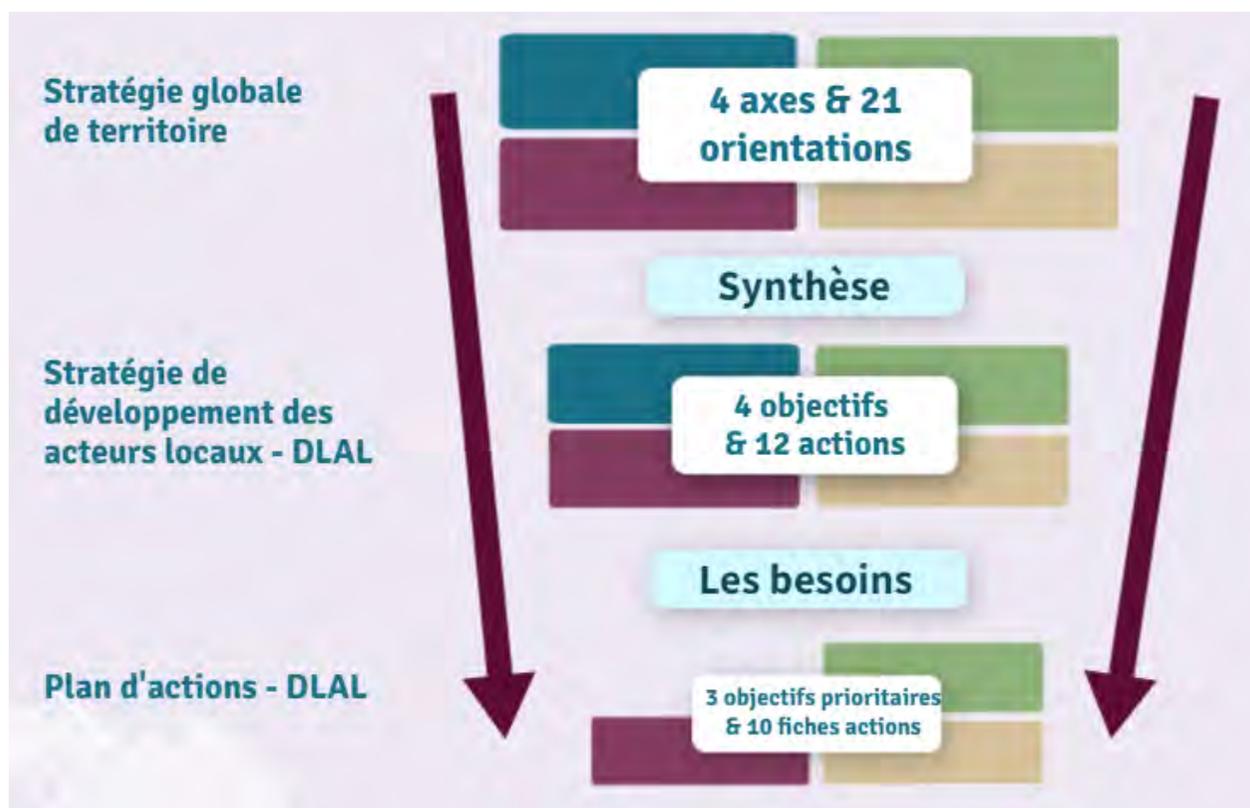
¹² Voir annexe 10 : Membres des COTECH-COPIL de la candidature

III- LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE

1- D'une stratégie globale à une stratégie de développement avec les acteurs locaux

Le schéma ci-dessous résume la **démarche méthodique en « entonnoir »** permettant de garantir un plan d'action DLAL structuré à partir d'une stratégie de développement par les acteurs locaux (SDAL), elle-même ancrée à une véritable stratégie territoriale globale (STG), formalisée dans les cadres *ad hoc*.

DEMARCHE D'UNE STRATEGIE GLOBALE DE TERRITOIRE VERS LE PLAN D'ACTION



Ainsi, à la suite des travaux réalisés regroupant les contributions en ligne sur chacune des 7 trajectoires, la mobilisation des acteurs et la journée d'atelier, 3 enjeux prédominants d'interventions se sont dégagés. Une **synthèse complète** a été élaborée.¹³

Le plan d'action s'est construit autour de ces **3 enjeux** :

- Développer et renforcer « **l'Économie de la Connaissance** » ;
- Déployer des **projets structurants et majeurs**, capables de renforcer cette économie de la connaissance. Pour cela il est nécessaire de bien les cibler et identifier leurs impacts attendus ;
- **Animer un écosystème d'acteurs** et soutenir les **initiatives territoriales** en percolation avec ces projets structurants, en mettant en place une gouvernance de proximité et de coopérations renforcées.

Des leviers et projets répondant à ces enjeux ont alors été identifiés. Cela a permis l'élaboration d'une **stratégie globale de territoire**, en continuité avec les stratégies locales déjà appliquées. Cette stratégie s'organise autour de 4 axes déclinés en orientations, elle mêmes transposables en opérations, autour desquelles les acteurs ont ainsi pu proposer des actions et projets portés ou souhaités.

AXES ET ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE GLOBALE DE TERRITOIRE

AXE 1 : Accompagner les mutations des acteurs économiques et créer les conditions d'une attractivité économique durable

Premières orientations associées

- Soutenir les capacités de transition écologique et climatique de l'économie ;
- Créer les conditions d'un accueil, d'un ancrage et d'un développement durable des activités économiques ;
- Valoriser et diversifier les compétences pour renforcer la robustesse et l'agilité du bassin d'emplois ;
- Soutenir les dynamiques d'innovation ;
- Favoriser la coopération économique, les partenariats et la mise en réseau des acteurs ;
- Faire du numérique un levier de développement et d'inclusion du territoire ;
- Développer un Marketing territorial ;
- S'appuyer sur notre identité pour créer de la valeur économique.

¹³ Voir annexe 11 : Synthèse des contributions des acteurs du Grand Bergeracois

AXE 2 : Inscrire le Grand Bergeracois dans une dynamique de transition écologique et de souveraineté territoriale, à partir d'une valorisation de ses ressources locales

Premières orientations associées

- Définir et mettre en œuvre une politique agro-écologique et alimentaire territoriale durable ;
- Renforcer la durabilité des exploitations ;
- Favoriser la diversification des exploitations ;
- Valoriser nos richesses touristiques locales en intégrant un tourisme durable ;
- Accroître l'efficacité et la transition énergétique du Grand Bergeracois ;
- Développer une offre de tourisme durable ;
- Déployer une offre de mobilités alternatives éco responsables ;
- Accompagner les filières économiques du Grand Bergeracois dans la transition énergétique ;
- Accompagner les acteurs économiques à réfléchir et concevoir ;
- Professionnaliser les acteurs ;
- Anticiper les nouvelles destinations du foncier dans le cadre d'une adaptation au changement climatique ;
- Favoriser l'introduction de produits bio et/ou locaux en restauration.

AXE 3 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services pour garantir une meilleure cohésion sociale

Premières orientations associées

- Structurer et revitaliser les centres-bourgs et les centres villes ;
- Renforcer l'offre en matière de santé ;
- Améliorer l'accessibilité pour tous aux services essentiels ;
- Développer une offre culturelle et sportive inclusive ;
- Mutualiser des équipements et des services.

AXE 4 : Agir ensemble et faire du Grand Bergeracois un territoire solidaire et intergénérationnel

Premières orientations associées

- Créer les conditions d'un parcours inclusif et d'ancrage durable des jeunes ;
- Impliquer les jeunes dans le développement local ;
- Déployer et mettre en œuvre une politique du bien vieillir ;
- Faire société et animer le territoire ;
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble dans un environnement rural.

Ainsi, à partir de ces premiers éléments, avant d'aboutir à la SDL finale, il a d'abord été envisagé une Stratégie de développement local avec les acteurs locaux organisé autour de 4 objectifs et de 12 fiches actions.

STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT ISSUE DES PREMIERS ELEMENTS DE CONCERTATIONS

Objectif 1 : Accompagner le développement de l'économie de la connaissance et créer les conditions d'une attractivité économique durable

Fiche-action 1.1 : Valoriser les compétences et créer leurs conditions de déploiement sur le bassin d'emplois du Grand Bergeracois

Fiche-action 1.2 : Permettre l'ancrage et le développement des activités économiques et de l'innovation en favorisant la coopération économique et le déploiement du numérique sur le territoire

Objectif 2 : Inscrire le Grand Bergeracois dans une dynamique de transition écologique et alimentaire, à partir d'une valorisation de ses ressources locales

Fiche action 2.1 : Déployer une politique agro écologique et alimentaire durable à fort ancrage territoriale

Fiche-action 2.2 : Déployer des projets structurants et majeurs valorisant nos ressources locales

Fiche action 2.3 : Développer une offre de tourisme durable

Fiche action 2.4 : Mettre en place une stratégie de Marketing territorial autour de l'identité du territoire

Objectif 3 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services

Fiche-action 3.1 : Renforcer la centralité urbaine du territoire

Fiche-action 3.2 : Développer et renforcer les services en milieu rural et leur accessibilité

Fiche action 3.3 : Développer les offres culturelle, sportives et de loisirs

Fiche-action 3.4 : Renforcer l'offre en matière de santé

Objectif 4 : Agir ensemble et faire du Grand Bergeracois un territoire solidaire et intergénérationnel

Fiche-action 4.1 : Faire société et animer le territoire

Fiche-action 4.2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble dans un environnement rural



2- Vers « Le Grand Bergeracois, une Terre d'Avenir et Engagée »

La stratégie du Grand Bergeracois ici présentée est issue de l'analyse du diagnostic de territoire du Grand Bergeracois, de la concertation menée avec tous les partenaires locaux, en tenant compte des attendus des programmes européens et du champ d'intervention des autres dispositifs à l'œuvre sur le territoire.

a- La spécificité du DLAL

Dans le cadre de cette candidature, le Grand Bergeracois a veillé à mettre en avant dans la stratégie retenue : l'innovation, le travail en réseau et la coopération.

Concernant **l'innovation**, le territoire souhaite à ce que les projets répondent aux éléments suivants afin d'apporter une valeur ajoutée au DLAL :

- De nouvelles méthodes pour élaborer ou gérer un projet, avec notamment l'implication de la population locale dans le processus de prise de décision et la mise en œuvre du projet ;
- L'émergence de nouveaux produits et services incorporant la spécificité du territoire (urbain/rural) ;
- Le choix des acteurs impliqués dans le projet et la nature de leur implication ;
- La façon dont le projet assure ses approvisionnements, (par ex. en combinant des ressources humaines, naturelles et/ou financières du Grand Bergeracois, avec pour résultat une utilisation plus efficace du potentiel local et de la valorisation des ressources territoriales) ;
- La façon dont le projet travaille en liaison avec d'autres initiatives et/ou outils programmatiques existants.

Le GAL sera également acteur de l'innovation en :

- Faisant appel à un animateur favorisant la montée en compétence des projets ;
- Mettant en œuvre une SDL réactive et pertinente ;
- Intégrant les citoyens du CODEV au Comité de programmation ;
- Développant la coopération interterritoriale et transnationale pour permettre l'échange de bonnes pratiques.

La coopération peut conférer aux projets locaux une dimension nouvelle, puisque ces types de projets fournissent aux parties prenantes des occasions nouvelles et différentes de rechercher des solutions innovantes à leurs problèmes. Les projets de coopération correspondent à des actions concrètes avec des résultats attendus clairement définis qui s'obtiendront au bénéfice de chacun des territoires et acteurs impliqués. Ces actions doivent être communes, dans le sens où elles sont mises en œuvre de façon conjointe. Le contenu de telles actions communes peut englober une grande variété d'activités répondant aux critères de chaque GAL.

Les projets de coopération intra ou extra territoriaux présents dans cette candidature visent à aboutir à différentes sortes de valeur ajoutée pour le DLAL :

- Rendre les projets plus ambitieux en atteignant une masse critique : la mise en commun des moyens et de l'expertise peut donner lieu à des économies d'échelle et à des synergies qui contribuent à réaliser les objectifs du projet (tels que les coûts du matériel technique/des technologies, de formation, de marketing, etc.) ;
- Améliorer la compétitivité : trouver de nouveaux partenaires d'affaires, se positionner sur de nouveaux marchés : mettre en œuvre un projet avec des partenaires peut favoriser la promotion de produits locaux et de leur région d'origine. La coopération peut permettre d'accéder à de nouveaux débouchés économiques, générant ainsi des possibilités d'augmentation des ventes de produits, de création de nouveaux produits ou de processus et d'acquisition de nouveaux savoir-faire ou nouvelles techniques de production. Contrairement à une situation de concurrence potentielle, la coopération permet aux partenaires d'exploiter leurs complémentarités et de bénéficier de leurs similitudes ;
- Soutenir le travail et promouvoir l'innovation à travers de nouvelles compétences : de nouvelles visions et dimensions peuvent soutenir et promouvoir de nouvelles façons de travailler. De plus, le fait d'être confronté aux expériences de coopération et mise en réseau peut contribuer à élargir les horizons économiques et encourager les acteurs locaux à adopter de meilleures approches opérationnelles, qui à leur tour devraient avoir des répercussions socio-économiques ou environnementales favorables pour les zones rurales ;
- Développer l'identité territoriale et sensibiliser l'opinion publique : la coopération peut permettre aux populations locales de découvrir leur territoire et son histoire. En améliorant la compréhension de leur propre territoire, les interactions peuvent conduire les acteurs locaux à représenter plus ouvertement leur territoire et à devenir ainsi de véritables « ambassadeurs » de celui-ci ;
- Renforcer la stratégie territoriale et les partenariats locaux : les projets de coopération sont liés au territoire. Ces projets permettent de répondre aux besoins et aux défis abordés par les stratégies des territoires et acteurs coopérants.

La mise en réseau des acteurs locaux est un atout dans le cadre du DLAL. Le fait d'échanger, de partager et de faire progresser les acteurs locaux entre eux permet d'accentuer et de perfectionner le développement du territoire et son attractivité.

Dans le cadre de cette candidature, la mise en réseau des acteurs vise à aboutir à différentes sortes de valeur ajoutée pour le DLAL :

- Une mise en commun des moyens et des ressources autour d'une stratégie territoriale partagée ;
- Un partenariat élargi, pérenne, investi sur les défis du territoire et ouvert à l'innovation ;
- Un cadre de consolidation des pratiques centrées sur la connaissance et la dynamique du territoire ;

- L'optimisation des résultats pour un même investissement public, grâce à l'utilisation intégrée des fonds européens ;
- Le renforcement des capacités techniques et d'innovation des acteurs locaux ;
- Le renforcement de la responsabilité et du pouvoir des acteurs locaux en les impliquant dans la préparation et la mise en œuvre du programme ;
- Une meilleure visibilité des financements dès le lancement des projets ;
- Une meilleure exploitation des potentiels, parfois sous-utilisés à l'échelle locale.

b- Les besoins prioritaires du Grand Bergeracois

C'est donc à travers le diagnostic, la mobilisation des acteurs, les ateliers, parties intégrantes de la méthode utilisée, que 6 besoins prioritaires ont été définies.

L'une des urgences pour le Grand Bergeracois est de ne pas s'enfermer dans une dépendance durable aux mécanismes de redistribution publics dont les effets négatifs ne manqueraient pas de s'amplifier comme le souligne le diagnostic. En effet, le potentiel de développement du territoire montre qu'une autre voie est possible pour le Grand Bergeracois.

Ainsi, il apparaît vital de rééquilibrer les moteurs de développement. Les besoins prioritaires qui ont été identifiés par les acteurs et à travers les matrices AFOM sont notamment :

- La valorisation des ressources territoriales et de l'image du territoire ;
- Le développement des services et équipements essentiels, le tourisme, la consommation locale, la stimulation des acteurs agricoles ;
- L'accompagnement des porteurs de projet et le cadre de vie.

Besoin 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour favoriser le développement économique et la transition écologique

Les ressources du territoire sont nombreuses et doivent être valorisées afin de favoriser un développement économique endogène, non délocalisable, de proximité.

Cela sera possible en :

- Développant le productif, en valorisant des ressources notamment agricoles ;
- Valorisant nos ressources naturelles (rivière, paysage) grâce au tourisme vert ;
- Développant l'économie présentielle (commerces essentiels, réhabilitation habitat ancien, circuits courts et de proximité...);
- Relocalisant l'acte d'achat ;
- Exploitant tout le potentiel de l'économie de services ;
- ...

Les acteurs locaux ont rappelé que l'attractivité du territoire était liée à la préservation des ressources et des paysages et en soutenant des projets à fort rayonnement. La qualité des ressources constitue le support d'un développement économique. Cela peut se faire :

- En mettant en synergie les atouts environnementaux du territoire avec les ressources économiques : par exemple à partir du classement Réserve Mondiale (UNESCO) de Biosphère du bassin de la Dordogne, pour développer un tourisme durable. C'est bien

la qualité des ressources naturelles qui permet le développement du tourisme sur notre territoire ;

- En développant la formation et la recherche-développement pour de nouvelles solutions d'économie verte ;
- En stimulant la filière bois et permettant le développement de nouvelles sources d'énergie à partir des ressources locales (biomasse, méthanisation...).

Besoin 2 : Garantir l'accès aux services pour tous

Les acteurs locaux ont affirmé que la présence de services est un gage de maintien du lien social. C'est aussi un facteur-clé de l'attractivité des communes vis-à-vis de nouveaux habitants. Il s'agit pour cela de compléter, de diversifier et de renforcer l'offre de services et de veiller à l'équilibre géographique de sa répartition :

- Les services publics ;
- Les services aux jeunes parents : accueil petite enfance, centres de loisirs... ;
- Les services culturels et sportifs ;
- Les services de soins ;
- Les services numériques.

Au regard du diagnostic, de nombreux acteurs ont souligné l'attention qu'il faut porter aux services aux jeunes et aux services aux personnes âgées. Ces deux populations ont des besoins spécifiques autour d'enjeux forts : être attractif pour les jeunes et répondre aux attentes d'une population âgée importante et en augmentation (*silver économie*).

Les acteurs locaux ont rappelé que l'accès de tous les habitants aux services passait par l'organisation, la coordination, la mutualisation entre les différents services et acteurs :

- La mutualisation de compétences ;
- La mutualisation de fonctions ;
- La mutualisation d'équipements ;
- La coordination entre différents services ;
- L'organisation de services ;
- Le développement de projets d'utilisation cyclique (en chronotopie) permettant l'usage plus rationnel des lieux de partage.

Besoin 3 : Construire et promouvoir une identité partagée du territoire, basée sur ses ressources, pour rester attractif

Il a été rappelé que le territoire possède de nombreuses ressources, qu'elles soient naturelles, culturelles ou humaines. Cependant, elles souffrent d'un manque de connaissance et de valorisation. Par ailleurs, le territoire ne dispose pas d'une identité claire et forte vu de l'extérieur. Or, il est important de pouvoir se baser sur une identité locale forte et partagée pour :

- Pouvoir être repérable et connu par l'extérieur ;
- Affirmer les valeurs de territoire et mettre en place un véritable marketing territorial ;
- Être attractif et faciliter l'arrivée de nouveaux habitants, de touristes séjournant plus longtemps ou encore de nouvelles entreprises.

Les projets d'envergure et les synergies développées contribueront également à cette reconnaissance.

Besoin 4 : Favoriser l'initiative en accompagnant les créateurs et porteurs de projets et en favorisant l'expérimentation

Il a été rappelé que, pour que des actions et des projets émergent sur le territoire, un accompagnement et une animation sont nécessaires, notamment afin de favoriser l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire, ainsi que le développement de solutions innovantes. L'accompagnement est nécessaire à toutes les étapes de la vie d'un projet. Cet accompagnement peut être :

- Technique : conseils à l'export, pour anticiper les demandes des clientèles, pour l'adaptation énergétique... ;
- Ou financier : recherche de financements, mise en place de fonds de financements participatifs... ;
- Ou encore via l'investissement dans des outils permettant de créer les conditions favorables à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

L'animation du territoire permet, quant à elle, de :

- Connaître plus finement le territoire et d'en identifier les besoins ;
- Anticiper et répondre aux attentes des acteurs du territoire ;
- Créer du lien entre les habitants et les impliquer dans des projets qui les touchent.

Permettre aux créateurs ou porteurs de projet d'expérimenter dans de bonnes conditions est une façon de favoriser l'innovation. Pour cela il faut :

- Des lieux d'échanges et de réflexion : trouver des solutions nouvelles, en local ou en coopérant ;
- Inciter et valoriser l'innovation ;
- Des lieux facilitant la création d'entreprises (pépinière, couveuse...)
- Des espaces en adéquation avec les nouveaux modes de travail : à distance, partagés (télétravail, co-working).

Besoin 5 : Créer du lien social et de la cohésion entre les générations à l'échelle du territoire.

Il a été rappelé que sur le territoire, il y a un écart générationnel entre les populations jeunes et les populations seniors. Le territoire est depuis quelques années attractif pour les plus de 50 ans. Cela entraîne de nouvelles populations du 3^{ème} âge qui ont leurs propres problématiques et besoins spécifiques liés à la perte d'autonomie et d'accès aux services. Cependant ils sont une ressource essentielle pour le territoire. Il s'agit aujourd'hui de répondre à leurs besoins et problématiques tout en les faisant participer à la vie du territoire et à la transmission envers les plus jeunes.

Les jeunes sont une ressource du territoire sous-valorisée. Parce qu'ils sont nombreux à partir, le Bergeracois doit adopter une stratégie volontariste et d'inclusion vis-à-vis des jeunes, afin d'être attractif pour cette génération et permettre leur ancrage local. Il est nécessaire d'accompagner les seniors, familles, adolescents, jeunes adultes, jeunes parents, jeunes entrepreneurs dans leur volonté de participer à la vie du territoire pour trouver des solutions à leurs besoins.

Plusieurs initiatives tant dans le domaine économique que dans le domaine associatif ont vu le jour dans l'objectif de favoriser le développement du lien social à l'échelle des acteurs locaux et la cohésion sociale, mais nécessitent d'être encouragées.

Besoin 6 : Mettre le territoire dans une dynamique de transition écologique et énergétique à tous les niveaux

Il a été rappelé que le territoire est frappé par les problématiques liées la mobilité. Aujourd'hui il est nécessaire de favoriser les alternatives aux déplacements thermiques et permettre aux habitants et touristes d'accéder aux services, aux offres touristiques, au patrimoine culturel, naturel et agricole.

L'enjeu écologique est un enjeu transversal. Les défis de notre siècle sont immenses, la transition écologique et énergétique, en font partie. La question alimentaire est étroitement liée à la problématique environnementale. Il est nécessaire de concevoir une stratégie globale, associant tous les acteurs, comme l'encourage le Projet Alimentaire Territorial (PAT). En effet, il sera donc important de permettre au territoire de se mettre en transition tant à travers des projets structurants que dans les petits projets valorisant l'environnement.

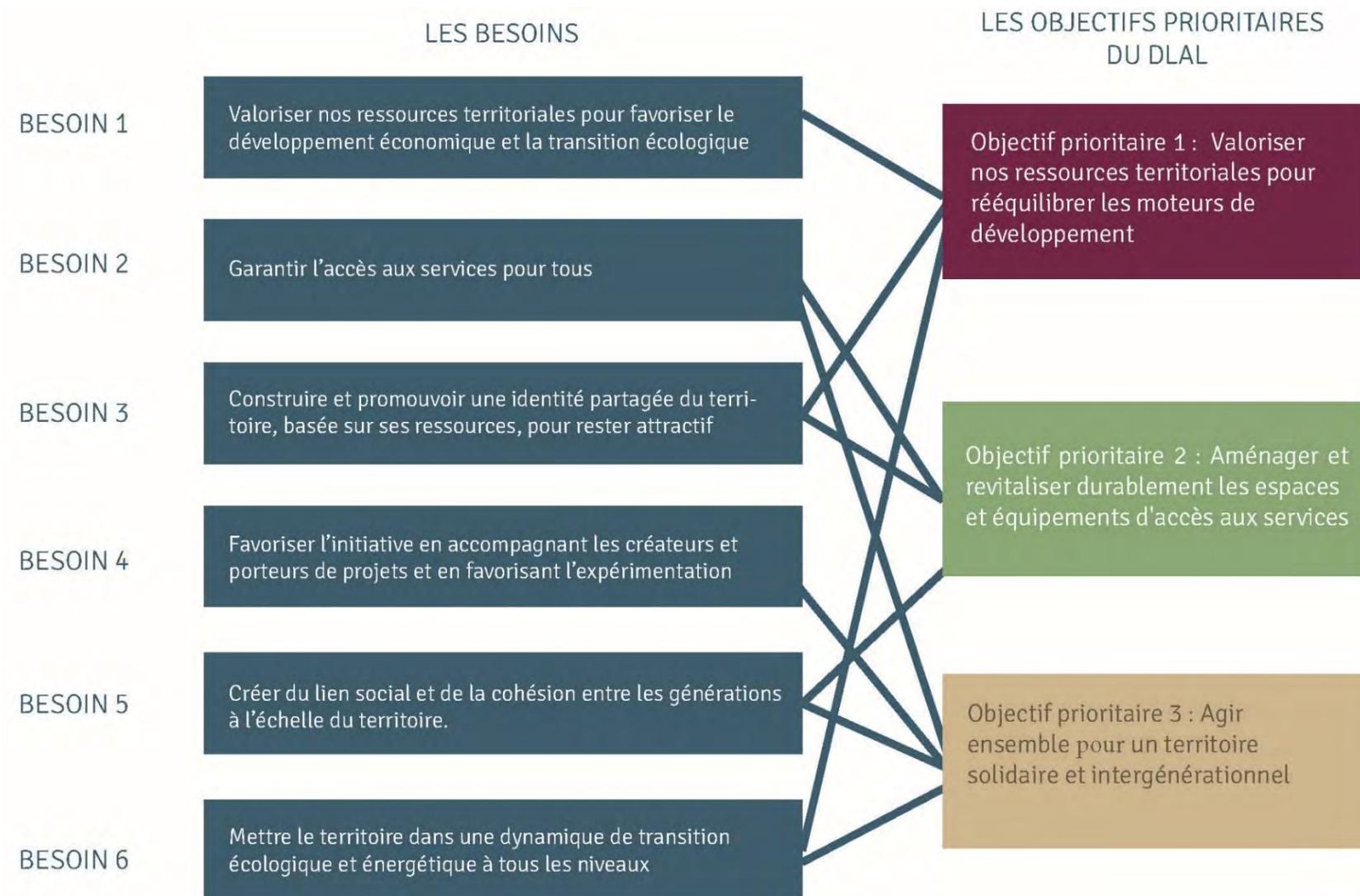
Pour faire face aux enjeux de mobilité, il sera important de favoriser l'intermodalité et les modes alternatifs de déplacement afin de réduire l'impact environnemental, d'accompagner les acteurs du territoire en développant une offre de tourisme et de services durables et de préserver les ressources locales.

Ainsi, la démarche participative a permis de sélectionner des besoins prioritaires :

- Au regard de l'importance donnée par les acteurs locaux ;
- Au regard de la plus-value que les fonds européens territorialisés peuvent apporter au territoire du Grand Bergeracois.



SYNTHESE LOGIGRAMME DES BESOINS ET DES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU DLAL



IV- LA STRATEGIE ET SES OBJECTIFS

Afin d'optimiser les fonds européens mobilisables, un travail de priorisation des besoins a été réalisé, à partir de cette Stratégie de développement avec les acteurs locaux, ce qui a permis d'identifier **3 objectifs prioritaires et 10 fiches actions, pour le plan d'actions DLAL**, au sein de la candidature

« Le Grand Bergeracois, une Terre d'Avenir et Engagée »

- Objectif Prioritaire 1 : **Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement ;**
- Objectif Prioritaire 2 : **Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services ;**
- Objectif Prioritaire 3 : **Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel.**

Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement

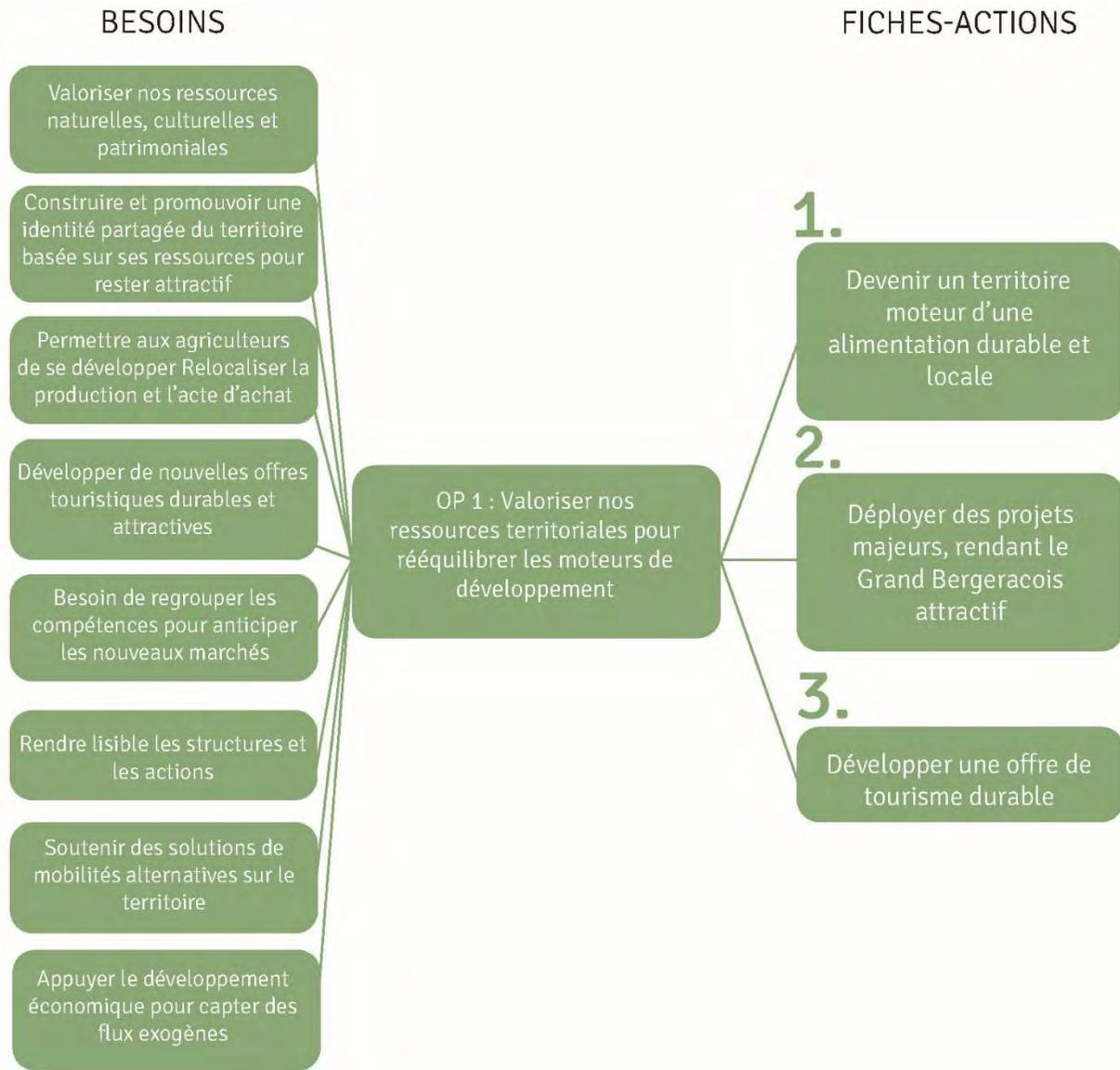
Tantôt qualifiée de « terre de saveurs », « terre de culture », « terre d'itinérance » et « terre de plaisance », le Grand Bergeracois bénéficie de multiples atouts, grâce à un cadre de vie préservé, qui assure le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières. C'est pourquoi, le territoire souhaite s'appuyer sur ses ressources pour modifier le modèle économique actuel et soutenir les opérations de développement générant une relocalisation de l'emploi et la captation de flux exogènes. Ainsi, **l'agriculture**, les **projets d'envergure** s'appuyant sur nos ressources et le **tourisme** seront soutenus.

Même si la consommation des produits agricoles locaux et le développement des circuits courts de proximité représentent une aspiration forte de la part de la population au regard des bénéfices induits (valeur gustative et nutritive des produits frais et de saison, rémunération du producteur au prix juste, échanges en direct avec les acteurs agricoles...), la valorisation de ces productions demeure néanmoins incontournable. Cet enjeu est de loin le plus transversal car il intègre toutes les composantes **de la "fourche à la fourchette"**, slogan du Projet alimentaire territorial du Grand Bergeracois.

L'attractivité, l'identité, le besoin d'équipements d'envergure ou de projets fédérateurs ont été fortement exprimés par les acteurs locaux. Afin de relever les défis de notre territoire vulnérable devant rattraper les carences d'équipement et d'attractivité, il est indispensable que l'effet levier des fonds européens opère sur les **chantiers prioritaires** exprimés par les acteurs locaux.

Enfin, le tourisme en Bergeracois s'est développé autour de filières structurantes telles que l'œnotourisme, les activités de pleine nature, le patrimoine bâti (comme l'abbaye de Cadouin classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO), le tourisme fluvial (la rivière Dordogne classée par l'UNESCO au réseau mondial des réserves de Biosphère), l'itinérance, le tourisme... Engagé de longue date dans la protection de ses espaces, le Grand Bergeracois souhaite faire du **tourisme durable** une opportunité de développement et de préservation de l'environnement, gage de véritable qualité de vie pour la communauté accueillante et d'attractivité pour les touristes.

LOGIGRAMME DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE 1



Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services

L'attractivité et l'inclusivité d'un territoire se mesurent par le **niveau d'équipements et d'accessibilité de ses services** pour la population. La **répartition homogène et équilibrée de l'offre** sur le territoire doit ainsi être au cœur de la stratégie déployée pour assurer la cohérence des projets.

Au cœur du territoire, la ville de Bergerac joue un rôle de ville centre et concentre des activités diversifiées. Son centre-ville, bien que largement concurrencé par sa périphérie, reste l'épicentre de l'activité commerciale et des services (services, administration, économie).

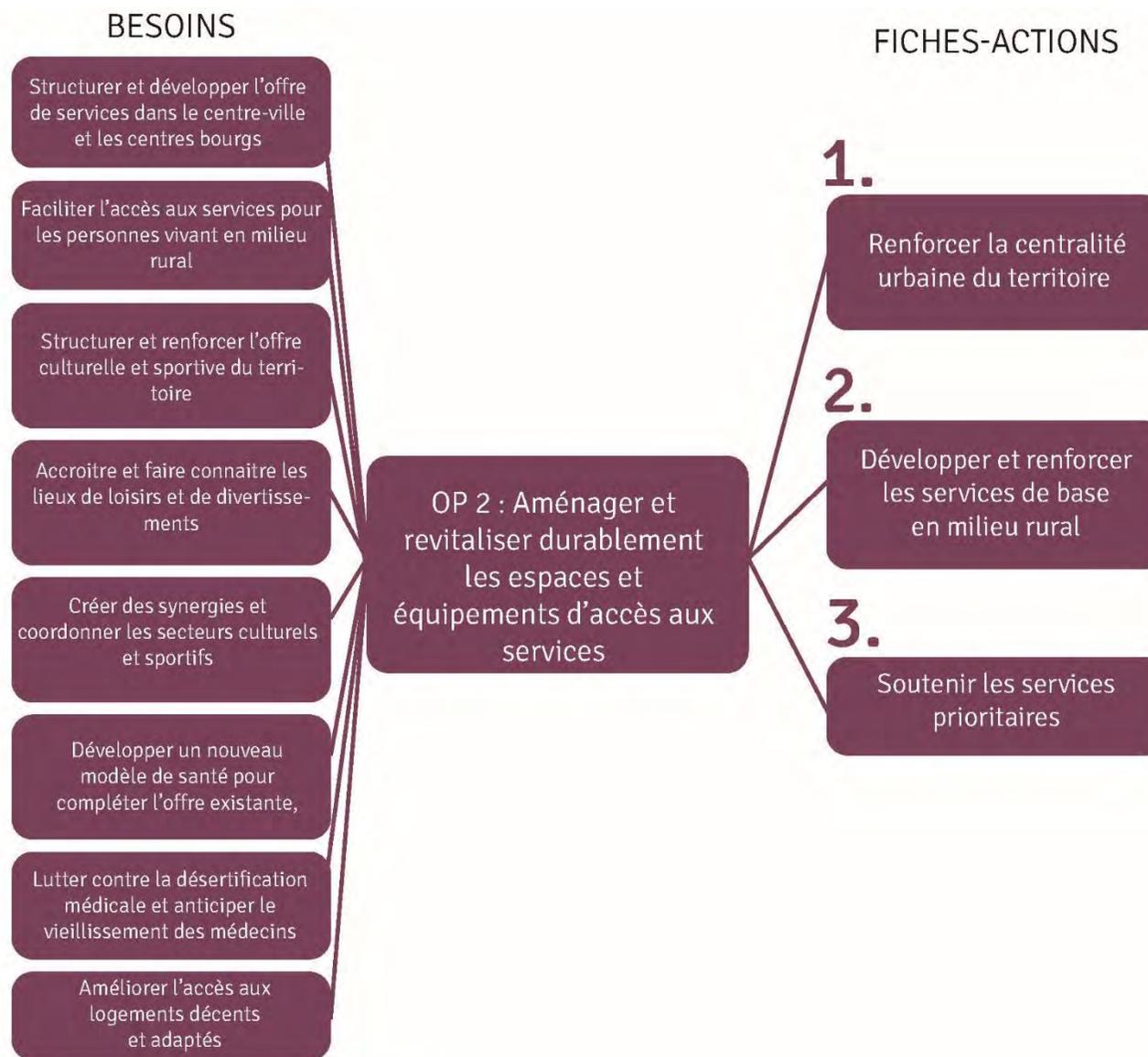
Toutefois, comme beaucoup d'autres villes moyennes, Bergerac connaît des réelles difficultés économiques et sociales qui se traduisent notamment par l'importance du taux de pauvreté et la présence de **3 quartiers prioritaires** dans la ville, dont son centre-ville.

Cette centralité doit être renforcée afin de permettre de meilleures conditions de vie pour les habitants des quartiers tout en développant des activités économiques et en structurant les offres de formation indispensables à notre territoire. Le niveau d'étude des jeunes et les besoins d'emploi pour notre économie présente tienne témoignent d'écart entre l'offre et la demande.

Le reste de notre territoire, majoritairement rural, se caractérise par la nécessité de maintenir voire développer les **offres de services de base**. Nos habitants rencontrent des difficultés dans leurs déplacements (accès à un véhicule, coût du carburant, accès au permis de conduire, niveau de formation...) et les services de proximité permettent de répondre aux besoins de premières nécessités.

Enfin, le Grand Bergeracois se devra aussi de proposer des réponses structurelles adaptées, mais aussi d'engager les actions visant à favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire. A cet effet, la **santé** représente un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impactent tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux. De même, **le sport, la culture et les loisirs** seront des leviers d'inclusion indéniables qu'il conviendra de conforter en encourageant et en promouvant leur développement.

LOGIGRAMME DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE 2



Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble et faire du Grand Bergeracois un territoire solidaire et intergénérationnel

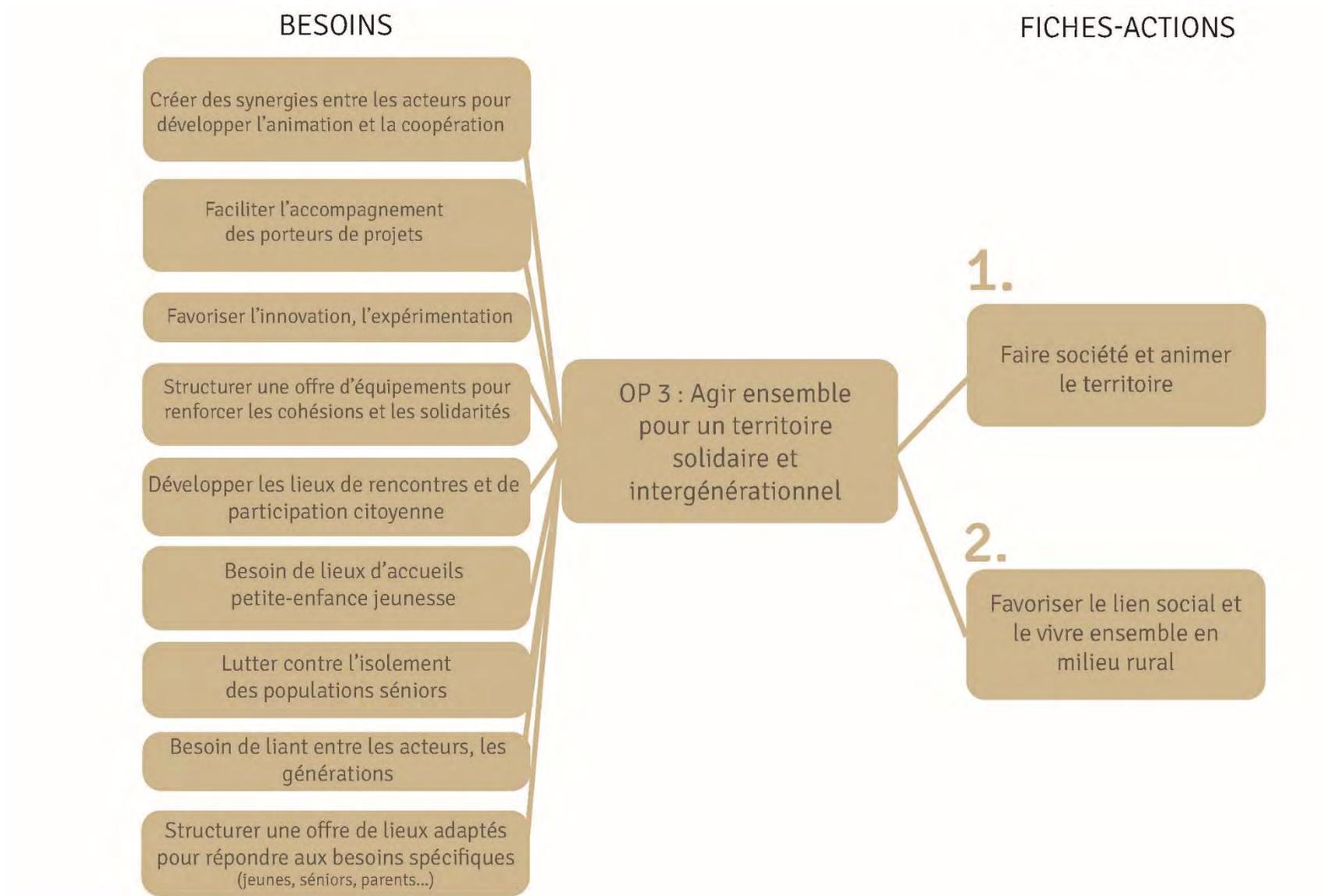
L'ambition de cet objectif est d'agir via une approche globale pour **conforter les solidarités et les cohésions** au service du développement du Grand Bergeracois.

La culture de la coopération qui unit les intercommunalités du Grand Bergeracois depuis plus de 20 ans, les documents cadres élaborés, les politiques contractuelles co-construites (programme LEADER, contrat de relance et de transition écologique, contrat territorial avec la Région...) témoignent de la volonté d'un développement concerté. Toutefois, alors que les collectivités font face à des contraintes budgétaires, **l'ingénierie territoriale** permet un développement stratégique des territoires assurant une optimisation de la dépense publique, des projets engagés, de l'aménagement du territoire tout en soutenant l'investissement public et les activités des acteurs privés. Il s'agira de poursuivre la dynamique initiée en traitant en priorité les domaines d'activités stratégiques tout en ne se privant pas des opportunités de solutions innovantes à développer.

De plus, il est urgent d'intégrer les nouveaux enjeux liés aux évolutions sociétales, démographiques qui nécessitent de laisser **les acteurs du territoire être force de proposition en solutions novatrices** ou pour **expérimenter de nouvelles idées**. Il s'agira de traiter de thématiques variées ayant trait notamment aux équipements dédiés à **la petite enfance et à la jeunesse** au sens large. Il s'agira également de soutenir des actions renforçant les cohésions et les solidarités afin d'être créateur de **solutions, souvent, atypiques**. Par exemple, l'expérimentation autour de formes innovantes telles que l'habitat intergénérationnel visant à attirer différents publics - **jeunes et personnes âgées** - et à renforcer les solidarités au quotidien. De même des projets inclusifs, tels que la création de jardins partagés, (lien social, échanges, solidarité, liens intergénérationnels, meilleure alimentation, revitalisation des espaces ...) dont la mise en œuvre encourage le « vivre ensemble » sont à développer.

Les porteurs de projet s'attacheront à proposer des réponses structurelles adaptées, mais aussi d'engager les actions visant à favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire.

LOGIGRAMME DE L'OBJECTIF PRIORITAIRE 3



V- LE PLAN D'ACTION

1- Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement

Fiche-action n° 1.1- Devenir un territoire moteur d'une alimentation durable et locale		
Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	250 000 €
Objectifs	<p>L'agriculture demeure un secteur d'activités majeur à l'échelle du Grand Bergeracois tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité de ses filières et de ses productions.</p> <p>Pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée, l'économie agricole a toujours su s'adapter, innover et se développer au fil du temps et représente un atout indéniable à préserver.</p> <p>Le Bergeracois a la chance de compter sur des acteurs prêts à s'engager dans la relocalisation de la filière alimentaire. Il s'agit donc de les accompagner dans la mise en place d'une dynamique collective visant à renforcer l'agriculture locale, l'emploi, l'identité culturelle du terroir, le tourisme, la cohésion sociale et la santé des populations. Cela amènera à imaginer de nouvelles formes de partenariat entre les acteurs de ces secteurs. De plus, face aux difficultés d'accès à une alimentation saine, il est donc nécessaire de répondre aux besoins d'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité et durable provenant des produits locaux.</p> <p>Afin de redéployer une agriculture de proximité (créatrice d'emplois), de concourir au renouvellement des générations agricoles, de sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation (hors cadre familiale...), il est nécessaire d'accompagner les solutions innovantes et adaptées au territoire pour résoudre les freins qu'ils rencontrent.</p> <p>Il sera également nécessaire de mettre en avant les ressources territoriales en accompagnant les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques. Pour cela, il faudra répondre aux enjeux de spécification des acteurs locaux du territoire et de développer des modes innovants de valorisation de ces ressources, à travers le développement de nouveaux outils et de nouveaux circuits de vente. Il faudra donc également entretenir la qualité des ressources et permettre leur transmission.</p> <p>En cohérence avec les outils présents sur le territoire, il s'agira d'encourager la transformation locale des productions agricoles du Grand Bergeracois par le soutien à des unités de transformation, tout en tenant compte des infrastructures déjà existantes au sein des territoires limitrophes (recherche d'optimisation à l'échelle départementale, voire la métropole Bordelaise).</p>	

	<p>Au-delà de la valorisation des productions et du savoir-faire agricoles, la commercialisation doit être envisagée à différentes échelles. Il s'agira ainsi de soutenir les projets d'infrastructures de commercialisation (vente à la ferme, magasins de producteurs locaux...) et leurs équipements, que cela soit en création d'activité ou en diversification, mais aussi d'accompagner la création de nouveaux débouchés.</p> <p>En effet, le territoire du Grand Bergeracois est propice au développement de circuits courts et de proximité et au renforcement des circuits déjà existants, l'important bassin de vie du Bergeracois et le type de productions Bergeracoise concourant naturellement à ce mode de consommation.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des projets innovants sur le territoire autour de l'agriculture - Améliorer et diversifier les productions locales - Partager les savoir-faire, les outils et les compétences dans les nouveaux modes de production - Faire émerger de nouvelles filières structurées ou de nouveaux services et produits - Relocaliser l'acte d'achat - Développer l'emploi local <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : l'innovation est au cœur de cette fiche action. L'expérimentation encouragera la création de nouveaux services ou savoir-faire et produits, tout en développant de nouvelles façons de travailler. Cela démarrera dès la réflexion du projet. - <u>Partenariat</u> : les projets vont permettre d'encourager les actions collectives ou multi partenariales. La mise en réseau des acteurs publics et des acteurs privés sera assurée en les rassemblant autour de projets communs et collectifs. - <u>Territorial</u> : les porteurs de projets devront aller au-delà de l'approche sectorielle classique et adopter une approche transversale de leur projet. - <u>Coopération</u> : la coopération permettra d'imaginer avec nos partenaires de nouvelles solutions répondant à nos défis. Elle permettra également de nous ouvrir aux pratiques d'autres territoires ruraux et de nous en inspirer.
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les outils de production, d'approvisionnement, de transformation agro-alimentaire, notamment mutualisés pour maintenir la plus-value sur le territoire (<i>ex : espaces test, ateliers de découpe, ateliers de valorisation...</i>) ○ Accompagner les projets développant la commercialisation des produits alimentaires via les circuits courts et de proximité (<i>ex : Points de vente individuel ou collectif, magasins de producteurs, distributeurs produits frais, distributeurs à casiers...</i>) ○ Valoriser les productions agricoles et favoriser les circuits courts et de proximité de distribution ○ Développer les pratiques circulaires dans l'agriculture ○ Favoriser une accessibilité pour tous à une alimentation de qualité et durable issue du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les nouveaux modes de production et d'échanges de pratiques (<i>ex : tiers lieux nourriciers, actions de sensibilisation, d'animation, d'accompagnement au changement...</i>) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et autonomiser les usagers sur la transition agro-écologique du territoire, ▪ Changer le système agricole local (<i>ex : diversification, adaptation au changement climatique, développement de filières (ex : légumineuses, chanvre...)</i>) ▪ Changer les pratiques alimentaires (<i>ex : actions de sensibilisation aux nouveaux modes de cuisine...</i>) ▪ Faire vivre une communauté apprenante (<i>ex : formations pour les élèves, les cuisiniers, le personnel de cantines dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements de santé, EHPAD, ..., actions de valorisation de l'agriculture sur le territoire pour encourager l'emploi agricole...</i>) ▪ Agir pour la résilience alimentaire de son territoire (<i>ex : nouvelle destination du foncier dans le cadre du changement climatique...</i>) ▪ Anticiper et accompagner les mouvements de foncier agricoles (<i>en cas de départ à la retraite, vente...</i>) pour dynamiser l'économie agricole (<i>adaptation au changement climatique...</i>).
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public...</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, coopératives, entreprises, SEM, ménages agricoles, ... (y compris acteurs de l'ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Pour LEADER : le fonds sera fléché sur les communes rurales, en excluant la ville de Bergerac. Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur Bergerac. Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.</p> <p>Le FEADER (PSN) accompagne les investissements dans la transformation / commercialisation de produits agricoles dont l'assiette éligible du projet est supérieure à 300 000 €.</p> <p>Notre stratégie ne finance pas les investissements dans la transformation / commercialisation de produits de la filière viti-vinicole.</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de</p>	<p>Nombre d'emploi créé</p>

<p>réalisation et de résultat)</p>	
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 2 Accélérer et accompagner la transition agro écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p>

Fiche-action n° 1.2- Déployer des projets majeurs, rendant le Grand Bergeracois attractif		
Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement		
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5	670 000 €
Objectifs	<p>Le diagnostic du territoire fait apparaître que le manque d'équipements et d'actions structurants freinent le développement et l'attractivité de notre territoire. Pourtant, le Grand Bergeracois bénéficie de multiples atouts, grâce à un cadre de vie préservé, qui assure le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières. Il est donc indispensable de réaliser des projets d'envergures à fort impact à l'échelle du GAL, voire au-delà.</p> <p>Ils doivent permettre un rayonnement important. Ces projets, dits "Phares" doivent avoir un effet "Boule de neige" ; c'est-à-dire entraîner l'émergence de nouveaux projets et induire des effets positifs transversaux sur de nombreux secteurs d'activités propres à notre territoire (économie présentiel, touristique, cadre de vie, environnement...). Ils doivent être fortement soutenus politiquement.</p> <p>Les projets majeurs accompagnés œuvreront dans les secteurs prioritaires tels que : la mobilité quotidienne des Bergeracois, la promotion territoriale, le tourisme fluvial, les services innovants pour nos entrepreneurs, l'évènementiel fédérateur et/ou marqueur et des projets permettant de capter des flux financiers exogènes. Ainsi, le Grand Bergeracois souhaite faire de la transition écologique une opportunité de développement et de préservation de l'environnement, gage d'attractivité durable pour consolider et préserver notre qualité de vie.</p> <p>Cette fiche action, doit permettre de résorber les problèmes de mobilité des habitants. Les moyens actuels sont insuffisants, d'autant plus que le caractère rural du territoire accroît les distances entre usagers et services.</p> <p>Elle permettra d'encourager un tourisme favorisant la découverte des patrimoines naturels, culturels, paysagers et architecturaux, l'itinérance douce et les activités de loisirs. A cet effet, le tourisme fluvestre, qui fait le lien entre activités sur les voies d'eau et activités sur les berges (randonnée à vélo, pédestre...), ainsi que l'écotourisme, ou encore les contes et légendes représentent des leviers de développement cohérents pour conforter l'attractivité du territoire et contribuer à des séjours plus longs grâce à un accueil adapté et de qualité. Le territoire entend bien évidemment encourager un tourisme de proximité, en proposant une offre adaptée à une clientèle locale et familiale, mais aussi concourir au rayonnement du territoire à une échelle élargie grâce à ses nombreux atouts vernaculaires. Le manque d'offre d'hébergement et de services d'ampleur est une des carences du territoire dans son développement touristique. Il s'agira de renforcer l'existant et d'augmenter la capacité d'accueil touristique innovante et s'adaptant aux transitions, sur notre territoire.</p>	

	<p>Afin de faire face au manque d'événements fédérateurs, structurants et rayonnants, cette fiche action permettra de les soutenir. Cela engendra leur développement et leur structuration pour exporter l'image du territoire en dehors et mettre en avant le cadre de vie et les ressources du territoire.</p> <p>Toutefois, le Grand Bergeracois possède une certaine notoriété mais souffre d'un manque de reconnaissance. Il s'agira ici de répondre au manque de lisibilité, de communication claire en interne et en externe mais aussi de répondre au besoin d'équilibre entre l'image perçue (à l'extérieur), l'image vécue (celle des habitants) et l'image choisie (notre positionnement). Le territoire doit avoir la volonté d'affirmer sa différence, ses valeurs, son identité, sa personnalité. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'identité du Grand Bergeracois pour créer de la valeur économique et de rendre le territoire attractif.</p> <p>Concernant l'état des performances économiques du territoire, une véritable érosion de ses forces productives concurrentielles ainsi qu'une certaine atonie de l'économie générale est à déplorer. Il est donc nécessaire de créer un accompagnement des acteurs économiques et de développer des initiatives (globales et fédératrices) concourant à l'attractivité du territoire. L'objectif demeure celui de rétablir un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et d'en faire un atout pour la stratégie d'accueil au sens large : capacité à accueillir les projets endogènes et capacité éventuelle à capter un flux exogène.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité du territoire - Donner une trajectoire de reconversion à notre territoire - Fédérer autour de projets ou d'événements majeurs - Structurer de nouveaux modèles de développement dans une perspective de transition - Créer une identité commune - Pérenniser les ressources locales - Développer l'emploi local <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : cette fiche action nous oblige, acteurs du Grand Bergeracois, à collaborer : non seulement au moment de la conception (co-construction) mais tout au long du processus d'appropriation en interne et de diffusion à l'extérieur du territoire. Elle doit faire apparaître une communauté d'intérêts et de valeurs. - <u>Partenariat</u> : les partenariats sont au cœur de cette fiche action. Les porteurs de projets devront aller au-delà de l'approche sectorielle classique et adopter une approche transversale de leur projet. De plus, l'échelle du GAL est le périmètre de réflexion minimum pour ces types d'enjeux. - <u>Territorial</u> : ces projets "majeurs" sont fédérateurs de l'ensemble du GAL. L'ensemble du territoire est concerné et une diversité d'acteurs sont impliqués.
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser les aménagements basés sur l'itinérance douce

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, extension, sécurisation et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la <u>mobilité quotidienne</u> ▪ Equipements et services liés à cette itinérance <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabiliter, valoriser et développer le patrimoine fluvial et aquatique tout en développant les filières de loisirs et touristiques associées (<i>ex : halte nautique, bases nautiques, maisons éclésières...</i>) ○ Maintenir et développer des équipements touristiques contribuant à l'adaptation de l'offre (<i>ex : Hébergement, services (canoë, bateau électrique, ...)</i>) ○ Actions permettant aux touristes et aux acteurs du territoire de découvrir les richesses naturelles et vernaculaires du territoire (<i>ex : scénographie, mapping, valorisation des berges de la Dordogne UNESCO ...</i>) ○ Action de mise en scène des éléments identitaires de notre territoire : études et aménagement de lieux vitrines de notre identité (offices de tourisme, quelques lieux emblématiques du patrimoine) (<i>ex : scénographie des offices de tourisme pour en faire des lieux d'animation économique...</i>) ○ Actions et investissements valorisant le territoire et son environnement via une démarche territoriale de marketing ○ Actions liées à des événements fédérateurs à l'échelle du Grand Bergeracois s'appuyant sur un élément identitaire fort (<i>ex : évènements identitaires d'envergure...</i>) ○ Développer une nouvelle dynamique de travail mutualisée visant à renforcer le développement économique et l'emploi sur le territoire (<i>ex : pôle entrepreneurial, ...</i>) ○ Investir dans des équipements structurants et stratégiques pour le territoire. Ils doivent permettre le développement de l'attractivité de notre territoire tout en préservant notre environnement (<i>ex : centre évènementiel, aéroport...</i>)
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public, GIP...</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, coopératives, entreprises, SEM, fondations, ... (y compris acteurs de l'ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 1.2, 1.3, 2.7 et 2.8</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d'emploi créé</p>

**Contribution Néo
Terra**



- Ambition 1** Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
- Ambition 3** Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
- Ambition 4** Développer les mobilités propres pour tous
- Ambition 5** Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
- Ambition 6** Construire un nouveau mix énergétique
- Ambition 7** Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le "zéro déchet" à l'horizon 2030
- Ambition 8** Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
- Ambition 9** Préserver et protéger la ressource en eau
- Ambition 10** Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles

Fiche-action n° 1.3- Développer une offre de tourisme durable		
Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	250 000 €
Objectifs	<p>Notre territoire rural, regorge de pépites ne demandant qu'à être partagées, appréciées, valorisées et préservées dans notre environnement si singulier du Grand Bergeracois.</p> <p>Les pratiques et les attentes des touristes sont en forte évolution suite aux crises successives (sanitaires, économiques...). Il est nécessaire de s'adapter et de faire confiance aux acteurs locaux dans leurs propositions de solutions innovantes pour être acteurs proactifs face à ces mutations. Véritable opportunité, le tourisme durable est un concept à déployer sur notre territoire.</p> <p>L'ambition est de développer ce secteur en prenant pleinement en compte ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des habitants.</p> <p>Le développement touristique durable satisfait les besoins des touristes et du territoire tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il aborde la gestion des ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques soient satisfaits en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la biodiversité et les systèmes vivants.</p> <p>Il mobilise activement tous les acteurs concernés qui s'engagent à respecter la mise en œuvre effective du tourisme durable. Cette fiche action encourage ce développement touristique durable qui améliore également le cadre de vie, en favorisant des opérations intégrées qui répondent aussi à des enjeux de services à la population, en particulier en milieu rural.</p> <p>Elle positionne le tourisme comme outil de développement local, permettant des retombées économiques pour les collectivités et les commerçants.</p> <p>Ainsi, il s'agira de soutenir les projets exploitants de façon optimale les ressources de l'environnement, respectant l'authenticité socioculturelle locales et assurant une activité économique viable sur le long terme.</p> <p>Les deux objectifs principaux seront de développer les activités de pleine nature et de valoriser et préserver notre patrimoine local.</p> <p>Ainsi, le développement des activités de plein air sera encouragé, en lien avec des pratiques sportives (VTT, trail...) ou nautiques (pêche, canoë...), pour parfaire l'offre et augmenter la durée des séjours.</p> <p>Il s'agira également pour le Grand Bergeracois de promouvoir un tourisme durable en construisant une offre équilibrée et respectueuse de l'environnement, via la promotion de l'itinérance en combinant les modes doux, la valorisation de ses richesses patrimoniales et historiques et la création de circuits thématiques de découverte accessibles à tous.</p>	

	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l’attractivité du territoire à travers une offre de tourisme innovante - Valoriser les ressources locales - Créer de l’emploi - Pérenniser les ressources locales - Permettre aux acteurs économiques de mieux répondre aux attentes de leur clientèle - Développer la pratique du tourisme durable <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : de nouvelles méthode de réflexion et d’action doivent permettre d’encourager l’expérimentation pour la création de nouveaux services ou de nouveaux produits. Il s’agit d’encourager les initiatives permettant de s’adapter aux nouvelles attentes et exigences des touristes, des usagers et des partenaires. - <u>Partenariat</u> : les partenariats sont multiples de par la définition du tourisme durable. Un projet isolé n’aurait donc ici pas de sens puisque la notion de tourisme durable intègre par définition une insertion dans un environnement multi partenarial. C’est bien la coordination qui rendra le projet cohérent. - <u>Territorial</u> : le tourisme durable contribuera à l’équilibre entre l’urbain et le rural. Il œuvre à renforcer l’identité de la destination touristique et impacte les autres acteurs : de la même filière, de filières différentes d’un autre secteur géographique du territoire, etc. - <u>Coopération</u> : la coopération permettra d’imaginer avec nos partenaires de nouvelles solutions répondant à nos défis. Elle permettra également de nous ouvrir aux pratiques d’autres territoires ruraux et de nous en inspirer.
<p>Types d’actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les activités pleine nature durables <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, extension, sécurisation et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes à vocation <u>touristique</u> ainsi que les équipements et services liés à cette itinérance ▪ Acquisition de matériel, équipement, aménagement et investissement permettant de s’adapter au développement du tourisme durable (<i>ex : locaux de stockage, matériel de réparation, conciergerie, ponton de pêche...</i>) ▪ Petit équipement de loisirs favorisant la découverte originale des ressources ○ Valoriser et préserver le patrimoine local <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de valorisation des sites emblématiques ou potentiels du patrimoine local : environnemental, bâti, paysagers, etc. (<i>ex : moulins, abbaye, ports, murailles...</i>) ▪ Actions de développement basé sur l’humain, animation de réseaux d’ambassadeurs de territoire ▪ Actions de sensibilisation auprès des vacanciers pour les questions de gestions des déchets et des eaux noires...

<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d’ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public...</p> <p>Maîtres d’ouvrage privés : associations, coopératives, entreprises, SEM, ménages agricoles, ... (y compris acteurs de l’ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Pour LEADER : le fonds sera fléché sur les communes rurales, en excluant la ville de Bergerac. Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur Bergerac. Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.</p> <p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 2.8</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d’emploi créé</p>
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l’engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 4 Développer les mobilités propres pour tous</p> <p>Ambition 7 Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le “zéro déchet” à l’horizon 2030</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p>

2- Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services

Fiche-action n° 2.1- Renforcer la centralité urbaine du territoire		
Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services		
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5	250 000 €
Objectifs	<p>Le centre-ville de Bergerac occupe une place centrale au sein du Bergeracois notamment de par son attractivité commerciale qui dépasse largement la seule commune de Bergerac ou encore son attractivité touristique qui en fait un point de passage obligé des touristes.</p> <p>Cependant, le commerce de centre-ville à Bergerac connaît de nombreuses difficultés : importance du taux de vacance, prix des loyers commerciaux, développement de la périphérie, paupérisation de la population, défis urbanistiques, dégradation de l'habitat, développement des friches commerciales. D'ailleurs, trois quartiers sont classés « quartiers prioritaires » de la politique de la ville, en raison des difficultés de ses habitants en matière d'emplois, d'habitat, ou encore de revenus.</p> <p>Cette centralité doit être renforcée afin de permettre de meilleures conditions de vie pour les habitants de ces quartiers tout en développant des activités économiques et en structurant les offres de formation indispensables à notre territoire. Il est donc essentiel d'agir sur 3 axes prioritaires.</p> <p>Concernant les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), il s'agira ici de les rendre attractifs par l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants de ces quartiers.</p> <p>Il s'agira ici d'accompagner et d'aider toutes les opérations qui permettent d'embellir et améliorer l'environnement de ces quartiers mais également le développement d'activités économiques dans les zones en difficulté afin de les redynamiser en aidant les porteurs de projets à démarrer leurs activités.</p> <p>L'ambition est de favoriser le développement socio-économique dans les quartiers afin de renforcer l'attractivité mais également de permettre la gestion qualitative du cadre de vie.</p> <p>Concernant les commerces de proximités, le renforcement des activités existantes et la création de nouvelles activités doivent être réalisés pour aboutir à des linéaires continus, vivants et animés, dans les quartiers prioritaires, ainsi que dans le centre-ville en général.</p> <p>Bergerac a également un rôle clé pour accueillir et inventer de nouvelles offres de formation adaptées aux besoins de notre territoire. Un des facteurs freins de développement économique réside dans le très bas niveau de qualification de la population. La population ne disposant pas d'un diplôme qualifiant reste importante (35 % de la population de 15 ans ou plus non scolarisée est dans ce</p>	

	<p>cas), y compris chez les jeunes qui sont par ailleurs moins souvent titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur que dans des territoires similaires. Il est alors indispensable de créer, rénover et réhabiliter des bâtiments ciblés permettant l'accès à la formation du public.</p> <p>Enfin, il ne faut pas occulter l'importance des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) implantées sur la ville de Bergerac. Elles participent activement à la transformation de notre société, elles performant et rayonnent à l'échelle du Grand Bergeracois dans la construction d'un territoire plus durable au travers d'activités économiques socialement utiles, innovantes et locales. Les projets permettant l'émergence et la structuration d'un développement économique durable seront soutenus.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle centre de la ville de Bergerac - Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires - Favoriser le maintien et le développement des commerces en centre-ville - Développer des formations dans le centre-ville de Bergerac - Soutenir les investissements des entreprises de l'ESS - Développer l'attractivité du territoire - Créer de l'emploi <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : cette fiche action, doit encourager les initiatives permettant de s'adapter aux nouvelles attentes et exigences des usagers. La création de nouveaux services ou nouveaux produits sera au cœur des projets. Les nouvelles façons de travailler seront également promues. - <u>Partenariat</u> : par son approche collective et partenariale, les porteurs de projets devront concerter les institutionnels ou acteurs du secteur afin d'optimiser le projet. - <u>Territorial</u> : l'ambition est bien de donner au projet un rayonnement qui aura des effets induits sur tout le territoire du GAL. Une vision holistique doit animer le projet.
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Actions en faveur des Quartiers prioritaires de la ville <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions permettant de meilleures conditions de vie pour les habitants des quartiers <ul style="list-style-type: none"> o Opérations de réhabilitation et d'embellissement de l'environnement physique des quartiers : rénovation des espaces publics et des pieds d'immeuble, préservation et mise en valeur du patrimoine – naturel, culturel, paysager et bâti -, réhabilitation et construction d'équipements publics culturels, sociaux et d'insertion ▪ Création d'activités économiques <ul style="list-style-type: none"> o Investissements fonciers et immobiliers pour la création d'activités : aménagement de terrains et locaux, réhabilitation de friches industrielles dans le cadre d'un projet global de développement économique

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction et fonctionnement de structures d'accueil d'entreprises : hôtels d'entreprises, pépinières, couveuses... pour l'hébergement d'entreprises, la mutualisation de services, l'accompagnement des entreprises (<i>ex : pépinières et couveuses</i>), le portage salarial (<i>ex : couveuses...</i>) ○ Accompagner le développement des commerces ou d'artisanat de proximité (<i>ex : valorisation de vitrine...</i>) ○ Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics (<i>ex : campus connecté, tiers lieux formations...</i>) ○ Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale
Bénéficiaires potentiellement visés	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, GIP, organismes reconnus de droit public, bailleurs sociaux, organismes HLM...</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, bailleurs sociaux, entreprises, SEM, indépendants du milieu culturel, organismes HLM, fondations... (y compris les acteurs de l'ESS)</p>
Cofinancements potentiellement mobilisables	Etat Région Département
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 1.2, 1.3, 2.6, 2.7, 4.1, 4.5, 4.7
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	Nombre d'emploi créé
Contribution Néo Terra	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p>



Fiche-action n° 2.2- Développer et renforcer les services de base en milieu rural		
Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	225 000 €
Objectifs	<p>Le Grand Bergeracois est marqué par de grandes différences de densité de population. Cela engendre des niveaux de services disparates, entre un pôle urbain équipé et des bourgs-centres, villages et communes rurales moins bien desservis.</p> <p>La "juste proximité" des services pour toute la population est une condition majeure de l'attractivité et de l'attachement au territoire. Elle implique de renforcer les solidarités réciproques entre l'espace urbain et l'espace rural afin de créer un environnement de proximité favorable à la qualité de vie des habitants.</p> <p>En matière de services à la population, le territoire doit faire preuve d'adaptabilité pour intégrer les nouveaux enjeux liés aux évolutions sociétales, démographiques qui nécessitent d'ajuster l'offre pour une répartition territoriale pertinente.</p> <p>De plus, le fonctionnement socio-économique général du territoire, synthétisé par son modèle de développement, et sa dynamique économique sont aujourd'hui vecteurs d'un niveau de cohésion sociale largement défavorable. Il est donc nécessaire de diversifier le modèle économique actuel et d'orienter des opérations de développement générant une relocalisation de l'emploi.</p> <p>Afin de gérer les problèmes d'accessibilité aux services de bases, l'ambition est de soutenir le développement de l'offre locale de proximité.</p> <p>L'objectif est de faire rayonner le Grand Bergeracois par le maintien et le développement d'une offre commerciale, artisanale, économique, au service des usagers en zone rurale.</p> <p>L'objectif est de soutenir les commerces de proximités face aux mutations économiques et de renforcer la rentabilité des commerces en milieu rural.</p> <p>Le Grand Bergeracois souhaite également accompagner les projets de commerces écoresponsables. Ils mettront en place des actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable permettant : de réduire leurs impacts environnementaux (déchets, eau, énergie, consommables...) et de répondre aux enjeux sociétaux (équité, accessibilité, santé et sécurité, achats durables...). Cela favorisera l'attractivité durable de notre territoire et maintiendra notre cadre de vie Bergeracois.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements pour les besoins essentiels - Développer l'attractivité du territoire - Développer les communes rurales - Améliorer l'accès aux services, commerces et artisanats - Relocaliser l'acte d'achat 	

	<p>- Développer l'emploi local</p> <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <p>- <u>Innovation</u> : cette fiche action via l'expérimentation encouragera la création de nouveaux services ou savoir-faire et produits. Elle permettra les initiatives permettant d'adapter le monde économique aux nouvelles attentes et exigences des consommateurs</p> <p>- <u>Partenariat</u> : les projets vont permettre d'encourager les actions collectives ou multi partenariales.</p> <p>- <u>Territorial</u> : les porteurs de projets devront aller au-delà de l'approche sectorielle classique et adopter une approche transversale de leur projet. Une action portée par un maître d'ouvrage devra avoir un impact sur les autres acteurs : de la même filière, de filières différentes, d'un autre secteur géographique du territoire etc.</p> <p>- <u>Coopération</u> : la coopération permettra d'imaginer avec nos partenaires de nouvelles solutions répondant à nos défis. Elle permettra également de nous ouvrir aux pratiques d'autres territoires ruraux et de nous en inspirer.</p>
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les projets de multiples services innovants en milieu rural regroupant plusieurs activités et permettant d'offrir <i>a minima</i> une ou plusieurs activités complétées d'autres services (point-relais, services à domicile, ...) (ex : <i>multiple-rural...</i>) ○ Etude de rentabilité de commerces de proximité en milieu rural ○ Accompagner les commerces locaux à appliquer un principe d'éco responsabilité ○ Aide à la création, au maintien, au développement et à la modernisation d'activités de commerce et d'artisanat de proximité visant à installer ou maintenir un/le dernier commerce de sa catégorie sur la commune (ex : <i>boucher, coiffeur, traiteur, boulanger, halle de marché...</i>)
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public...</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, coopératives, entreprises, SEM, ménages agricoles, ... (y compris acteurs de l'ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Pour LEADER : le fonds sera fléché sur les communes rurales, en excluant la ville de Bergerac. Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur Bergerac. Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d'emploi créé</p>

<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p>
--	--

Fiche-action n° 2.3- Soutenir les services prioritaires		
Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services		
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5	728 268 €
Objectifs	<p>Le Grand Bergeracois a identifié plusieurs services à la population comme "prioritaires" de par les enjeux auxquels ils répondent. Les acteurs du territoire ont été particulièrement attentifs à la trajectoire "Sociale et du bonheur" en appuyant sur leurs attentes pour maintenir un cadre de vie épanouissant et garantir un accès aux services et équipements pour tous sur le territoire. Cette fiche action vise à soutenir les secteurs prioritaires suivants : la santé, le sport, la culture et les loisirs.</p> <p>Concernant la santé, confronté comme tout le territoire national à la problématique de démographie médicale, le Grand Bergeracois doit pleinement se mobiliser pour porter des actions concourant à l'accueil de nouveaux soignants. Il s'agit bien évidemment d'un enjeu majeur tant pour la population (accès aux soins), que d'attractivité territoriale. En conséquence, le Grand Bergeracois souhaite engager les mesures nécessaires afin de renforcer les équipements de santé dans le cadre d'une approche concertée avec les acteurs institutionnels et porter une stratégie globale pour optimiser l'offre de santé.</p> <p>De plus, la culture, le sport et les activités de loisirs représentent des thèmes majeurs pour le territoire, en tant que vecteurs d'inclusion, d'épanouissement, de développement et d'attractivité. En effet, la diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs confère au territoire un véritable attrait qu'il convient de préserver et de conforter. Ainsi, le territoire entend faire de ces activités une opportunité de développement mais aussi un facteur de cohésion territoriale, en valorisant l'existant et en favorisant les pratiques. Il est nécessaire d'encourager la modernisation des installations existantes ainsi qu'une pratique élargie et accessible à tous les habitants du Grand Bergeracois</p> <p>Le territoire a vocation à initier et à accompagner des projets qui s'inscriront dans une démarche durable, concourant à la préservation des ressources. Les bonnes pratiques (gestion de l'arrosage, éclairage par LED, réduction des consommations énergétiques) seront promues et valorisées. Il s'agira également de renforcer les coopérations et les dynamiques locales pour optimiser les usages et assurer une territorialisation répondant au mieux aux besoins de la population. En outre, l'intégration des équipements dans leur environnement sera recherchée en privilégiant les espaces végétalisés et la mise en accessibilité. Le Grand Bergeracois entend ainsi structurer une offre de qualité pour encourager les pratiques diversifiées à destination d'un public élargi (séniors, jeunes, personnes en situation de handicap...), afin que ces activités soient un</p>	

	<p>élément déterminant de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie et contribuent à une meilleure visibilité et attractivité du territoire.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l’attractivité du territoire - Augmenter le nombre de praticiens de santé sur le territoire - Permettre aux habitants d’avoir accès aux soins - Améliorer l’accès aux équipements sportifs, culturels et de loisirs - Améliorer l’efficacité énergétique des infrastructures <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : cette fiche action encourage les acteurs du Grand Bergeracois à collaborer dès la phase de conception afin de bien élaborer les phases de réflexion et d’actions. Elle doit promouvoir les initiatives permettant de s’adapter aux nouvelles attentes et exigences des usagers. La création de nouveaux services ou nouveaux produits animera les projets. - <u>Partenariat</u> : par son approche collective et partenariale, les porteurs de projets devront concerter les institutionnels ou acteurs du secteur afin d’optimiser l’offre. Ainsi, l’échelle intercommunale est le périmètre minimum de réflexion pour ces projets. - <u>Territorial</u> : l’offre doit être cohérente et équilibrée à l’échelle du territoire afin de permettre un fonctionnement optimal et de ne pas engendrer de concurrences entre projets.
<p>Types d’actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer l’offre en matière de santé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, réhabilitation, extension, équipement de bâtiment de projets permettant le développement de l’offre de santé (<i>ex : cabinets médicaux, maison de santé pluridisciplinaire, ...</i>). Ils doivent avoir, notamment, pour ambitions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer l’accès aux soins en confortant les services de santé de proximité ○ Proposer une offre médicale locale et diversifiée ○ Soutenir la pratique de soins coordonnés ○ Encourager le développement des structures pluridisciplinaires ○ Promouvoir les nouveaux modes de consultations (télémédecine, téléprocédure...) ○ ... ○ Renforcer et moderniser l’offre d’équipement dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer, réhabiliter, agrandir, équiper des bâtiments pour permettre l'accès aux activités sportives pour tous et notamment les jeunes (<i>ex : salle de sports, gymnase, piscines...</i>) ▪ Créer, réhabiliter, agrandir, équiper des bâtiments dans les secteurs de la culture et les loisirs (<i>ex : médiathèque, musée, écomusée, escape game, ...</i>) ▪ Soutenir les rénovations énergétiques et la modernisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs

<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d’ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public, GIP, bailleurs sociaux...</p> <p>Maîtres d’ouvrage privés : associations, entreprises, SEM, fondations, indépendants du milieu culturel, bailleurs sociaux... (y compris les acteurs de l’ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 1.2</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d’emploi créé</p>
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l’engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s’adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <p>Ambition 6 Construire un nouveau mix énergétique</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p>

3- Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel

Fiche-action n° 3.1- Faire société et animer le territoire		
Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel		
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS 5	400 000 €
Objectifs	<p>Faire vivre le territoire, passe par le besoin de développer les animations qui permettent et favorisent le lien social, les échanges à l'échelle de tout le Grand Bergeracois, l'amorçage de nouveaux projets inclusifs et innovants, mais surtout de faire participer les acteurs à la vitalité du territoire.</p> <p>La concertation a permis de révéler des envies, initiatives et dynamiques de projets innovants, inclusifs, collectifs, favorisant la transition, transmission, l'identité culturelle, les nouvelles pratiques, etc.</p> <p>Le Grand Bergeracois dispose aujourd'hui d'une ingénierie territoriale limitée pour créer une véritable dynamique de projets. La raréfaction des deniers publics et la volonté gouvernementale de réduire la dépense constituent une menace supplémentaire, notamment sur les revenus aujourd'hui apportés par les emplois publics. Il est donc essentiel de prioriser (thématiques clés) et de concentrer les moyens sur nos leviers d'actions à l'échelle du Grand Bergeracois.</p> <p>Une animation confortée, permettra de développer les synergies entre acteurs et la mise en place de projets répondant aux besoins locaux (urbain/rural) dans une dynamique d'adaptabilité aux changements. Il est nécessaire d'innover afin de s'adapter aux mutations et de faciliter l'émergence de nouvelles actions. La crise de la COVID 19, nous a rappelé le besoin fort dans nos territoires ruraux de répondre aux nouvelles attentes sociétales et de renforcer le cœur de nos territoires.</p> <p>Afin d'assurer un développement cohérent et équilibré du territoire, en favorisant les mutualisations, les démarches innovantes et le partage d'expériences, le Grand Bergeracois entend conforter les missions en matière d'ingénierie de projets, afin de permettre aux acteurs du territoire de définir au mieux leurs opérations (accompagnement technique et financier) au regard des enjeux et des règlements d'intervention existants, afin de maximiser les financements mobilisables qui conditionnent bien souvent la faisabilité même des opérations.</p> <p>Il s'agira de favoriser le développement d'initiatives et de projets partagés grâce à une dynamique d'animation et d'adaptation aux besoins spécifiques d'un territoire tel que le nôtre, pour faire de la complémentarité de chacun, un axe de la transition.</p> <p>Par ce biais, le territoire vise à co-construire des projets afin de le valoriser durablement pour susciter inspiration, innovation et réalisation.</p>	

	<p>Enjeux d’attractivité et de solidarité, ces animations permettront de favoriser les convergences d’intérêts et de limiter les concurrences stériles, qui peuvent impacter l’attractivité même de notre territoire.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l’ingénierie territoriale - Développer l’attractivité du territoire - Faire participer les acteurs dans la vie du territoire - Favoriser l’innovation et l’expérimentation - Développer le lien social et le vivre ensemble - Accompagner les acteurs économiques dans leur stratégie de développement - Créer de l’emploi <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : cette fiche action vise l’innovation via la création de nouvelles formes d’organisation locale des acteurs dans un contexte institutionnel et économique en mutation. Elle doit nous pousser à inventer de nouveaux modes de travail. Il s’agit d’encourager l’innovation technologique et économique. - <u>Partenariat</u> : cette fiche action propose de : <ul style="list-style-type: none"> • développer de nouveaux partenariats et d’animer des réseaux d’acteurs ; le partage et l’échange de bonnes pratiques conduisent à une meilleure connaissance des besoins de notre territoire pour agir dans les transitions • mutualiser des missions afin de rendre plus efficace et plus visible l’action publique : mutualiser un poste, c’est détenir un expert territorial dans certains domaines d’activités pour mieux faire, être mieux repéré et faire davantage avec les mêmes moyens • encourager les actions collectives ou multi partenariales. Elle va favoriser la mise en réseau des acteurs publics et privés en les rassemblant autour de projets communs ou collectifs - <u>Territorial</u> : les actions doivent permettre de donner aux projets une dimension territoriale en décroissant les logiques habituelles d’actions. Les porteurs de projets devront aller au-delà de l’approche sectorielle classique et adopter une approche transversale de leur projet. Chaque action s’inscrit dans une réflexion à l’échelle du GAL tout entier, ou a minima à l’échelle communautaire au profit de projets territoriaux.
<p>Types d’actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Aider les études et les actions d’ingénierie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les domaines d’activités stratégiques à l’échelle du Grand Bergeracois : agriculture, tourisme, économie, culture, santé, transitions environnementales (ex : animateur <i>Projet Alimentaire Territoriale (PAT), Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT), métiers d’art, ...)</i> ▪ Pour renforcer les centralités rurales (ex : animateur <i>Petites Villes de Demain (PVD), ...)</i> ▪ Pour adapter/valoriser nos ressources locales ▪ Pour développer le lien social et le vivre ensemble (ex : animateur <i>Conseil de développement (CODEV), ...)</i>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les recherches, à l'échelle du Grand Bergeracois, des ressources financières sous exploitées (<i>ex : ingénierie financière européenne, animateur de stratégie locale...</i>)
Bénéficiaires potentiellement visés	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public, GIP.</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, entreprises, SEM, fondations, ... (y compris acteurs de l'ESS)</p>
Cofinancements potentiellement mobilisables	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 2.6, 2.7, 4.1, 4.5, 4.7</p> <p>Sont exclus de cette fiche action le financement de l'animation/gestion de la mise en œuvre de la Stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 21-27.</p>
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	<p>Nombre d'emploi créé</p>
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 2 Accélérer et accompagner la transition agro écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 4 Développer les mobilités propres pour tous</p> <p>Ambition 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <p>Ambition 6 Construire un nouveau mix énergétique</p> <p>Ambition 7 Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le "zéro déchet" à l'horizon 2030</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p>

Fiche-action n° 3.2- Favoriser le lien social et le vivre ensemble en milieu rural		
Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	299 430 €
Objectifs	<p>Aujourd'hui, le territoire fait face à de nouvelles attentes sociétales. Il doit développer des lieux innovants de services publics adaptés aux besoins socioculturels des zones rurales, afin d'améliorer le maillage territorial. L'objectif est d'être créateurs de lien social, créateur de lieux d'échanges et de participation.</p> <p>En effet, la venue de nouvelles populations et les différences démographiques et générationnelles poussent le territoire à adopter de nouvelles visions en termes d'activités et de lieux d'accueils, hybrides et/ou innovants. Ces lieux ouverts rassemblent diverses communautés qui se retrouvent autour de valeurs partagées, d'échanges de connaissances, astuces ou pratiques.</p> <p>De plus, les acteurs du Grand Bergeracois ont fortement exprimé leurs attentes concernant les jeunes et les aînés. Le Grand Bergeracois entend alors encourager les actions spécifiques visant à l'inclusion sociale et culturelle de nos aînés et des habitants du monde rural, permettant de rompre avec l'isolement : lieux de rencontres, moments d'échanges, animations, pratique d'une activité sportive adaptée, rencontres intergénérationnelles...</p> <p>De même, concernant les enjeux inhérents à la thématique enfance/jeunesse - bien que des projets aient été portés et qu'ils permettent de renforcer qualitativement l'offre et les conditions d'accueil des jeunes enfants - de nombreuses demandes restent infructueuses. Il est nécessaire de poursuivre la stratégie de mise en œuvre en la matière, afin de permettre aux habitants d'avoir un accès facilité à un mode de garde de proximité, en optimisant les conditions d'accueil et le traitement de certaines demandes non pourvues (horaires atypiques...).</p> <p>Les démarches engagées porteront également sur les accueils périscolaires, les accueils de loisirs, mais aussi l'accompagnement à la parentalité pour prévenir les difficultés rencontrées dans son exercice, et les effets sur l'enfant (trouble du comportement, échec scolaire, conduites à risque...).</p> <p>Aussi, le Grand Bergeracois doit encourager la rénovation, la modernisation et la création de structures d'accueil liées à l'enfance.</p> <p>Une approche durable sera évidemment promue, afin d'assurer l'efficacité énergétique des bâtiments, l'utilisation de matériaux biosourcés respectueux de l'environnement et le traitement des questions inhérentes au confort d'été et à la qualité de l'air.</p> <p>De même, le manque de services à destination des jeunes dans nos communes rurales les empêche de partager la notion de qualité de vie du territoire et de s'y sentir pleinement intégrés. Toutefois, notre jeunesse locale est porteuse de</p>	

	<p>dynamisme. Par ailleurs, un nombre important de seniors venant de l'extérieur, s'installent en Bergeracois. Ils sont porteurs de compétences et d'expériences acquises ailleurs. Ce sont autant de ressources à transmettre aux jeunes générations. Favoriser les lieux d'échanges intergénérationnel sera gage de développement adapté à notre cadre de vie.</p> <p>Enfin, notre territoire, fort d'un réseau associatif dense, doit permettre la mise en place de nouvelles activités durables dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité du territoire - Développer des lieux d'accueils adaptés aux besoins du monde rural - Faire participer les acteurs dans la vie du territoire - Favoriser les échanges et les rencontres intergénérationnels - Augmenter l'offre de services à l'enfance et la petite enfance - Stimuler le réseau ESS présent sur le territoire - Décloisonner et mettre en réseau les organisations proposant des services à la population <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : le potentiel d'innovation de cette fiche action repose sur l'expérimentation en matière de création de nouveaux services, l'encouragement à la prise d'initiative (en particulier des jeunes) et de nouvelles façons de travailler. - <u>Partenariat</u> : par son approche collaborative et partenariale, cette fiche action permettra d'encourager le travail collectif des acteurs afin d'apporter des services innovants à la population rurale. Le développement de nouveaux partenariats ; le partage et l'échange de bonnes pratiques (réciprocité) conduisent à une meilleure connaissance des besoins de notre territoire pour agir dans les transitions. Enfin, en encourageant les actions collectives ou multi partenariales, cela favorisera la mise en réseau des acteurs publics et privés en les rassemblant autour de projets communs ou collectifs. - <u>Territorial</u> : les actions doivent permettre de donner aux projets une dimension territoriale en decloisonnant les logiques habituelles sectorielles. L'approche transversale de leur projet permettra de donner "sens" à la singularité du monde rural : caractéristiques identitaires du Grand Bergeracois. - <u>Coopération</u> : la coopération permettra d'imaginer avec nos partenaires de nouvelles solutions répondant à nos défis. Elle permettra également de nous ouvrir aux pratiques d'autres territoires ruraux et de nous en inspirer.
<p>Types d'actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Développer les lieux hybrides et/ou innovants adaptés aux besoins du monde rural et à son mode de développement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, réhabilitation, extension, aménagement et équipements de type tiers-lieux, (ex : <i>Coworking, projets d'utilisation cyclique (en chronotopie) permettant l'usage plus rationnel des lieux de partage ...</i>) ▪ Création, réhabilitation, extension, aménagement et équipements de lieux de partages (ex : <i>café associatif, bistro de pays, ...</i>)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiatives et lieux innovants de services au public (<i>ex : lieux ouvrant sur une ou plusieurs activités cohérentes, ouvertes sur l'écosystème local (services à domicile, activités associatives, ESS, circuits courts ...), ...</i>) ○ Développer et renforcer les services et lieux d'accueils liés à la petite enfance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création/développement de nouveaux services pour la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse (<i>ex : Crèches/micro crèches/enfance, jeunesse/ centres de loisirs/ maisons assistantes maternelles, maisons des 1000 premiers jours, Relais assistantes maternelles...</i>) ▪ Equipements de loisirs de plein air pour les enfants, (<i>ex : aire de jeux, city stade, parcours de santé...</i>) ○ Actions permettant la création de nouvelles activités par des structures de l'ESS (<i>ex : culturel, épicerie sociale, silver économie...</i>) ○ Accompagnement à la création de jardins partagés ou jardins collectifs ○ Création de lieux d'hébergement innovants pour personnes âgés hors EHPAD et maison de retraite (<i>ex : habitat kangourou, maison en partage ...</i>)
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Maîtres d'ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public, GIP...</p> <p>Maîtres d'ouvrage privés : associations, entreprises, SEM, fondations, ... (y compris acteurs de l'ESS)</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Pour LEADER : le fonds sera fléché sur les communes rurales, en excluant la ville de Bergerac. Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur Bergerac. Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.</p> <p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 2.6, 4.1</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d'emploi créé</p>

<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 2 Accélérer et accompagner la transition agro écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 5 Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p>
--	--

4- Coopération

Fiche-action n° 4- Coopération		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	50 000 €
Objectifs	<p>La coopération consiste à mettre en œuvre des projets en commun avec d'autres territoires. La coopération interterritoriale et transnationale donne une portée supplémentaire à notre stratégie, fortement axée sur les partenariats multisectoriels, et visera ainsi à décloisonner les acteurs et à les coordonner.</p> <p>L'objectif général de la coopération est de partager et d'amplifier notre stratégie globale de territoire par la mise en œuvre d'actions communes avec des partenaires nationaux ou européens.</p> <p>Ainsi, le GAL souhaite mener des projets de coopération dans le cadre du programme en s'appuyant sur l'expérience d'autres territoires.</p> <p>Les actions viendront prolonger les objectifs prioritaires de la stratégie sur les thématiques d'intervention FEADER et actions associées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les outils de production, d'approvisionnement, de transformation agro-alimentaire - Développer la commercialisation des produits alimentaires via les circuits courts et de proximité - Accompagner les nouveaux modes de production et d'échanges de pratiques - Développer les activités pleine nature - Agir pour un tourisme durable - Elaborer des produits touristiques innovants - Développer les lieux hybrides et/ou innovants adaptés aux besoins ruraux - Rénover et conforter l'offre de services liée aux spécificités rurales - ... <p>Ces actions permettront aux acteurs locaux de s'enrichir de l'expérience de partenaires, d'acquérir des compétences, de développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits ou d'accéder à de nouveaux marchés. Les opérations soutenues devront apporter de la valeur ajoutée à chaque partenaire dans une relation gagnant-gagnant.</p> <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du territoire - Renforcer la stratégie - Développer des projets innovants sur le territoire et ayant réussi ailleurs - Partage de savoir-faire, d'outils et de compétences - Faire prendre conscience aux populations locales de leur appartenance à l'Europe <p>PLUS-VALUE DLAL</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Innovation</u> : la coopération permettra d’imaginer avec nos partenaires de nouvelles solutions répondant à nos défis (nouveaux produits, nouveaux services). Elle permettra également de nous ouvrir aux pratiques d’autres territoires ruraux et de nous en inspirer (nouvelles organisations). - <u>Caractère pilote</u> : les projets de coopération bénéficient d’un éclairage particulier (médias, réseau rural...). Cette dynamique facilite la diffusion et le transfert vers d’autres territoires ou d’autres acteurs. - <u>Partenariat</u> : par définition, la coopération aboutira à la création de nouveaux partenariats avec les territoires et GAL partenaires et entre les porteurs de projets de chaque territoire. - <u>Territoriale</u> : la coopération apporte une plus-value dans ce domaine, notamment par l’affirmation de notre identité territoriale européenne.
<p>Types d’actions soutenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Phase préparatoire de projets de coopération : <p>La mise en œuvre de projets de coopération exige un temps de préparation particulièrement décisif. En effet, après avoir identifié un partenaire potentiel, nous devons veiller à partager les mêmes objectifs, et concevoir avec lui, la ou les actions communes du projet. Cette phase nécessite une ou plusieurs rencontres préparatoires.</p> <p>Il consiste à aider l’organisation de ces rencontres préparatoires, destinées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier l’ensemble des interlocuteurs du projet et de connaître le territoire partenaire - confronter la stratégie, les objectifs de nos GAL - faire émerger ou confirmer l’action commune envisagée et d’en définir ensemble - les modalités de mise en œuvre : objectifs, déroulement, calendrier, budget, partenaires locaux, répartition des tâches ... - écrire les grandes lignes de l’accord de partenariat et le cas échéant, constituer ensemble les dossiers de programmation. <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre des projets de coopération <p>Cette action désigne des projets concrets bénéficiant à l’ensemble des partenaires et territoires et se matérialisant par des livrables clairement identifiés.</p> <p>Les livrables de ce type d’opérations seront adaptés à la nature de la coopération et aux actions communes mises en œuvre par les partenaires.</p>
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Aide préparatoire : GAL ou maître d’ouvrage potentiel du projet de coopération (public ou privé)</p> <p>Projets de coopération : Maîtres d’ouvrage publics ou reconnus de droit public : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, organismes reconnus de droit public ... Maîtres d’ouvrage privés : associations, coopératives, entreprises, SEM, ménages agricoles, ... (y compris acteurs de l’ESS)</p>

<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>Pour LEADER : le fonds sera fléché sur les communes rurales, en excluant la ville de Bergerac. Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur Bergerac. Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de Bergerac.</p> <p>Le FEADER (PSN) accompagne les investissements dans la transformation / commercialisation de produits agricoles dont l'assiette éligible du projet est supérieure à 300 000 €.</p> <p>Notre stratégie ne finance pas les investissements dans la transformation / commercialisation de produits de la filière viti-vinicole.</p> <p>Sont exclus de notre stratégie, les actions financées via le PO FEDER NA 21/27 axe : 2.6, 2.8, 4.1</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d'emploi créé</p>
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p> <p>Ambition 2 Accélérer et accompagner la transition agro écologique</p> <p>Ambition 3 Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Ambition 4 Développer les mobilités propres pour tous</p> <p>Ambition 7 Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le "zéro déchet" à l'horizon 2030</p> <p>Ambition 8 Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité</p> <p>Ambition 9 Préserver et protéger la ressource en eau</p> <p>Ambition 10 Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles</p>

5- Animation/Gestion, Suivi, Evaluation, Communication

Fiche-action n° 5- Animation/Gestion-Suivi-Evaluation-Communication		
Fonds mobilisé et montant	FEADER/LEADER	375 000 €
Objectifs	<p style="text-align: center;"><u>ANIMATION-GESTION DE LA STRATEGIE</u></p> <p>Pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement local, l'équipe technique du GAL remplit plusieurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du programme <ul style="list-style-type: none"> - diffusion du programme, appels à projets - communication sur les réalisations - échanges d'expériences avec les autres territoires et participation • Accompagnement des porteurs de projets <ul style="list-style-type: none"> - émergence de projets, accompagnement stratégique des maîtres d'ouvrage - aide à la constitution du dossier de demande - pilotage de projets de coopération - aide à la constitution du dossier de demande de paiement. • Animation-gestion du Comité de programmation et du GAL <ul style="list-style-type: none"> - conception d'outils de suivi-évaluation pour les membres du Comité de programmation et du GAL - mobilisation et secrétariat du Comité de programmation <p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>L'assistance technique du GAL doit avoir les effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement dans de bonnes conditions des porteurs de projets tout au long du programme - L'émergence de projets de coopération - La bonne gestion de l'enveloppe <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <p>L'assistance technique du GAL apporte une valeur ajoutée en matière d'ingénierie pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui de proximité et réactivité auprès des porteurs de projets et de l'Autorité de gestion - Recherche de la meilleure adéquation entre les différentes sources de financements - Conseil stratégique aux porteurs de projets, intégration des projets dans la stratégie du territoire - Dimension européenne : encouragement à la coopération, promotion des projets soutenus par l'Union Européenne, ... 	

SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation est un dispositif essentiel de la bonne mise en œuvre de notre programme 2021-2027. Il poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer l'efficacité du programme, à la fois sur :
 - La capacité à atteindre les objectifs de la stratégie
 - L'adéquation entre les moyens déployés et les objectifs.
- Procéder aux ajustements au fur et à mesure du programme :
 - Ajustements stratégiques : si l'effort doit être porté sur tel ou tel enjeu, ou au contraire si certains dispositifs n'apportent finalement pas la plus-value escomptée
 - Ajustements financiers (maquette...).
- Mettre des fonds européens territorialisés en perspective des autres dispositifs de développement local (contrat de relance et de transition écologique, contrat de dynamisation et de cohésion, CADET, Conseil de développement, politiques sectorielles en cours, etc.).
- Créer des temps de réflexion où les acteurs locaux, élus et socioprofessionnels peuvent prendre le recul pour échanger régulièrement sur la stratégie du territoire. Ces temps sont autant d'occasions pour communiquer sur le programme auprès du grand public.
- Préparer la transition avec la période suivante de programmation : mesurer les évolutions du contexte territorial, détecter les nouveaux enjeux, etc.

Dispositifs de suivi

Deux dispositifs sont prévus :

- Un suivi en continu : financier et qualitatif. Ce suivi est réalisé par le GAL dans le cadre de sa gestion. Les travaux sont soumis au Comité de programmation du GAL.
- Un bilan annuel à l'occasion de la préparation du rapport annuel d'exécution, moment d'examen de l'atteinte des objectifs du programme.

Dispositifs d'évaluation

L'évaluation se fera en deux temps :

- Une évaluation de performance (l'échéance et les objectifs seront précisés par l'Autorité de gestion)
Cette évaluation devra notamment permettre de prendre le recul nécessaire sur le programme afin de réorienter, le cas échéant, certains objectifs prioritaires stratégiques et le pilotage du programme.
- Une évaluation finale, interne et/ou externe. Cette évaluation doit permettre de mesurer l'impact du programme, la prise en compte des spécificités DLAL et de porter un jugement qualitatif sur la politique du GAL.

EFFETS ATTENDUS

- Mise en œuvre efficace du programme,
- Implication des acteurs élus et socioprofessionnels, tout au long de la mise en œuvre du programme,
- Bonne articulation entre les dispositifs de financement.

PLUS-VALUE DLAL

Lors de l'évaluation une attention particulière sera donnée :

- À l'innovation et au caractère pilote des projets,
- Au partenariat,
- À l'approche territoriale,
- À la dimension européenne des projets et à la coopération.

COMMUNICATION

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle. Ainsi le GAL communiquera sur l'action de l'Union européennes à toutes étapes de la stratégie.

Les messages et les cibles

- **Message 1 : Communiquer sur les opportunités du programme**

Cible - Porteurs de projets potentiels :

Dès le lancement du programme et par des relances régulières pendant le programme.

Cible - Autres territoires : recherche de partenaires de coopération.

- **Message 2 : Communiquer pour rendre compte des réalisations du programme**

Cible - acteurs locaux :

Information des élus locaux, du Conseil de développement, ...

Cible - autres territoires

Diffusion d'expérience par la participation du GAL aux différents réseaux.

Cible - grand public

Communication sur l'utilisation des fonds.

- **Message 3 : Communiquer sur la construction européenne.**

Cible : grand public

Participation de l'Union Européenne au développement du territoire, au-delà des seuls financements ;

Construction de l'identité et de la citoyenneté européennes.

	<p>Chaque message sera diffusé tout au long du programme. Cependant, des temps forts seront organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - élaboration de la stratégie : Dès cette phase, faire passer le message de la contribution de l'Union Européenne au développement local. • Phase 2 - lancement du programme : 1^{er} objectif : faire connaître le programme auprès des porteurs de projets potentiels. Assurer l'égalité d'accès à l'information. • Phase 3 - mise en œuvre : Rendre compte des actions conduites au fur et à mesure. Toucher, en continu, les porteurs de projets. • Phase 4 - les évaluations Diffuser les réalisations : faire connaître les projets réalisés. Sensibiliser le grand public à l'apport de l'Union Européenne <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme est bien identifié par les porteurs de projets ; - La participation des fonds européens sur le territoire est visible ; - L'identité européenne des habitants, progresse ; - Le regard que les acteurs locaux portent sur l'Europe, évolue. <p>PLUS-VALUE DLAL</p> <p>Dans ses messages, la communication mettra en avant les plus-values des fonds Européens, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'innovation et le caractère pilote des projets, - Le partenariat, - L'approche territoriale, - La dimension européenne des projets et la coopération.
<p>Types d'actions soutenues</p>	<p style="text-align: center;"><u>ANIMATION-GESTION DE LA STRATEGIE</u></p> <p>Action 1. Animation générale Le GAL consacrera à l'animation 1 ETP sur toute la durée du programme. Le GAL s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles.</p> <p>Action 2. Gestion administrative Le GAL consacrera à la gestion administrative 1 ETP sur toute la durée du programme. Il s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles.</p> <p style="text-align: center;"><u>SUIVI-EVALUATION</u></p> <p>1. Un suivi en continu : financier et qualitatif Ce suivi est réalisé en interne par le GAL dans le cadre de sa gestion. Les travaux sont soumis au Comité de programmation du GAL. Il s'appuie sur les documents suivants :</p>

- Tableaux de bord : programmation, avancement des opérations et consommation des crédits
- Etat d'avancement de chacun des objectifs stratégiques : le comité connaît, en continu, les dispositifs qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas
- Indicateurs de réalisation renseignés pour chacune des opérations.

Si nécessaire, le comité fait des recommandations, par exemple pour renforcer l'animation sur des objectifs prioritaires trop peu abordés.

Régulièrement, les données de suivi sont diffusées auprès du Conseil de développement. Cet organe joue un rôle important pour diffuser l'information, accompagner des porteurs de projets dans la mise en œuvre de leur opération, mobiliser des porteurs de projets sur les thèmes qui le nécessiteraient, etc.

2. Un bilan annuel

En début d'année, la présentation du rapport annuel d'exécution est le moment de dresser un **bilan plus large** pour examiner l'atteinte des objectifs du programme :

Volet quantitatif :

- Etat d'avancement des différents objectifs prioritaires de notre stratégie ;
- Recherche des raisons des avancées et des retards de réalisation de certains objectifs prioritaires en Comité de programmation
- Utilisation des critères de réalisation, renseignés pour chacune des opérations
- Décisions de renforcer l'animation dans un domaine, d'opérer des glissements budgétaires, de cibler la communication sur un ou des groupes d'acteurs, etc.

Volet qualitatif :

- Qualité de la mobilisation des porteurs de projets et des membres du Comité de programmation
- Point sur les dispositifs de communication et leur efficacité
- Contribution aux objectifs de la stratégie : utilisation des critères de résultat, renseignés pour chacune des opérations. Ces indicateurs de résultats commenceront à être significatifs au bout d'un à deux ans de programmation, lorsque les opérations auront abouti.

3. Une évaluation de performance

Cette évaluation doit permettre d'assurer une mise en œuvre dynamique de la stratégie et des crédits mobilisés.

Cette évaluation pourrait être réalisée en interne, tout en s'appuyant sur un regard extérieur.

Elle s'appuiera sur :

- Les objectifs fixés par l'Autorité de gestion lors de la phase de conventionnement
- Des préconisations de l'Autorité de gestion.

4. Une évaluation finale

L'évaluation finale poursuit quatre objectifs progressifs :

- Rendre compte de l'utilisation optimale des crédits européens
- Mesurer l'impact du programme : les objectifs initiaux ont-ils été atteints ?
- Porter un jugement qualitatif sur la politique du GAL : le fonctionnement du partenariat (degré de satisfaction des partenaires), le dispositif de mise en œuvre du programme
- Evaluer la prise en compte des spécificités des fonds européens territorialisés dans les actions soutenues et mesurer leur diffusion vers les autres dispositifs de développement rural

Méthode :

- Valorisation de tous les indicateurs de suivi : réalisation, résultats
- Questions évaluatives portant notamment sur : les effets produits par la stratégie sur le contexte territorial du Bergeracois, sur l'organisation des acteurs
- Mise en perspective des résultats des fonds européens territorialisés avec les autres dispositifs de développement local : contractualisation avec la Région, stratégie touristique, etc.
- Propositions de bonnes pratiques pour le prochain programme,
- Nouveaux enjeux du territoire et donc nouvelles orientations stratégiques post-2027
- Organisation, gouvernance

Cette évaluation pourrait faire appel à un prestataire, afin de porter un regard extérieur sur notre programme.

Cependant, il pourra s'appuyer sur un travail en interne, afin de mobiliser au mieux les élus et socioprofessionnels et de diffuser les conclusions.

COMMUNICATION

Les actions de communications mise en place doivent permettre de :

- **Communiquer sur les opportunités du programme, au début du programme et en continu**
- **Communiquer pour rendre compte des réalisations du programme**
- **Communiquer sur la construction européenne**

Ces actions de communication s'adresseront à différents publics :

- Auprès des acteurs locaux
- Auprès du grand public
- Auprès d'autres territoires.

Les moyens et les outils devront être adaptés suivant les types de message et les types de public : sites Internet des EPCI du territoire, réseaux sociaux, brochures, guides, évènementiels, presse ...

Ces actions de communication s'ajoutent à l'obligation pour chaque porteur de projet de communiquer sur le financement européen reçu.

	<p>Nous souhaitons que la communication souligne les particularités des fonds Européens territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait que le programme soit bâti par le Bergeracois et gérés par les acteurs locaux eux-mêmes ; - Le partenariat public-privé. Le public sait de mieux en mieux en quoi consiste une démarche participative, mais a peu l'occasion d'en voir à l'œuvre. <p>Financement : les projets ne sont pas financés par les seuls habitants du Bergeracois, mais bien par tous les Européens, etc.</p>
<p>Bénéficiaires potentiellement visés</p>	<p>Structure porteuse du GAL.</p>
<p>Cofinancements potentiellement mobilisables</p>	<p>Etat Région Département</p>
<p>Lignes de partage avec les autres dispositifs</p>	<p>/</p>
<p>Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)</p>	<p>Nombre d'emploi créé Nombre de projets programmés Montant des crédits programmés Population touchée Nombre de projets d'évaluation Nombre d'actions de communication</p>
<p>Contribution Néo Terra</p> 	<p>Ambition 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique</p>

VI- PLAN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE PAR FONDS

Afin de relever les défis singuliers de notre territoire, le partenariat réalisé à l'échelle du Grand Bergeracois sollicite une enveloppe sur deux fonds Européens, à savoir : 2 048 268 € au titre du FEDER et 1 449 430 € au titre du FEADER.

Le résultat est une estimation prévisionnelle, basée sur la typologie et le nombre d'opération potentielles, proposés par les porteurs de projets rencontrés pendant la concertation.

La Stratégie de développement local du Grand Bergeracois est large et concerne donc un grand nombre de secteurs d'activité, pouvant donner lieu à de nombreuses opérations éligibles et renforçant ainsi les chances d'améliorer l'attractivité de notre territoire par une approche systémique.

Néanmoins les acteurs locaux ont fait le choix de limiter le montant d'aide des fonds européens territorialisés : à savoir 300 000€ maximum par dossier.

De plus, il est rappelé que :

- Le LEADER n'est pas éligible pour tous les projets d'investissements portés par des porteurs de projets **SUR** la ville de Bergerac ;
- Un niveau plancher par fonds est établi (pour le FEDER et le LEADER, ils *seront soumis au comité de suivi régional*) :
 - FEDER OS 5 : montant plancher de dépenses éligibles de l'opération présentée (au titre des fonds européens) à 25 000 € **ET** montant FEDER prévisionnel après instruction de la demande d'aide de 15 000 € ;
 - LEADER : montant plancher de dépenses éligibles de l'opération présentée (au titre des fonds européens) à 8 000 € **ET** montant FEADER prévisionnel après instruction de la demande d'aide de 5 000 €



Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action		
	FEDER OS5	FEADER/LEADER	% de la maquette
Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement	670 000 €	500 000 €	33,45%
Fiche action 1.1 : Devenir un territoire moteur d'une alimentation durable et locale		250 000 €	7,15%
Fiche-action 1.2 : Déployer des projets majeurs, rendant le Grand Bergeracois attractif	670 000 €		19,15%
Fiche action 1.3 : Développer une offre de tourisme durable		250 000 €	7,15%
Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services	978 268 €	225 000€	34,40%
Fiche-action 2.1 : Renforcer la centralité urbaine du territoire	250 000 €		7,15%
Fiche-action 2.2 : Développer et renforcer les services de base en milieu rural		225 000 €	6,43%
Fiche action 2.3 : Soutenir les services prioritaires	728 268 €		20,82%
Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel	400 000 €	299 430 €	20,00%
Fiche-action 3.1 : Faire société et animer le territoire	400 000 €		11,44%
Fiche-action 3.2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble en milieu rural		299 430 €	8,56%
Fiche-action 4 : Coopération		50 000 €	1,43%
Fiche-action 5 : Animation/Gestion-Suivi-Evaluation-Communication		375 000 €	10,72%
TOTAL	2 048 268 €	1 449 430 €	100%

VII- DESCRIPTION DES MECANISMES D'ANIMATION/DE GESTION, DE SUIVI ET D'EVALUATION ET DE COMMUNICATION DE LA STRATEGIE

1- Moyens dédiés à l'animation et à la gestion

Le Grand Bergeracois envisage, à l'attention du GAL, de mettre en place les moyens humains nécessaires à l'animations, à la gestion et au suivi financier du programme.

Le GAL consacrera à la mise en œuvre, *a minima*, 1,5 ETP en moyenne sur toute la durée du programme.

Le GAL s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles, déjà dédiées à LEADER 14-20, c'est-à-dire un animateur-coordonateur à temps plein et un gestionnaire à temps plein.

Le profil retenu pour le poste **d'animateur-coordonateur**, au regard des missions à réaliser est :

- Formation supérieur (Bac +5) en développement local / environnement / aménagement du territoire et gestion de collectivités ou expériences équivalente ;
- Connaissances des dispositifs de financement du développement local notamment européens (capacité à la recherche de co-financeurs) ;
- Capacités d'élaboration, gestion et animation d'un programme de développement pluriannuel ;
- Capacités à créer et animer un réseau multi partenarial de travail ;
- Capacités rédactionnelles, pédagogiques, relationnelles, rigueur et disponibilité.

Le profil retenu pour le poste de **gestionnaire**, au regard des missions à réaliser est :

- Formation supérieure (Bac +2minimum) en comptabilité privée et publique, gestion PME/PMI, assistante de direction ;
- Connaissance du fonctionnement des finances publiques, associations, entreprises ;
- Connaissances en droit publics et en droit européen ;
- Connaissances des financements européens ;
- Capacité à travailler en équipe et à participer à des groupes de travail ;
- Maitrise de l'outil informatique.

2- Missions de l'équipe technique

Afin de mener à bien le programme, le GAL confiera à l'équipe technique les tâches suivantes :

- Accompagner les porteurs de projets tout au long de la vie du projet, les informer et les aider dans leurs démarches, ou si nécessaire les orienter vers d'autres fonds européens ou autres ;
- Réunir le cas échéant un comité technique des cofinanceurs ou tout autre comité jugé opportun ;
- Favoriser la remontée des pièces et informations nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers pour le service instructeur ;
- Préparer les instances de décision locales et transmettre le compte-rendu à l'Autorité de gestion/l'organisme intermédiaire ;
- Communiquer sur les actions soutenues dans le cadre de la démarche DLAL ;
- Contribuer à la formulation des réponses aux opérations de contrôles des corps d'audit externes, de l'organisme payeur ou de l'Autorité de gestion ;

- Animer et suivre la Stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'actions ;
- Evaluer périodiquement la mise en œuvre de la stratégie et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme.

Cette équipe technique, favorisera la mise en lien entre les différents techniciens du territoire des structures privées, publiques et institutionnelles...

Tous ces chargés de mission côtoient des porteurs de projets potentiels qui peuvent ainsi se faire ambassadeurs des fonds européens territorialisés.

3- Modalités envisagées pour le suivi-évaluation

Le GAL, au-delà de ses fonctions premières de gestion et d'animation des fonds européens territorialisés, doit être envisagé comme un « centre de ressources » pour l'ensemble des acteurs du territoire en matière de développement local. Cette fonction se traduira notamment dans le rôle assumé en termes de suivi et d'évaluation du programme.

Le suivi-évaluation est une étape importante dans le déploiement de la stratégie retenue. Il permet d'assurer la bonne consommation des fonds confiés par l'Autorité de gestion dans le respect de la Stratégie de développement local fixée par le GAL.

Modalité de suivi

Il s'agit de mesurer l'avancement du programme, tant dans sa dimension quantitative (programmation) que qualitative (mise en œuvre de la stratégie). Deux dispositifs sont prévus :

- Un **suivi en continu** : financier et qualitatif. Ce suivi est réalisé par le GAL dans le cadre de sa gestion ;
- Un **bilan annuel** à l'occasion de la préparation du rapport annuel d'exécution, moment d'examen de l'atteinte des objectifs du programme.

Les travaux sont soumis au Comité de programmation.

Modalité d'évaluation

L'évaluation se fera selon deux modalités :

- **Une évaluation de performance** (*l'échéance et les objectifs seront précisés par l'Autorité de gestion*).

Cette évaluation devra notamment permettre de prendre le recul nécessaire sur le programme afin de réorienter, le cas échéant, certains objectifs prioritaires stratégiques et le pilotage du programme.

- **Une évaluation finale, interne et/ou externe.**

Cette évaluation devra permettre de mesurer l'impact du programme, la prise en compte des spécificités du DLAL et de porter un jugement qualitatif sur la politique du GAL.

4- Communication

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle.

Ainsi le GAL communiquera sur l'action de l'Union européenne durant toutes les étapes de la stratégie.

Une stratégie de communication sera mise en place autour de trois grands messages, qui s'adresseront à des cibles particulières.

Communiquer sur les opportunités du programme auprès :

- Des porteurs de projets potentiels dès le lancement du programme et par des relances régulières pendant le programme.

Communiquer pour rendre compte des réalisations du programme auprès :

- Des acteurs locaux : Information aux élus locaux, au Conseil de développement, ... ;
- Des autres territoires : diffusion d'expérience par la participation du GAL aux différents réseaux ;
- Du grand public : communication sur l'utilisation des fonds.

Communiquer sur la construction européenne.



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen Agricole pour
le Développement rural.
L'Europe investit dans les
zones rurales.

VIII- DESCRIPTION DU PROCESSUS DE MOBILISATION ET DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

L'approche intégrée dans la gouvernance du programme a été exprimée par les acteurs du territoire. Ces derniers sont donc associés à la mise en œuvre de la stratégie via différentes instances et principes. L'approche transversale sera ainsi au cœur de notre gouvernance.

1- Groupe d'action locale du Grand Bergeracois/Comité de programmation

Un Groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec les programmes européens.

Au sein de la « Délégation générale du grand bergeracois », est constitué un GAL, composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux :

- **Des membres publics** : élus des EPCI constituant le Grand Bergeracois et du Conseil Départemental de la Dordogne ;
- **Des membres privés** : membres du Conseil de développement représentant la démocratie participative. Sont exclus les membres disposant de mandats électoraux ;
- **Représentants des membres de droit**, sans voix délibérative (élus régionaux et parlementaires).

Tous les membres du GAL forment le Comité de programmation. Les deux instances ont donc la même composition. Un président sera nommé par délibération de la structure porteuse.

2- Principes de constitution et composition du Comité de programmation

Le Comité de programmation est un lieu désormais éprouvé de gouvernance public-privé pour cette quatrième candidature.

Les membres privés sont majoritaires.

Dans les membres privés siègeront des citoyens, membres du CODEV. La composition du Conseil de développement est plurielle et paritaire de par la loi¹⁴. Ces membres feront acte de candidature via un formulaire permettant notamment de vérifier leur domaine d'activité, leur implication dans des structures locales ainsi que l'absence de mandats électoraux.

En effet, le Comité de programmation est constitué de plus de 50% de membres privés :

- Les membres représentent l'ensemble du territoire : équilibre ville / agglomération / communes rurales ;
- Les membres représentent une pluralité d'acteurs (sociaux, économiques, environnementaux...), du Grand Bergeracois et reflètent les priorités stratégiques du GAL.

¹⁴ L'article [L5211-10-1](#) du Code général des collectivités territoriales détermine le cadre légal des Conseils de développement. [...] // est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. [...] La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. [...]

Il est proposé un GAL et un Comité de programmation composé de **32 membres (16 titulaires et 16 suppléants) : 14 issus du collège public, 18 issus du collège privé.**

- **Collège des membres publics**

Structures représentées	Nb représentants prévisionnels (2021-2027)
CA Bergeracoise	4 (2 titulaires + 2 suppléants)
CC des Bastides Dordogne-Périgord	2 (1T +1S)
CC Montaigne Montravel et Gurson	2 (1T +1S)
CC des Portes Sud Périgord	2 (1T +1S)
Conseillers Départementaux	4 (2 T+ 2 S)
Total	14 (7T + 7S)

Les membres **publics** seront désignés nommément après la sélection de la candidature et répartis entre 7 titulaires et 7suppléants.

- **Collège des membres privés**

Membres	Nb représentants prévisionnels (2021-2027)
Membres du Conseil de développement du Grand Bergeracoise	18 (9T + 9S)
Total	18 (9T + 9S)

Les membres **privés** candidateront après la sélection de la candidature et seront répartis entre 9 titulaires et 9 suppléants.

- **Partenaires associés**

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation :

- Les membres de droits (parlementaires, élus région...);
- Les partenaires invités au Comité de programmation sont les services du Conseil départemental (24), du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et de l'État.

Les comptes rendus du GAL sont envoyés aux membres du Comité de programmation.

3- Missions du Comité de programmation

Ce Comité de programmation aura en charge 5 missions, à savoir :

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, programmation et suivi du programme

Le Comité de programmation doit notamment :

- Élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer ;
- Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la Stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- À cet effet, il s'appuiera sur la grille de sélection des projets lui permettant d'apporter une note aux projets présentés ;
- Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets ;
- Garantir, lors du vote des opérations présentées, l'absence de conflits d'intérêt ;
- Statuer sur chacun des projets qui lui sont soumis (sélection, report ou rejet) ;
- Être informé des opérations annulées, reportées ainsi que des résultats des contrôles réalisés.

La garantie de bonne performance du programme

Les membres contribuent à :

- Examiner le suivi financier ;
- Établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie.

La garantie de la bonne articulation avec le Conseil de développement

Il est essentiel que le Conseil de développement du Grand Bergeracois puisse s'approprier la stratégie et participer à la vie du programme : rôle de conseil auprès des porteurs de projets, rôle d'essaimage des projets, etc. Les membres privés constituent donc un relais important.

La garantie de la bonne diffusion de l'information

Les membres contribuent à diffuser l'information sur le programme, en particulier auprès des collectivités et auprès des associations et entreprises. Ils veillent aussi à une bonne communication de la part du GAL.

Par ailleurs, le Comité de programmation veillera à ce que les porteurs de projet assurent une communication claire sur la participation financière des fonds européens.

La participation active à l'évaluation du programme

Le Comité de programmation sera associé à la méthode, la mise en œuvre et la diffusion des résultats de l'évaluation (ex : atteinte des objectifs...).

4- Fonctionnement et prise de décision

Afin que le Comité de programmation puisse sélectionner les projets en toute connaissance de cause et jouer pleinement son rôle de pilotage stratégique du programme, l'examen des opérations se fait dans la mesure du possible en deux temps :

- Au **stade de l'émergence de son projet** : le maître d'ouvrage est invité à l'exposer devant le Comité de programmation et à répondre aux interrogations des membres. Un avis d'opportunité, qui ne vaut en aucun cas engagement, est prononcé par le Comité de programmation qui peut l'assortir de recommandations ;
- Lorsque le dossier administratif est constitué et instruit : le Comité de programmation se prononce formellement afin **d'engager la subvention**. La présence du maître d'ouvrage est alors simplement nécessaire si le projet connaît une forte modification depuis sa première présentation.

Ceci n'empêchera pas le Comité de programmation de sélectionner une opération dès sa première présentation en présence du porteur de projet, dans la mesure où le dossier administratif est constitué et instruit.

Lors de la prise de décision les **règles de quorum** suivantes sont adoptées :

- Au moins 1/4 des membres titulaires sont présents ou représentés par leur suppléant ;
- Plus de la moitié des votants sont des membres privés.

A titre exceptionnel ou pour des opérations revêtant un caractère urgent, le GAL peut, sur l'initiative de son Président, consulter les membres du Comité de programmation par écrit.

La sélection des opérations, s'appuiera sur la **grille de sélection des projets**.

Une note aux projets présentés permettra de classer les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la Stratégie de développement local. Cette note est une proposition issue du comité technique.

La ou les grille(s) de sélection seront établies après acceptation de la candidature et validées par le Comité de programmation.

Ce comité technique, réuni en amont du Comité de programmation, a pour rôle de proposer une note, à ce dernier, à partir de la ou les grille(s) de sélection.

Cette étape a pour but de faciliter le travail du Comité de programmation. Le Comité technique ne se substitue pas au Comité de programmation, seul décisionnaire et responsable de la note finale.

Le comité technique est composé des services du GAL, des intercommunalités de son territoire, du Conseil régional, du Conseil départemental, la Sous-Préfecture, de chambres consulaires...

5- Gestion des conflits d'intérêt

Dans le cas où un membre du Comité de programmation, titulaire ou suppléant, serait maître d'ouvrage d'une opération présentée, il sera invité à se retirer de la salle de réunion au moment de la prise de décision. Il pourra néanmoins participer au débat préalable en tant que porteur de projet.

A chaque début de séance, au moment de la signature de la **feuille de présence**, les membres seront tenus de **signaler s'ils sont impliqués dans la maîtrise d'ouvrage d'un projet** à l'ordre du jour.

Ce mode de fonctionnement sera détaillé dans un règlement intérieur à venir.

6- Suivi de la mise en œuvre de la stratégie

Au sein du Comité de programmation, quatre commissions pourront être constituées afin d'assurer un bon suivi des projets mais également de les évaluer.

- La **commission évaluation** qui pourrait permettre d'assurer le pilotage du programme en mesurant la pertinence, la cohérence, l'économie, l'efficacité, l'effectivité et l'utilité de la Stratégie de développement local 2021-2027 pour le GAL ;
- Trois **commissions d'accompagnement** qui représenterait chacune le suivi précis d'un objectif prioritaire de la Stratégie de développement local.



IX- ARTICULATION ET SYNERGIE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES MENES SUR LE TERRITOIRE

Territoire rural au sud de la Dordogne, le Grand Bergeracois regroupe 4 intercommunalités, il était anciennement organisé en association « Pays loi Voynet ». Structure de coopération dans les gènes, le Grand Bergeracois est à ce jour un service mutualisé, dénommé **Délégation générale du grand bergeracois** (DGGB), localisé au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB). Ce nouveau mode de gouvernance est précurseur et innovant de par son unicité d'organisation en Nouvelle-Aquitaine.

La gestion, par la DGGB, du programme Leader 14-20, du CRTE, du contrat de Région, du Projet Alimentaire Territorial, de la stratégie touristique entre 3 offices de tourisme ou encore de l'animation d'un réseau des Métiers d'Art..., démontre la capacité fédératrice du service. Faire émerger des projets à l'échelle du Bergeracois, dans des domaines qui nécessitent de **parler d'une seule voix et de mutualiser les compétences** est donc bien une spécificité de la Délégation.

Les ambitions de ce service sont :

- D'affirmer la cohérence des projets locaux aux yeux des financeurs (Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Etat et l'Union Européenne) et ainsi faciliter l'accès à des aides publiques importantes ;
- D'accompagner et conseiller les porteurs de projets pour la réalisation et le financement des actions ;
- Faire émerger des projets fédérateurs à l'échelle du Bergeracois, dans des domaines qui nécessitent de parler d'une seule voix et de mutualiser les compétences.

Cette culture de la coopération qui unit les intercommunalités du Grand Bergeracois témoigne de la volonté d'un développement concerté.

L'objectif est de créer des synergies entre les démarches de projet, afin d'augmenter l'efficacité et l'impact de leurs actions.

Cela se traduit par :

- Un Conseil de développement à l'échelle du Grand Bergeracois,
- La définition d'un projet solidaire de territoire conduisant à des dispositifs contractuels (territoriaux et thématiques) cohérents : le volet territorial des fonds européens 2021-2027, le contrat de relance et de transition écologique (État), le contrat de dynamisation et de cohésion (Région), le contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET), la Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT)....

Le diagnostic de territoire et les besoins exprimés constituent le socle de la stratégie commune de territoire.

Le volet territorial des **fonds européens 2021-2027 répond à une partie des besoins exprimés.**

Les autres outils contractuels compléteront la stratégie de deux manières :

- En répondant à des besoins non couverts par le volet territorial des fonds européens 2021-2027 ;
- Ou en intervenant en cofinancement, afin d'en renforcer la portée.

X- RESUME DE LA CANDIDATURE

1- Les points essentiels du diagnostic

Une population en mutation et vieillissante

- Un territoire toujours attractif avec un solde migratoire positif, mais un déséquilibre entre générations ainsi qu'un solde naturel négatif. Le départ des jeunes de moins de 25 ans n'est compensé que par l'arrivée massive des plus de 50 ans. Les plus de 60 ans représentent 35,4% de la population ;
- Une population défavorisée et à faibles revenus : dans 80% des communes le revenu moyen des foyers est inférieur à la moyenne régionale ;
- Une population peu qualifiée : 22.7 % de la population a un diplôme parmi les 15 ans et plus. Un niveau de qualification qui a moins progressé que dans la région ;
- Un taux de chômage élevé, dépassant les 14% et qui frappe les jeunes (environ 30%).

Une économie en mutation

- Une économie en difficulté : le pilier de l'économie bergeracoise, l'économie productive, est en crise et connaît un recul important ces dernières années ;
- L'économie de proximité et résidentielle se développe mais sans compenser le recul du productif ;
- Des secteurs économiques porteurs à soutenir et à développer (économie verte, circulaire, numérique...);
- Un besoin de développer une offre touristique de par son fort potentiel touristique.

Un territoire riche de ressources humaines, naturelles, culturelles à valoriser

- Un collectif à construire ;
- Une jeunesse porteuse de dynamisme, aux besoins spécifiques qu'il faut ancrer sur le territoire ;
- Une image porteuse à développer ;
- Des acteurs impliqués et attachés à leur territoire qu'il faut rassembler ;
- Un dynamisme entrepreneurial à soutenir ;
- Un territoire qui doit s'inscrire dans une démarche de transition écologique et énergétique pour en faire une opportunité.

Précarité et services

- Un territoire qui connaît une forte précarité énergétique à travers son parc ancien et les faibles revenus des ménages ;
- Pas assez de services publics de proximité ;
- Fort taux de pauvreté (17,2%) et une dépendance aux revenus sociaux ;
- Désertification médicale et plus de 56% des médecins généralistes ont plus de 55 ans.

Alimentation et Agriculture :

- 50% des producteurs ont des signes de qualité ;
- Grande production agricole qui représente 40% du PBS et 32% des emplois dans le département ;
- 27% de la restauration collective est issue de producteurs locaux.

2- La stratégie retenue

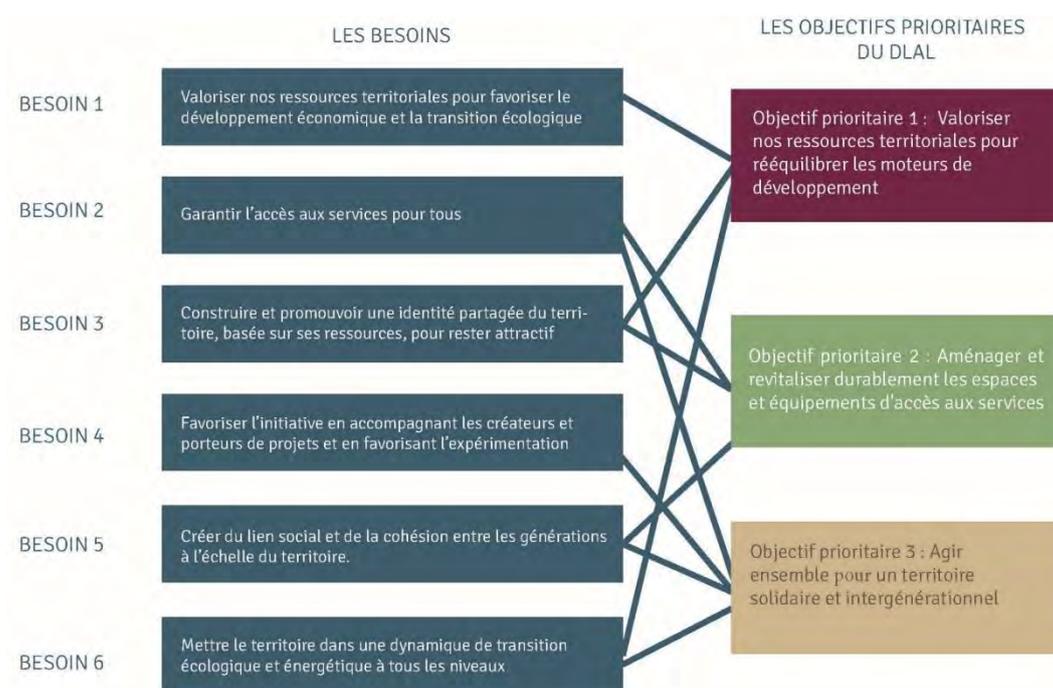
Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement local menée par les acteurs locaux, pour la période de programmation européenne 2021-2027, le Grand Bergeracois a pour ambition de redynamiser son économie durablement, créer de l'emploi et générer des revenus, de renforcer l'attractivité de son territoire et de favoriser la cohésion sociale entre l'ensemble des acteurs locaux, via une approche transversale intégrant les transitions.

Les objectifs de ce DLAL pour les acteurs du Grand Bergeracois seront de :

- Créer des liens entre les différents territoires ruraux et urbains ;
- Valoriser la diversité économique présente sur le territoire et la stimuler ;
- Améliorer l'accessibilité et renforcer l'attractivité des zones rurales du Grand Bergeracois ;
- Conforter et valoriser la qualité de vie ;
- Garantir un meilleur accès aux services publics et aux services au public ;
- Conforter le développement économique et durable du territoire ;
- Donner une trajectoire de reconversion au territoire.

A partir de 6 besoins prioritaires et au vu de la plus-value que peuvent apporter les fonds européens territorialisés, la stratégie retenue est :

« Le Grand Bergeracois, une Terre d'Avenir et Engagée »



Elle ambitionne d'œuvrer pour soutenir les projets à fort rayonnement permettant d'agir sur **l'attractivité de notre territoire** et d'avoir des **effets induits sur notre économie présente**. Une politique d'appartenance au territoire sera alors le fil conducteur pour assurer une répartition harmonisée et cohérente des projets liés aux services de bases et prioritaires (santé, sport, culture et loisirs).

3- La valeur ajoutée attendue de la DLAL

Cette stratégie permettra

- De nouvelles méthodes pour élaborer ou gérer un projet ;
- L'émergence de nouveaux produits et services incorporant la spécificité du territoire ;
- Soutenir le travail et promouvoir l'innovation à travers de nouvelles compétences : de nouvelles visions et dimensions peuvent soutenir et promouvoir de nouvelles façons de travailler ;
- Développer l'identité territoriale et sensibiliser l'opinion publique : les projets doivent aux habitants du Grand Bergeracois de découvrir leur territoire. En améliorant la compréhension de leur propre territoire, les interactions peuvent conduire les acteurs locaux à représenter plus ouvertement leur territoire et à devenir ainsi de véritables « ambassadeurs » de celui-ci ;
- Une mise en commun des moyens et des ressources autour d'une stratégie territoriale partagée ;
- Un partenariat élargi, pérenne, investi sur les défis du territoire et ouvert à l'innovation ;
- Un cadre de consolidation des pratiques centrées sur la connaissance et la dynamique du territoire ;
- Le renforcement des capacités techniques et d'innovation des acteurs locaux.

4- Maquette Financière et Plan d'actions

Stratégie du territoire	% de la maquette
Objectif prioritaire 1 : Valoriser nos ressources territoriales pour rééquilibrer les moteurs de développement	33,45%
Fiche action 1.1 : Devenir un territoire moteur d'une alimentation durable et locale	7,15%
Fiche-action 1.2 : Déployer des projets majeurs, rendant le Grand Bergeracois attractif	19,15%
Fiche action 1.3 : Développer une offre de tourisme durable	7,15%
Objectif prioritaire 2 : Aménager et revitaliser durablement les espaces et équipements d'accès aux services	34,40%
Fiche-action 2.1 : Renforcer la centralité urbaine du territoire	7,15%
Fiche-action 2.2 : Développer et renforcer les services de base en milieu rural	6,43%
Fiche action 2.3 : Soutenir les services prioritaires	20,82%
Objectif prioritaire 3 : Agir ensemble pour un territoire solidaire et intergénérationnel	20,00%
Fiche-action 3.1 : Faire société et animer le territoire	11,44%
Fiche-action 3.2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble en milieu rural	8,56%
Fiche-action 4 : Coopération	1,43%
Fiche-action 5 : Animation/Gestion-Suivi-Evaluation-Communication	10,72%
TOTAL	100%

Afin de relever les défis singuliers de notre territoire, le partenariat réalisé à l'échelle du Grand Bergeracois sollicite une enveloppe sur deux fonds Européens, à savoir : 2 048 268 € au titre du FEDER et 1 449 430 € au titre du FEADER.

5- Pilotage, suivi et évaluation

Le Comité de programmation du GAL Grand Bergeracois est le lieu symbole de la gouvernance public/privé.

Il est proposé un GAL et un Comité de programmation composé de **32 membres (16 titulaires et 16 suppléants) : 14 issus du collège public, 18 issus du collège privé**. Ils représentent également la diversité des secteurs d'activité du Grand Bergeracois et reflètent les priorités stratégiques du GAL. Les citoyens, membres du CODEV, seront mobilisés au cœur de la gouvernance. En plus de son rôle de programmation, le Comité de programmation sera sollicité pour travailler sur la communication, la mise en œuvre, le suivi et de l'évaluation.

Les missions du Comité de programmation sont :

- Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, programmation et suivi du programme ;
- La garantie de bonne performance du programme ;
- La garantie de la bonne articulation avec le Conseil de développement ;
- La garantie de la bonne diffusion de l'information ;
- La participation active à l'évaluation du programme.

Moyens dédiés à l'animation et à la gestion

Le GAL consacra à la mise en œuvre *a minima* 1,5 ETP en moyenne sur toute la durée du programme. Le GAL s'appuiera sur ses ressources humaines actuelles, déjà dédiées à LEADER 14-20, c'est-à-dire un animateur-coordonateur à temps plein et un gestionnaire à temps plein.

Modalité de suivi

Deux dispositifs sont prévus :

- Un suivi en continu : financier et qualitatif. Ce suivi est réalisé par le GAL dans le cadre de sa gestion ;
- Un bilan annuel à l'occasion de la préparation du rapport annuel d'exécution, moment d'examen de l'atteinte des objectifs du programme.

Les travaux sont soumis au Comité de programmation.

Modalité d'évaluation

L'évaluation se fera selon deux modalités :

- Une évaluation de performance (l'échéance et les objectifs seront précisés par l'Autorité de gestion). Cette évaluation devra notamment permettre de prendre le recul nécessaire sur le programme afin de réorienter, le cas échéant, certains objectifs prioritaires stratégiques et le pilotage du programme ;
- Une évaluation finale, interne et/ou externe. Cette évaluation doit permettre de mesurer l'impact du programme, la prise en compte des spécificités du DLAL et de porter un jugement qualitatif sur la politique du GAL.



ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes de la candidature

Annexe 2 : Convention d'organisation mutualisée du Grand Bergeracois

Annexe 3 : Statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Annexe 4 : Liste des documents source

Annexe 5 : Le Conseil de développement du Grand Bergeracois

Annexe 6 : Communication

Annexe 7 : Carton d'invitation aux ateliers

Annexe 8 : Liste des participants aux ateliers

Annexe 9 : BOOK d'animation des ateliers

Annexe 10 : Membres des COTECH-COPIL de la candidature

Annexe 11 : Synthèse des contributions des acteurs du Grand Bergeracois



LISTE DES COMMUNES DU PERIMETRE DE LA CANDIDATURE
--

Le Grand Bergeracois est constitué de 128 communes rassemblant au total 102 077 habitants (données INSEE 2017).

Voici la liste des communes :

Nom de la commune	N° INSEE	Population Totale (INSEE 2017)
Communauté d'Agglomération Bergeracoise		
Bergerac	24037	27 567
Bosset	24051	221
Bouniagues	24054	606
Colombier	24126	269
Cours-de-Pile	24140	1 611
Creysse	24145	1 772
Cunèges	24148	295
Le Fleix	24182	1 537
La Force	24222	2 798
Fraisse	24191	173
Gageac-et-Rouillac	24193	474
Gardonne	24194	1 617
Ginestet	24197	743
Lamonzie-Montastruc	24224	722
Lamonzie-Saint-Martin	24225	2 567
Lembras	24237	1 178
Lunas	24246	391
Mescoules	24267	177
Monbazillac	24274	919
Monestier	24276	394
Monfaucon	24277	298
Mouleydier	24296	1 150
Pomport	24331	762
Prigonrieux	24340	4 235
Queyssac	24345	480
Rzac-de-Saussignac	24349	349
Ribagnac	24351	314
Rouffignac-de-Sigoulès	24357	317
Saint-Georges-Blancaneix	24413	252
Saint-Germain-et-Mons	24419	847
Saint-Géry	24420	238

Saint-Laurent-des-Vignes	24437	899
Saint-Nexans	24472	985
Saint-Pierre-d'Eyraud	24487	1 811
Saint-Sauveur	24499	868
Saussignac	24523	441
Sigoulès-et-Flaugeac	24534	1 461
Thénac	24549	498

Nom de la commune	N° INSEE	Population Totale (INSEE 2017)
Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord		
Alles-sur-Dordogne	24005	394
Badefols-sur-Dordogne	24022	217
Baneuil	24023	359
Bayac	24027	352
Beaumontois-en-Périgord	24028	1 890
Biron	24043	172
Bouillac	24052	124
Bourniquel	24060	70
Le Buisson-de-Cadouin	24068	2 012
Calès	24073	397
Capdrot	24080	506
Cause-de-Clérans	24088	352
Couze-et-Saint-Front	24143	726
Gaugeac	24195	113
Lalinde	24223	2 831
Lanquais	24228	510
Lavalade	24231	83
Liorac-sur-Louyre	24242	246
Lolme	24244	199
Marsalès	24257	237
Mauzac-et-Grand-Castang	24260	873
Molières	24273	340
Monpazier	24280	479
Monsac	24281	199
Montferrand-du-Périgord	24290	161
Naussannes	24307	258
Pezuls	24327	125
Pontours	24334	196
Pressignac-Vicq	24338	443

Rampieux	24347	150
Saint-Agne	24361	448
Saint-Avit-Rivière	24378	82
Saint-Avit-Sénieur	24379	443
Saint-Capraise-de-Lalinde	24382	542
Saint-Cassien	24384	36
Sainte-Croix	24393	87
Saint-Félix-de-Villadeix	24405	336
Sainte-Foy-de-Longas	24407	244
Saint-Marcel-du-Périgord	24445	149
Saint-Marcory	24446	53
Saint-Romain-de-Monpazier	24495	114
Soulaures	24542	93
Trémolat	24558	655
Urval	24560	121
Varennes	24566	471
Verdon	24570	49
Vergt-de-Biron	24572	201

Nom de la commune	N° INSEE	Population Totale (INSEE 2017)
Communauté de Communes Portes Sud Périgord		
Bardou	24024	45
Boisse	24045	251
Conne-de-Labarde	24132	250
Eymet	24167	2 674
Faurilles	24176	36
Faux	24177	640
Fonroque	24186	328
Issigeac	24212	767
Monmadalès	24278	83
Monmarvès	24279	64
Monsaguel	24282	159
Montaut	24287	132
Plaisance	24168	435
Razac-d'Eymet	24348	293
Sadillac	24359	119
Saint-Aubin-de-Cadelech	24373	340
Saint-Aubin-de-Lanquais	24374	347
Saint-Capraise-d'Eymet	24383	158

Saint-Cernin-de-Labarde	24385	213
Saint-Julien-Innocence-Eulalie	24423	304
Saint-Léon-d'Issigeac	24441	130
Saint-Perdoux	24483	137
Sainte-Radegonde	24492	63
Serres-et-Montguyard	24532	240
Singleyrac	24536	270

Nom de la commune	N° INSEE	Population Totale (INSEE 2017)
Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson		
Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières	24048	330
Carsac-de-Gurson	24083	194
Fougueyrolles	24189	496
Lamothe-Montravel	24226	1 351
Minzac	24272	463
Montazeau	24288	300
Montcaret	24289	1 475
Montpeyroux	24292	449
Nastringues	24306	121
Saint-Antoine-de-Breuilh	24370	1 917
Saint-Géraud-de-Corps	24415	245
Saint-Martin-de-Gurson	24454	674
Saint-Méard-de-Gurçon	24461	831
Saint-Rémy	24494	517
Saint-Seurin-de-Prats	24501	502
Saint-Vivien	24514	257
Vélines	24568	1 112
Villefranche-de-Lonchat	24584	991



Convention d'organisation mutualisée

Communauté des Communes des Bastides Dordogne Périgord

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Communauté des Communes de Montagne Montravel et Gurson

Communauté des Communes des Portes Sud Périgord

Préambule

Habitues à coopérer au sein du Pays du Grand Bergeracois (PGB), les collectivités adhérentes à cette convention veulent poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée dans un souci d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics.

Tirant les conséquences de la loi NOTRe, du redécoupage des régions et de la nouvelle carte intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017, elles décident d'établir une organisation mutualisée des projets à travers une gouvernance négociée.

Pour ce faire, elles actent le portage des compétences définies conjointement par le plus gros des EPCI, à savoir la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Ainsi, au 1^{er} juillet 2018, les personnels techniques et administratifs du PGB seront transférés dans les effectifs de la CAB.

Pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la CAB intégrera les agents identifiés dans ses services, assurera l'ensemble des coûts de fonctionnement et facturera, sur la base d'une comptabilité analytique précise, les frais afférents suivant une clé de répartition basée sur les populations respectives.

Afin de coordonner les missions, il est créé une fonction de « Délégué Général au Grand Bergeracois » au sein des services de la CAB, au service des 4 EPCI.

Article 1. Les missions

Les 4 EPCI sont d'accord pour confier à la CAB les missions conjointes suivantes :

1.1. Animation et pilotage du Conseil de développement (Article 88 de la loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015)

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Celui du Grand Bergeracois sera constitué de membres bénévoles issus de la société civile. Il est une instance de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Il engage ses travaux sur saisine des 4 EPCI, sur un programme négocié et validé par eux. Il sera constitué de 30 personnes (12 domaine économique, 6 domaine social, 6 domaine culturel et 6 domaine environnemental), 12 pour la CAB et 6 représentants de chacune des 3 autres communautés.

1.1.1. Le projet structurant

Le conseil de développement définit un programme de travaux et de réflexions qui doivent alimenter les conseils communautaires sur les sujets définis comme pertinents et prioritaires.

Ces différents travaux devront aboutir à un « projet de territoire » global, inscrivant chaque EPCI dans ses spécificités au service d'un développement solidaire des 4 territoires.

1.1.2. Le développement économique

Axe majeur de l'attractivité, cœur des compétences des EPCI, ce groupe de travail associe largement des personnalités représentatives qui peuvent se faire épauler de personnalités ayant une expertise avérée en la matière.

1.1.3. Le développement culturel

La culture, facteur d'épanouissement personnel, confère l'autonomie nécessaire aux individus pour réaliser leurs projets dans tous les domaines. Ce groupe devra donc réfléchir aux moyens de faire rayonner culturellement le territoire.

1.1.4. Le développement social

Le territoire du Grand Bergeracois affiche de grandes faiblesses en matière sociale. La pauvreté, la fragilité, l'isolement connaissent des déterminants et des formes diverses qu'il convient de diagnostiquer afin de concevoir des politiques adaptées.

1.2. Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale (CDCT)

Outil structurant du projet stratégique avec la Région, ce contrat recense les projets et les initiatives des 4 EPCI afin de programmer leur réalisation et les soutiens publics ou privés qui permettent leur réalisation.

1.3. La gestion et la mobilisation des fonds européens, particulièrement des fonds LEADER via le GAL

Un GAL est un Groupe d'Action Locale qui gère un programme LEADER sur un territoire déterminé.

Un programme LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen sur 7 ans (2007-2013, 2014/2020, etc.) dédié aux territoires ruraux. Pour mettre en œuvre ce programme, l'Europe attribue aux GAL sélectionnés :

- Une enveloppe financière
- Des moyens humains pour animer le territoire, accompagner les porteurs de projets, coordonner les actions et assurer la gestion administrative des dossiers.

Comment ça fonctionne ?

Un Groupe d'Action Locale (GAL) est composé de deux collèges : acteurs privés et acteurs publics, chargé de piloter le programme. Son périmètre d'intervention est celui du regroupement des intercommunalités qui porte le GAL.

Il s'agira d'inscrire le CDCT dans la programmation financière et de mobiliser tous les fonds européens.

1.4. La politique touristique

Organisé autour de 2 offices de tourisme associatifs et d'un EPIC, le « Délégué Général au Grand Bergeracois » coordonne les actions des différentes structures et facilite leur rapprochement dans le sens d'une mutualisation (GIE etc...).

1.5. Projet alimentaire de territoire

Le Projet Alimentaire Territorial vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaboré de manière concertée et à l'initiative des acteurs d'un territoire, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Dans ce cadre, les EPCI partenaires décident de mener une démarche Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur leur territoire.

1.6. Les métiers d'art

Cette question a été prise en compte historiquement par le Pays du Grand Bergeracois. Facteur de tradition et de développement, s'appuyant sur les savoir-faire et diverses animations, cette question spécifique est à la croisée du développement économique et culturel.

Article 2. Les moyens

La CAB assume l'ensemble des coûts salariaux et administratifs afférents au fonctionnement des équipes et refacture ensuite à chaque EPCI les coûts nets (subventions de fonctionnement encaissées déduites). Elle prend en charge les coûts d'hébergement, l'équipement des agents et les différents frais nécessaires à la réalisation du service.

Afin d'assumer les missions confiées, au début de cette nouvelle organisation, il est identifié les compétences suivantes, sans déterminer les quotités exactes de travail nécessaires pour les assurer :

1. Délégué Général au Grand Bergeracois
2. Gestionnaire LEADER et suivi des fonds européens
3. Animateur Leader et fonds européens
4. Assistant administratif
5. Technicien numérique et Internet
6. Animateur métiers d'art
7. Coordinateur-Animateur Tourisme

La CAB recherchera la meilleure façon de mutualiser certaines fonctions avec ses personnels, dans un souci de bonne gestion.

Article 3. La gouvernance et le suivi de la convention

Afin de faire fonctionner cette gouvernance, il sera institué :

- Un comité technique (3 représentants par EPCI une fois par trimestre et autant que nécessaire)
- Un comité de pilotage associant élus et administratifs de chaque EPCI (3 fois par an minimum avec les 4 Présidents, 3 élus désignés et un administratif).

Chaque président, ou élu désigné par un président, se voit confier le rôle d'élu référent sur chacune des 5 missions identifiées, entre deux comités de pilotage.

Lors du 2^{ème} comité de l'année, il sera dressé un bilan financier de l'année N-1, sur la base d'une comptabilité des droits constatés, avec rattachement des dépenses et des créances rattachées à l'exercice. Ce compte-rendu devra être validé par les quatre présidents. Cette somme sera répercutée ensuite sur les quatre structures suivant la clé de répartition convenue. La CAB émettra trois titres qui devront être réglés avant le comité de pilotage suivant.

Article 4. Modification de la convention

Cette convention peut être modifiée à tout moment, à chaque comité de pilotage, par l'unanimité des élus du Comité de pilotage puis validation des conseils communautaires.

Il est possible à un EPCI de se retirer annuellement de cette convention et de ses obligations de sa propre volonté, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'approbation des 3 autres EPCI, l'EPCI sortant s'engageant à assurer les charges afférentes au fonctionnement d'une année entière commencée.

Fait en 4 exemplaires, à Bergerac, le 26 Juin 2018

Pour la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne Périgord

Le Président,
Christian ESTOR



Pour la Communauté de Communes
de Montaigne Montravel et Gurson

Le Président,
Thierry BOIDÉ



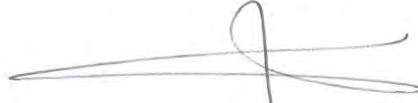
Pour la Communauté d'Agglomération
Bergeracoise

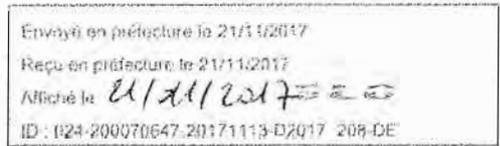
Le Président,
Frédéric DELMARÈS



Pour la Communauté de Communes
des Portes Sud Périgord

Le Président,
Jérôme BÉTAILLE





STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SIGOULES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L5211-5-1 et L5216-5

Article 1 : Périmètre :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est composée des 38 communes suivantes : Bergerac, Bosset, Bouniagues, Colombier, Cours de Pile, Creysse, Cunèges, Fraise, Gageac-Rouillac, Gardonne, Ginestet, La Force, Lamonzie Montastruc, Lamonzie Saint Martin, Le Fleix, Lembras, Lunas, Mescoules, Monbazillac, Monestier, Monfaucon, Mouleydier, Pomport, Prigonrieux, Queyssac, Razac de Saussignac, Ribagnac, Rouffignac de Sigoulès, Saint Georges de Blancaneix, Saint germain et Mons, Saint Géry, Saint Laurent des Vignes, Saint Nexans, Saint Pierre d'Eyraud, Saint Sauveur, Saussignac, Sigoulès et Thénac.

Article 2 : Dénomination :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise ainsi constituée de 38 communes figurant à l'article 1^{er} est dénommée Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Article 3 : Siège :

Le siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est fixé à : Bergerac – Domaine de la Tour – La Tour Est.

Article 4 : Durée :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 : Compétences :

La Communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des communes adhérentes les compétences listées ci-après :

Compétences obligatoires :

1) en matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du code général des collectivités territoriales : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (aéroport Bergerac Dordogne Périgord).

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, instruction de toutes les demandes d'autorisation du droit des sols. La délivrance des actes reste du pouvoir du Maire ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L3421-2 du même code à savoir les transports urbains.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement.

6) En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement entretien et gestion des aires d'accueil et des aires de grand passage .

7) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles :

1) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement de plus de 3500 places

2) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

3) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La communauté d'agglomération met en place les politiques nécessaires au fonctionnement de ces structures notamment l'enseignement artistique musical, la lecture publique, la programmation de spectacles.

4) Action sociale d'intérêt communautaire

La communauté d'Agglomération met en place l'accueil des enfants de 0 à 18 ans révolus au sein de structures multi-accueil : crèches, centre de loisirs sans hébergement, centre information jeunesse et bureau espace jeunes ; les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires, les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires le mercredi après-midi à partir de 13 H 00.

Compétences facultatives :

1) La communauté d'agglomération est compétente pour la création et le fonctionnement d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le bon fonctionnement des installations existantes, le diagnostic et le contrôle des nouvelles installations et des réhabilitations.

2) La communauté d'agglomération est compétente pour la réalisation d'un programme de travaux d'aménagement concerté des bourgs sur proposition de chaque commune concernée (toutes les communes sauf Bergerac) et sur décision du Conseil Communautaire.

3) La communauté d'agglomération est compétente pour la protection et la restauration du petit patrimoine bâti, la création, la gestion et l'entretien des chemins de randonnées et des pistes cyclables.

4) La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement et l'entretien des berges de la rivière Dordogne.

5) La communauté d'Agglomération est compétente pour engager toute réflexion et faciliter la mise en œuvre de tout projet qui s'inscrit notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale. Elle peut verser des fonds de concours aux communes qui implantent des maisons de santé. Elle est compétente pour la gestion du contrat local de santé et mettre en place ou accompagner des actions d'information, de formation notamment dans le domaine de la e-santé.

6) La Communauté d'Agglomération est compétente pour l'aménagement numérique de son territoire.

Pour la mise en œuvre de ses compétences, la communauté d'agglomération pourra passer des conventions avec les communes adhérentes mais également avec toute collectivité locale ou structure intercommunale.

En dehors de ses compétences propres, elle pourra passer des conventions avec les communes adhérentes pour des réalisations partenariales et mettre ses services à la disposition des communes.

Article 6 : Le Conseil Communautaire

La communauté d'Agglomération est administrée par un conseil composé de délégués titulaires et suppléants.

Les conseillers communautaires représentant les communes de 1000 habitants et plus sont élus en même temps que les conseillers municipaux et figurent sur la liste des candidats au conseil municipal.

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont fixés conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 II à V du code général des collectivités territoriales relatives à la répartition de droit commun.

Bergerac	31 titulaires
Bosset	1 titulaire – 1 suppléant
Bouniagues	1 titulaire – 1 suppléant
Colombier	1 titulaire – 1 suppléant
Cours de Pile	1 titulaire – 1 suppléant
Creysse	1 titulaire – 1 suppléant
Cunèges	1 titulaire – 1 suppléant
Fraisse	1 titulaire – 1 suppléant
Gageac et Rouillac	1 titulaire – 1 suppléant
Gardonne	1 titulaire – 1 suppléant
Ginestet	1 titulaire – 1 suppléant
La Force	2 titulaires
Lamonzie Montastruc	1 titulaire – 1 suppléant
Lamonzie Saint Martin	2 titulaires
Le Fleix	1 titulaire – 1 suppléant
Lembras	1 titulaire – 1 suppléant
Lunas	1 titulaire – 1 suppléant
Mescoules	1 titulaire – 1 suppléant
Monbazillac	1 titulaire – 1 suppléant
Monestier	1 titulaire – 1 suppléant
Monfaucon	1 titulaire – 1 suppléant
Mouleydier	1 titulaire – 1 suppléant
Pomport	1 titulaire – 1 suppléant
Prigonrieux	4 titulaires
Queyssac	1 titulaire – 1 suppléant
Rzac de Saussignac	1 titulaire – 1 suppléant
Ribagnac	1 titulaire – 1 suppléant
Rouffignac de Sigoulès	1 titulaire – 1 suppléant
Saint Georges de Blancaneix	1 titulaire – 1 suppléant
Saint germain et Mons	1 titulaire – 1 suppléant
Saint Géry	1 titulaire – 1 suppléant
Saint Laurent des Vignes	1 titulaire – 1 suppléant
Saint Nexans	1 titulaire – 1 suppléant
Saint Pierre d'Eyraud	1 titulaire – 1 suppléant
Saint sauveur	1 titulaire – 1 suppléant
Saussignac	1 titulaire – 1 suppléant
Sigoulès	1 titulaire – 1 suppléant
Thénac	1 titulaire – 1 suppléant

Le Conseil communautaire est composé de 73 membres.

Les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Il ne sera tenu compte des modifications de la population des communes pour arrêter le nombre de délégués de chaque commune qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Conditions de fonctionnement :

Le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la communauté d'agglomération. Il décide l'adhésion de la communauté d'agglomération à un

établissement public. Il est compétent pour décider des délégations de gestion des services publics.

Il peut déléguer certaines compétences expressément précisées au Président ou au Bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut convoquer le conseil communautaire chaque fois qu'il le juge nécessaire ou à la demande d'un tiers de ses membres.

Article 7 : Bureau

Le bureau est composé :

- du Président
- de 15 Vice-Présidents
- de 12 conseillers délégués

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du Conseil.

Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints du code général des collectivités territoriales sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre I du code général des collectivités territoriales relatives aux établissements publics de coopération intercommunale.

Dans les limites fixées par l'article L5211-10 du CGCT, le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil.

Article 8 : Le Président

Il est l'organe exécutif de la communauté d'agglomération. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et aux conseillers délégués.

Article 9 : Les biens et le personnel

Le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L1321-1, les deux premiers de l'article L1321-2 et des articles L1321-3, L1321-4 et L1321-5 du code général des collectivités territoriales conformément aux dispositions des 4^{ème} et 5^{ème} alinéas de l'article L5211-17 du CGCT.

Toutefois, en matière de zones d'activités et de ZAC, les conditions financières et patrimoniales du transfert de biens immobiliers nécessaires à l'exercice de cette compétence sont décidées dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté d'agglomération.

L'affectation des personnels est décidée dans les mêmes conditions.

Article 10 : Ressources de la communauté d'agglomération

Les recettes de la communauté d'agglomération comprennent les recettes prévues à l'article L5216-8 du code général des collectivités territoriales.

Article 11 : Nomination du receveur

Les règles de comptabilité des communes s'appliquent aux communautés d'agglomération.

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont exercées par la trésorerie de Bergerac Municipale et Banlieue.

Article 12 : Création de commissions

Des commissions pourront être créées dans les domaines de compétence de la communauté d'agglomération. Leur composition est laissée à l'appréciation du conseil communautaire.

Article 13 : Règlement intérieur

Les règles de fonctionnement du conseil communautaire, les droits des élus au sein du conseil, les modalités d'exercice de la démocratie locale au travers du conseil sont définies dans un règlement intérieur qui sera adopté dans les 6 mois suivant la création de la communauté d'agglomération.

Ce règlement sera voté à chaque renouvellement des conseils municipaux dans les 6 mois suivant leur mise en place.

Article 14 : Modification des statuts

Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Toute modification des présents statuts portant sur les compétences, le siège, les critères de représentation des communes au sein du conseil communautaire est adoptée à la majorité absolue des membres du conseil.

Les communes sont consultées. Elles se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté d'agglomération.

DOCUMENTS SOURCE

ANNÉE DE PRODUCTION	EMETTEUR	TITRE DOCUMENT
2022	Grand Bergeracois	Liste des projets identifiés entrants potentiellement dans les compétences et orientations de la Région
2022	Région Nouvelle Aquitaine	Programme régional FEDER / FSE+ 2021-2027
2021	ANCT – Observatoire des territoires	Rapports et portraits de territoires CRTE Grand Bergeracois comparé Région Nouvelle Aquitaine
2021	Grand Bergeracois	Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Bergeracois
2021	Grand Bergeracois	Expression des enjeux environnementaux par la direction de l'environnement dans le cadre des diagnostics territoriaux préalables aux contrats.
2021	Région Nouvelle Aquitaine	Grand Bergeracois - Principaux constats et enjeux chiffrés (CDCT#2)
2021	Grand Bergeracois	Liste des Personnes Ressources
2021	Région Nouvelle Aquitaine - Pole DATAR	Analyse de territoire (CDCT#2)
2021	Région Nouvelle Aquitaine	COFIL CADET#1 - Bilan
2021	GAL Grand Bergeracois	Evaluation finale programme Leader 2014-2020 <i>(Document en cours de validation)</i>
2021	Région + Grand Bergeracois	Enjeux pour le contrat de développement territorial (2022-2028) Document de Travail
2021	Région Nouvelle Aquitaine	Appel à candidatures + Charte d'engagement
2020	SycoTeB	Schéma de cohérence territoriale Bergeracois
2020	Projet M2 AGEST 2020 – Université de Bordeaux Montaigne	Quelles missions innovantes pour le Pays du Grand Bergeracois ?
2020	Région Nouvelle Aquitaine	Mise en place du 2ème CADET Grand Bergeracois 2020 -2030
2020	Région Nouvelle Aquitaine	La feuille de route NEO TERRA – Territoires

ANNÉE DE PRODUCTION	EMETTEUR	TITRE DOCUMENT
2020	Région Nouvelle Aquitaine + Grand Bergeracois	Lancement NEO TERRA + Atelier et CR
2019	Grand Bergeracois	Projet Alimentaire Territorial du Grand Bergeracois : Diagnostic Territoire
2019	Région Nouvelle Aquitaine	Contrat de dynamisation et cohésion du Grand Bergeracois (CDCT#1) + Ateliers
2019	Grand Bergeracois	Grands Enjeux Thématiques + 6 TAB
2019	OPCONSEIL + Région Nouvelle Aquitaine	Analyse socio-économique du territoire du grand bergeracois (Dans le cadre du CDCT#1)
2019	Région Nouvelle Aquitaine	Synthèse NEO TERRA
2018	Grand Bergeracois	Convention d'organisation mutualisée
2018	CAB	Rapport à mi-parcours contrat de ville 2015-2020
2017	ELAN	Réalisation d'un Schéma de développement économique & d'implantation d'entreprises du Pays du Grand Bergeracois
2015	CAB + Ville de Bergerac	Contrat de ville de l'agglomération bergeracoise 2015 -2020
2015	Pays de Bergerac (Vignobles & Bastides)	Schéma prévisionnel de développement touristique 2015-2020 : Candidature appel à projets « structuration touristique des territoires aquitains »
2014	GAL Grand Bergeracois	Candidature Leader 2014-2020



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT GRAND BERGERACOIS

Les 4 intercommunalités du Grand Bergeracois ont toutes délibéré en décembre 2021 afin de constituer un nouveau conseil de développement à l'échelle du Grand Bergeracois.

Vocations

Ce conseil de développement devra :

- Être un lieu d'échanges et de dialogue constructif vis-à-vis des intercommunalités ;
- Être un acteur associé au développement du territoire ;
- Veiller à ce que les intérêts privés ne prennent jamais le pas sur l'intérêt collectif ;
- Répondre aux sollicitations des élus et s'autosaisir de sujets jugés essentiels pour les habitants.

Le Conseil de Développement sera une des instances essentielles de la démocratie participative avec lesquelles les EPCI souhaitent dialoguer.

Composition et mode de désignation :

Il est proposé de constituer un conseil de développement composé de 40 membres minimum, résidant ou exerçant leur activité sur le territoire du Grand Bergeracois,

Conformément à la réglementation, :

- Les membres bénévoles seront issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre choisi. Il est également proposé de pouvoir désigner de « simples » citoyens du territoire ;
- La composition se fera de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ;
- Les élus communautaires des EPCI du Grand Bergeracois ne pourront pas être membre du conseil de développement.

Il est proposé que la composition de l'instance suive les principes suivants :

- La représentation d'une diversité de compétences et de profils : diversité thématique (économie, habitat, environnement, aménagement, mobilité, culture, santé, social, ...), une diversité territoriale (urbain, périurbain, rural, ...), une diversité socio-culturelle (genre, âge, etc...) ;
- La participation de citoyens volontaires ou de personnes qualifiées issues de la société civile ;
- La possibilité d'intégrer au fil du temps des citoyens motivés pour contribuer à la dynamique collective et permettre à l'instance de rester à l'écoute du territoire.

- De procéder à un appel à candidatures auprès des habitants du territoire, âgés d'au moins 18 ans pour le composer. Puis dans un second temps de procéder à un « rééquilibrage » de la nouvelle assemblée constituée en « allant chercher » les profils manquant en faveur d'une meilleure représentation des territoires, de l'équilibre entre les hommes et les femmes et entre les différentes classes d'âges. Il pourra s'effectuer au fil de l'eau.

La nomination des membres du conseil de développement, à l'issue de l'appel à candidatures et du rééquilibrage, sera actée par les membres du COPIL du Grand Bergeracois.

Fonctionnement

Un rapport d'activité devra être produit par le conseil de développement et communiqué pour information et débat aux conseils communautaires.

Pour la bonne conduite de ces missions, le conseil de développement disposera de la mise à disposition de salles de réunions nécessaires à ces travaux et d'un accompagnement administratif de la Délégation Générale du Grand Bergeracois. Une convention de partenariat (ou un document cadre) sera élaborée pour fixer les règles de fonctionnement, les relations et les moyens mis à disposition du conseil de développement.

laCAB

Nous connaître - Nous suivre - Entreprendre - Votre Environnement - Votre Quotidien

INVITATION ATELIERS

GRAND BERGERACOIS

Candidature du Grand Bergeracois aux fonds européens FEDER/FSE OS5 et LEADER 2021-2027

CO-ÉLABORER ENSEMBLE la stratégie de développement pour la programmation européenne 21-27

Mardi 19 avril 2022

Ateliers - 19 avril 2022
9h-16h Quai Cyrano - BERGERAC

INSCRIPTION EN LIGNE

19 AVRIL 9-16H

Informations :

Le Grand Bergeracois candidate aux fonds européens territorialisés 2021-2027!!

Une enveloppe possible de 3.5 millions pour le territoire est attendue.

Le dossier de candidature est à déposer d'ici le mois de juin prochain.

Il doit être impérativement le fruit d'une concertation entre les élus, les institutions, le conseil de développement, les acteurs socio-professionnels... afin de construire une stratégie territoriale en lien avec les enjeux du Grand Bergeracois.

Pour atteindre une concertation la plus large possible, le Grand Bergeracois met en place une plateforme collaborative interactive. Vous pouvez déjà y contribuer en cliquant sur le lien et/ou en participant aux ateliers du 19 avril prochain organisés à Quai Cyrano. Vous pouvez vous y inscrire en cliquant sur ce lien.



Quand ?

Date : Mardi 19 avril 2022
Heure : De 9h à 16h



Où ?

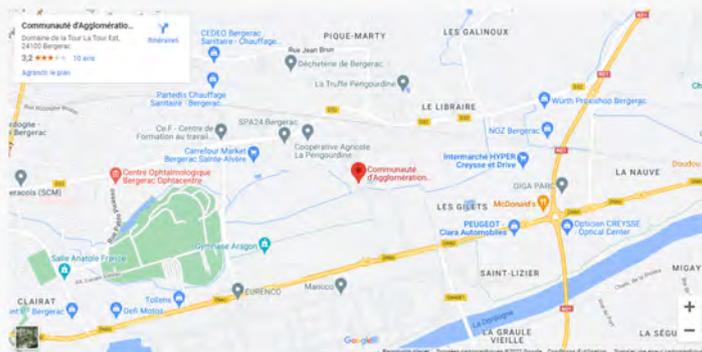
Lieu :
Quai Cyrano
1, rue des Récollets
24100 Bergerac



Infos pratiques

Anne-Claude Tusseau
Déléguée Générale du Grand Bergeracois
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Tour Est - CS 40012 / 24112 Bergerac Cedex
Tél. : 05 53 27 30 01 - Portable : 06 46 65 35 43

EMAIL



Articles / Pages qui pourraient vous intéresser :



Communauté d'Agglomération Bergeracoise

📍 **Domaine de La Tour « la Tour Est »**

CS40012

24112 Bergerac Cedex

🕒 **Du lundi au vendredi**

08h30 - 12h00

13h30 - 17h30

[CONTACT / FORMULAIRE](#)

Mentions légales - Politique de confidentialité

Nous suivre

[FACEBOOK DE LA CAB](#)

[FACEBOOK CENTRE CULTUREL MICHEL MANET](#)

[FACEBOOK 813 / ESPACE JEUNES](#)

[FACEBOOK VACANCES POUR TOUS LES JEUNES](#)

[YOUTUBE](#)



Le Grand Bergeracois candidate aux fonds européens territoriaux 2021-2027

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé fin décembre un appel à candidatures à tous les territoires de projets (52 au total) souhaitant bénéficier des fonds européens^[1] territoriaux. **3,5 millions €** pour le territoire : c'est ce que le Grand Bergeracois espère en candidatant.

Pour rappel, le Grand Bergeracois n'en ait pas à son coup d'essai. Cette candidature sera la 4ème aux fonds Européens territorialisés. D'ailleurs, dans le cadre du programme européen LEADER 2014 et 2022 une enveloppe d'**1,9 million €** avait été obtenue. Ces fonds ont permis de soutenir des projets importants comme : la ressourcerie/recyclerie à Bergerac, les équipements numériques des offices de tourisme ou encore des projets d'investissements en cours de réalisation (Halle de Faux, espace scéno de Quai Cyrano, tiers-lieu à St Rémy sur Lidoire, la maison éclusière à Lalinde, la réhabilitation d'hébergement touristiques à Eymet...)

Le dossier de candidature 2021-2027 doit être le fruit d'une **concertation ascendante riche** avec les acteurs du territoire.

Le 19 avril, un temps fort a permis de réunir plus de 65 acteurs du territoire (chefs d'entreprises, chambres consulaires, département, professionnel du tourisme, de l'éducation, viticulteurs, élus...). Le conseil de développement, nouvellement mis en place, participait à cette session de travail.

Ils ont travaillé autour de 7 ateliers pour exprimer les **besoins** du territoire et leurs **idées de solutions**. Les thèmes concernaient : L'économie, l'environnement, l'alimentation, l'éducation, le territoire et la démographie, la citoyenneté et enfin le bonheur et la société.

Pour atteindre une concertation la plus large possible, le Grand Bergeracois a également mis en place une **plateforme collaborative interactive et accessible à toutes et tous**. Innovant et dans l'air du temps, notre territoire est le seul en Nouvelle-Aquitaine à avoir autant utilisé le numérique pour cette large concertation.

A partir de ces propositions, les élus délibéreront et remettront leurs propositions pour le 17 Juin 2022.

[1] FEDER ET FEADER (LEADER) pour la stratégie de développement local en Nouvelle-Aquitaine

Le Grand Bergeracois développe des projets fédérateurs

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la Délégation Générale du Grand Bergeracois est une structure de coopération entre les 4 intercommunalités composant le territoire (soit 128 communes et 102 060 habitants).

Ces 4 entités, habituées à coopérer au sein du « Pays du Grand Bergeracois », ont convenu afin de poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée.

L'objectif est de regrouper les efforts autour d'une stratégie avec des moyens communs qui doivent :

- ① Affirmer la cohérence des projets locaux ;
- ② Accompagner et conseiller les porteurs de projets pour la réalisation et le financement des actions ;
- ③ Faire émerger des projets fédérateurs à l'échelle du Bergeracois, dans des domaines qui nécessitent de parler d'une seule voix et de mutualiser les compétences.



LE GRAND BERGERACOIS CANDIDATE AUX FONDS EUROPEENS 🇪🇺

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé fin décembre un appel à candidatures à tous les territoires de projets souhaitant bénéficier des fonds Européens territoriaux, soit 3.5 millions d'€ pour le territoire.

Mais qu'est-ce que les fonds Européens ?

Les fonds européens sont au service des territoires : pour l'emploi, la compétitivité, l'innovation et le développement durable.

Mardi, 6 5 acteurs du territoire étaient réunis (chefs d'entreprise, chambres consulaires, département, professionnels du tourisme...) pour participer à une réunion de travail autour de 7 ateliers : l'économie, l'environnement, l'alimentation, l'éducation, le territoire et la démographie, la citoyenneté, ainsi que le bonheur et la société.

👉 Suite aux propositions, les élus délibéreront et remettront leurs propositions pour le 17 juin 2022.



3,5 millions d'euros pour le Grand Bergeracois ?

Le Grand Bergeracois, entité qui rassemble les quatre intercommunalités du territoire, a candidaté auprès de la Région afin de bénéficier de fonds européens Leader ou Feder. Afin de définir ses besoins, il a réuni divers acteurs du territoire mardi 19 avril dernier, dont le Conseil de développement nouvellement créé. Ces 65 acteurs ont travaillé autour de sept ateliers, autour de l'économie, l'environnement, l'alimentation, l'éducation, la démographie, la citoyenneté, le bonheur et la société. Une plateforme collaborative (<https://dla-grand-bergeracois.elan-groupe.eu>) permet aussi à chaque administré de s'approprier le sujet. En juin, les élus délibéreront autour de ces propositions. Avec cette souscription aux fonds européens, le

Grand Bergeracois espère 3,5 millions d'euros.

L'omelette à l'aillet fait son retour

Après deux années d'absence pour cause de Covid, c'est le grand retour de l'omelette à l'aillet (photo) à Bergerac. La Jeune Chambre économique (JCE), qui organise l'événement, donne rendez-vous dimanche 1er mai au jardin Perdoux. Pour cette 51e édition, l'équipe prévoit pas moins de 2 500 œufs et 60 kg d'aillet. Début de la dégustation dès 11 heures. Les bénéfices de la vente des parts d'omelette serviront à financer les activités de la JCE de Bergerac en faveur du développement durable. Une buvette sera mise en place et des animations seront proposées : au menu, structures gonflables pour les enfants, atelier Zéro déchets pour tous, jeu de l'oie

INVITATION ATELIERS

GRAND BERGERACOIS



19 AVRIL
9-16H

CO-ÉLABORER ENSEMBLE

la stratégie de développement local
pour la programmation européenne 2021-2027

Ateliers – 19 avril 2022
9h-16h Quai Cyrano – BERGERAC

INSCRIPTION EN LIGNE

*Vous pouvez déjà participer via la
plateforme interactive du projet*



<https://dla-grand-bergeracois.elangroupe.eu>

CONTACT : ac.tusseau@dla-cab.fr - 05 53 27 30 01

Stratégie de Développement Local 2021-2027
Liste des participants aux ateliers du 19 avril 2022

Participants :

ALLAIN Brigitte Papillons Blancs Bergerac
BEAUFILS Christophe CMA
BEAUSSOUBRE Laurent Direction Tourisme Région Nouvelle-Aquitaine
BEZE Eric CODEV
BOURGÈS Sophie Région Nouvelle-Aquitaine
BROMBLET Hélène Attache Rapide
BRUBALLA Eve Overlook
CATHUS Christophe Région Nouvelle-Aquitaine
CHIGNAT Emmanuelle CRDA Bergerac Périgord Pourpre/ Chambre Agriculture
COMBEAU Jean-Louis CODEV
COUSTILLAS Valérie Conseil Départemental de la Dordogne
CRESTIAN Laurence Benocle
DANILO Florie Grand Bergeracois
DAVET-LAGIER Madeline Musiques En Montravel
DELMARÈS Frédéric Président Communauté d'Agglomération Bergeracoise
DELPON Michel Député
DEMBRI Kamel Coop'Actions
DUFAU Francis CFE-CGC
DUPUY Olivier Mairie de Prigonrieux
FOSSEZ Marie CDC Portes Sud Périgord
FRADIN Stéphane Les Papillons Blancs
FRONTÈRE Alexandre CODEV
FUERES Chayan Pépinières DESMARTIS
GASSELING Pauline Office De Tourisme Des Bastides Dordogne-Périgord
GIROL Nathalie Conseil Départemental de la Dordogne
GUERIN Françoise Les Rives de l'Art
JOUDOU Marion Conseil Départemental de la Dordogne
LACOMBE Bertrand CMA
LAFAYE Raphaëlle Conseil Départemental de la Dordogne
LANDAT Jean Paul Citoyen-Terre de Lien
LELABOUSSE Cécile IVBD-La Fabrique des Transitions
MENARD Denise Suppléante Députée
MEYNARD Marie-odile DDT 24 - DTB
MOTTIEZ Valérie CODEV
MULLER Maëlle Chambre d'Agriculture de Dordogne
NEPVEU Annick Conseil Départemental de la Dordogne
OLIVEIRO Jean-Yves CODEV
PELÉ Emmanuel CODEV/Mairie Lalinde/Collège Belvès
PERRIN Philippe Communauté d'Agglomération Bergeracoise
POMEDIO Florence CMA

PRADIER Serge Commune La Force
PUSTELNIK Guy Consultant
QUEYREL Arnaud Les Charbonnières, Biochars & Eco-Services
REBINGUET Pascal Radio Vallée Bergerac
REY Delphine DGS de la commune de Prigonrieux
RIVIERE Chris CODEV
ROZENBERG Lucie CODEV / Avocat
STANISLAS Laurence Mission Droits Culturels et Développement Communauté
d'Agglomération Bergeracoise
THYBOEUF Evelyne CODEV
TORLASCO Yann Communauté d'Agglomération Bergeracoise
TUSSEAU Anne-Claude Grand Bergeracois Communauté d'Agglomération Bergeracoise
VANQUAETHEM Mathilde IVBD

Excusés :

ANDRE Jean-Louis Polyrey
ANDRES Christophe Sycoteb
AURIAC Pierre Néomonde
BARBEROLLE Georges Association Protection et Avenir du Patrimoine et de L'Environnement
en Dordogne
BENOIST Catherine Mission Locale du Bergeracois
BETAÏLLE Jérôme Maire d'Eymet
BOIDE Thierry Président CCMMG
BOISSENOT Jean-Marc CODEV
BROSSARD Pierre PVD Eymet/Issigeac
CAPURON Didier Maire Cours de Pile
DUMAS Cédric CODEV
GOUIN Jean Marc Président CCBDP
GRANDMOTTET Charles Association BASE
HEUGAS LACOSTE Mathieu Sous-préfecture
JARDIN Céline CAB
JOBART Jean Charles Sous-préfecture
LEGAL Alain Maire de Faux
LOUGRAT Cédric Mairie de Ribagnac
MALBERT Guillaume CADET
MASSON Thierry Au ras du Sol
PARRE Philippe CAB
RABAT Daniel Maire Saussignac
SARRAT Emilio Sous-préfecture
SEES Johan Conseil Départemental de la Dordogne
TAOUIL Bahassi Association JAD



SYNOPTIQUE DÉROULÉ ATELIERS 19 AVRIL & ORGANISATION

DÉROULÉ DES ATELIERS & TIMINGS

DIAGNOSTIC & ENJEUX

9h30-10h30

ORGANISATION LOGISTIQUE

- En mode « plénière » : l'ensemble des participants sont assis par table de 8/10. Le remplissage des tables s'effectue sans placement selon leurs préférences/ hasard. Les tables seront numérotées

DÉROULÉ

- PRÉSENTATION —**
- 2 animateurs : Florence BENETEAU et Valentin MORGADO
Présentation à 2 voix des enjeux par trajectoire

RÔLE ANIMATEUR

- Chaque animateur est déjà assis à une table et « prend la température » et répond aux éventuelles questions sur le déroulement de la journée.

SUPPORT RELAIS

- Support Genialy de présentation de la journée (ajout diag/enjeux)

LIVRABLES

- Feuille de présence avec l'adresse mail lisible de chacun

TRAVAIL EN ATELIERS

Temps 1

10h30-11h15



- En mode travail par table : on reste avec la configuration d'installation initiale
- 1 chevalet par table avec N°table et nom de la trajectoire est prévu > chaque animateur est responsable de ce chevalet et des supports et documents de sa trajectoire. Ils doivent alors toujours être à la table

- Remise (1 pour 2), document support où on peut lire les 3 questionnements :
 - DIAG/ AFOM/ ENJEUX + exemple leviers
 - 1 fiche levier par participant

- 5 min — MOMENT D'IDÉATION —**
- Chaque participant notent sur leurs fiches les leviers et suggestions d'actions/projets associés auxquels il pense.

- 25min — MOMENT DE DÉBAT —**
- Tour de table et débat avec le référent qui prend note sur 1 fiche A3 à lui remettre pour noter ensemble des leviers

- Faire en sorte qu'il y ait un tour de table avec des explications pour chaque proposition de levier.

- Aider à la reformulation pour que le référent puisse prendre note et reformuler en écrivant sur la tablette ce que le référent aura noté à la main. Veiller avant que le groupe ne parte à ce que **le référent reformule à tous avec leur validation**

- 1 fiche support pour 2 (fiches qui restent sur les tables)
- 1 fiche leviers pour chaque participant
- Fiche levier A3-recto/verso pour référent
- Tablette pour noter pour les animateurs

- La fiche support leviers/projets remplie sur la tablette

TRAVAIL EN ATELIERS

Temps 2

11h30-12h

Temps 3

12h10-12h40

Temps 4

14h-12h40

Temps 5

14h-14h20

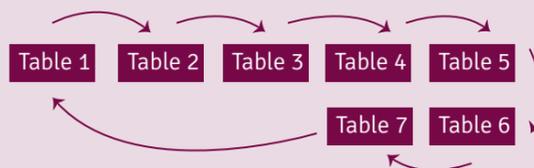
Temps 6

14h30-14h50

Temps 7

15h30-15h50

- Les groupes tournent et suivent l'ordre écrit ci dessous > Table 1 vers table 2 et table 7 vers table 1,.



- Le référent et l'animateur restent toujours à la même table et ils gardent les documents support avec les 3 questionnements le DIAG/ les AFOM/ les ENJEUX + exemple de leviers....

- ARRIVÉE DU PROCHAIN GROUPE —**
- 5 min**
- Le référent reçoit le groupe qui arrive, il rappelle les 3 questionnements posés pour cette trajectoire et présente les propositions du groupe qui vient de quitter la table

- TOUR DE TABLE —**
- On demande alors :
 - LES AVIS
 - LES CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR CETTE TRAJECTOIRE pour chacun des participants lors du tour de table.

- PRISE DE NOTE —**
- 5-10 min**
- Enrichissement par le groupe avec prise de note par le référent.

NB: À partir du temps n°2 nous demandons seulement l'avis et des contributions supplémentaires des participants quant aux propositions qui ont été proposées pendant le temps précédent.

- L'animateur formalise sur tablette les compléments apportés à la fiche leviers/ actions en cohérence avec prise de note par le référent et s'enquiert de vérifier que cela va bien au référent à chaque fin de temps avant arrivée groupe suivant

- Fiche support pour 2 (fiches qui restent sur les tables)
- Fiche levier A3-recto/verso pour référent
- Tablette pour noter pour les animateurs

- Enrichir sur la tablette la fiche support leviers

Questionnements qui peuvent vous aider pour les ateliers

- Qu'est ce que vous évoque la trajectoire ?
- Quelles sont vos remarques ?
- Selon vous, quels sont les leviers qui en découlent ?
- Avez-vous des idées de projets, des solutions à ces questionnements ?



RESTITUTION

Temps 8

16h-17h

- En mode « plénière » : l'ensemble des participants se retrouvent assis à leur table de départ avec le référent et l'animateur

- MOMENT DE RESTITUTION —**
- Chaque référent de chaque trajectoire avec l'aide de l'animateur restitue ce qui a été dit. Lecture de la tablette avec projection en direct > Il y aura besoin d'un aide pour l'écran

- S'assurer que le référent n'omet rien Venir en aide et en relais et se préparer à prendre le relais si le référent sèche

Stratégie de Développement Local 2021-2027
Membres des COTEH - COPIL

Membres du COTEH :

AMAR Séverine Service Economie CCBDP
 ANDRES Christophe Sycoteb
 BEAUSSOUBRE Laurent Direction Tourisme Région Nouvelle-Aquitaine
 BOURGES Sophie DATAR Région
 BOYER Flore Chambre d'Agriculture
 BOYER Nicolas Chef de service aménagement et infrastructures CAB
 CHAMOUTON Valérie Service Europe Département
 COULON Dominique Conseillère de Développement Département
 COUSTILLAS Valérie Service Europe Département
 DANILLO Florie Stagiaire Délégation Générale Grand Bergeracois
 FOSSEZ Marie Economie-tourisme CCPSP
 GASPERINI Célia Service Europe Région
 GASSELING Pauline Directrice OT CCBDP
 GIROL Nathalie Conseillère Culturelle Territoriale Département
 GORSE Elisabeth Directrice CCMMG
 HAYMAN Sylvie Directrice CCPSP
 JAUBERT Eric DATAR Région
 JEBOUJI Anne-Marie Directrice OT CCPSP
 JOSEPH Elise Chef de service vie locale CAB
 JULIEN Marine Directrice AgroBio Périgord
 LACOMBE Bertrand Conseiller Chambre des Métiers Dordogne
 MAILLETAS Karine Gestionnaire Leader CAB
 MALBERT Guillaume CADET Région
 NEPVEU Annick Conseillère de Développement Département
 PARRE Philippe Chef unité santé CAB
 PELLETANT Monique Directrice CCBDP
 PERINET Philippe Directeur SEM Quai Cyrano et OT Bergerac
 PERRIN Philippe Chef Service développement économie CAB
 RAVEL Thierry ESS Région
 RAYNAUD Véronique Service urbanisme CCBDP
 ROYER Amandine Service quartiers prioritaires de la ville CAB
 SANVOISIN Laurent CCI Dordogne
 TORLASCO Yan Directeur Général des Services CAB
 TUSSEAU Anne-Claude Déléguée Générale du Grand Bergeracois

Membres du COPIL :

BETAILLE Jérôme Conseiller départemental, Président CC Portes Sud Périgord, Maire d'Eymet
 BOIDE Thierry Président CC Montaigne Montravel et Gurson, Maire de St Géraud de Corps
 BOURDIL Jean-Maurice 2nd Vice-Président Logement, cadre de vie et voirie CCPSP, Maire de Saint-Julien-Innocence-Eulalie

CATHUS Christophe Elu régional de territoire Grand Bergeracois, 7e Vice-Président
Développement économique et touristique CCBDP

CHAPELLET Jean-Jacques 2e vice-président Finances et performance de la gestion CAB, Maire
de Thénac

DELMARES Frédéric Conseiller départemental, Président Communauté d'Agglomération
Bergeracoise, Maire de Creysse

GALLOT Christian 1er Vice-Président Enfance et jeunesse et tourisme et rivière, Maire de
Saint-Antoine-de-Breuilh

GOUIN Jean-Marc Président CC Bastides Dordogne Périgord, 1er Adjoint Mairie Buisson de
Cadouin

RABAT Daniel 5e Vice-Président chargé Grands projets et politique contractuelle, Maire de
Saussignac

PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX
À L'ÉLABORATION ET À LA MISE ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION ENGAGÉE

Plateforme : www.dla-grand-bergeracois.elangroupe.eu

&

Ateliers du 19 avril 2022

Le Grand Bergeracois

Élaboration d'une STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
menée par LES ACTEURS LOCAUX
Pour la période de programmation
européenne 2021-2027



SYNTHÈSE CONTRIBUTIONS AUX ATELIERS DU 19 AVRIL 2022

TRAJECTOIRE: Démographique & Territoriale



Le Grand Bergeracois



LES LEVIERS

- ACCOMPAGNER LES JEUNES À LA FORMATION ET À L'EMPLOI
- ASSURER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DÉCENTS & ADAPTÉS NOTAMMENT POUR LES SÉNIORS ET LES JEUNES
- FORMER AUX MÉTIERS DE SERVICES ET D'AIDE À LA PERSONNE ET CRÉER DE L'EMPLOI
- CRÉER DU LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL
- FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LA RESSOURCE CULTURELLE
- VALORISATION DE PROJETS ORIGINAUX, D'EXCELLENCE POUR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE
- CRÉATION DE LIEUX POUR LA JEUNESSE
- ACCOMPAGNER LES DIFFÉRENTES PÉRIODES DE LA VIE D'UN SÉNIOR - POLITIQUE DU « ALLER/VERS »
- DÉVELOPPER LES FORMES DE MOBILITÉS

LES PROJETS

- Organiser un forum des métiers de la formation
- Concevoir un livret recensant toutes les possibilités que les étudiants, entrepreneurs, entreprises ont au niveau des réseaux, aides, accompagnement, entreprises présentes sur le territoire, partenariats possibles, offres culturelles...
- Communiquer à l'extérieur auprès des universités de Bordeaux, Toulouse, Périgueux, Limoges, participer aux salons dans ces villes.
- Mise en place d'un marketing territorial : points d'informations, de démarchage pour montrer que le secteur du service et d'aide à la personne recrute.
- Créer des fiches de postes expliquant tous les avantages, offres de services sur le territoire.
- Proposer aux nouveaux arrivants d'aider à la recherche d'emploi pour les conjoints.
- Créer une plateforme qui permettrait de mettre en lien les propriétaires/saisonniers/étudiants
- Mise en place de « Tiny Houses » qui serviraient notamment à héberger les saisonniers pendant la période des vendanges
- Proposer des solutions aux propriétaires pour la rénovation des logements vacants
- Réhabilitation de structure pour accueillir des étudiants (avec une conciergerie) permettant aussi aux saisonniers de s'y loger l'été
- Rénovations de granges pour de la location saisonnière
- Créer des foyers jeunes travailleurs/auberges de jeunesse
- Prévoir des services itinérants pour les médecins généralistes (se déplacer directement en milieu rural)
- Prévoir un bus itinérant qui permet d'amener les services au plus près des personnes (animations, services...)
- Locations intergénérationnelles, logements autonomes, colocation pour personnes âgées en adaptant les lieux aux besoins. (Près des services, et/ou transports)
- Promouvoir des Initiatives micro-EHPAD : idée de cantine mixte avec les enfants
- Accompagnement à la création d'un festival
- Construire une école du numérique + un incubateur/ pépinière avec la création de start up et un système de parrainage pour ces projets d'acteurs privés pour accompagner les projets
- Créer un centre d'innovation ouvert à tous, qui permettrait aussi de promouvoir les métiers possibles dans le Grand Bergeracois
- Offre de produits culturels et mieux informer sur l'existant
- Accompagnement à la création d'un café associatif ouvert le dimanche soir.
- Création de navette pour amener les habitants vers les lieux culturels pour des événements spécifiques
- Ouverture des commerces entre 12H et 14h
- Projet à identifier



LES LEVIERS

- **CHOISIR UN MIX ÉNERGÉTIQUE À PARTIR DE RESSOURCES LOCALES AVEC DIVERSIFICATION ET PRÉVENIR LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**
- **DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS ALTERNATIVES SUR LE TERRITOIRE**
- **SENSIBILISER, ACCOMPAGNER, VALORISER ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NOTAMMENT AUTOUR DES DÉCHETS**
- **DÉPLOYER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**
- **VALORISER CE QUI SE PASSE AUTOUR DE LA RIVIÈRE DORDOGNE ET DE SA BIODIVERSITÉ**
- **PRÉSERVER ET FAIRE DE L'EAU UNE RESSOURCE DURABLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
- **RÉSILIENCE DU TERRITOIRE**
- **COMMUNIQUER AUTOURS D' ACTIONS DURABLES ET SUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**

LES PROJETS

- Structurer une filière bois et développer la chaufferie au bois et la géothermie en veillant à une exploitation saine des ressources
- Faire des zonages dans le cadre des PLU pour prévenir les risques environnementaux ainsi que communiquer et accompagner le développement de l'autonomie énergétique et de l'hydrogène
- Mutualiser les chaudières pour les bâtiments publics et développer des centrales collectives de la biomasse : production de chaud collectif à travers la biomasse (Prignonrieux)
- Mettre en place la méthanisation

- Accompagner les professionnels vers les mobilités durables + mutualisation transports logistiques des professionnels
- Mettre en place un « BlaBlaCar local » en lien avec la SNCF et l'aéroport pour rendre efficient le co-voiturage
- Prévoir des parkings à l'entrée et à la gare de Bergerac
- Prévoir une navette cœur de ville en électrique
- Mettre en place des parcours cyclables en ville
- Installer des bornes électriques pour les véhicules

- Soutenir les initiatives de valorisation des déchets
- Développer l'économie de circuit court et de proximité (CCP) et magasins producteurs

- Tous les projets structurants doivent s'inscrire dans une trajectoire environnementale
- Rénovation énergétique des bâtiments avec une exemplarité du secteur public (commandes et bâtis)

- Mettre en place des activités touristiques durables autour de la Dordogne (exemple : classification UNESCO, mise en place de circuits cyclables des vins)
- Dépollution des nappes et de la Dordogne (pesticides /activité humaine) et permettre la préservation des eaux
- S'approprier les études de biodiversité, valoriser la rivière dans le tourisme et auprès des producteurs
- S'appuyer sur le cahier des charges pour mettre en transition les viticoles (objectif 100% bio)
- Faire de la forêt un site protégé (réserve naturelle)

- Mener des études concernant le réseau d'eau et de sa rénovation
- Création d'un stade eaux vives environnementalement responsable
- Adaptabilité de l'agriculture à la sécheresse > économie en Eau : existence de nombreuses ASA avec fuites / réseau d'eau potable qui fuit
- Récupération des eaux de pluie pour des équipements publics (toilettes),
- Favoriser le double circuit

- Densifier les zones d'activités existantes pas de nouvelles ZA et reconverter les friches industrielles (exemple : reconversion du site de l'Escat)

- Mettre en place une communication sur la transition sur le territoire / marketing territorial avec un annuaire de la transition
- Mettre à disposition des lieux de rencontre et de coopérations pour les acteurs du territoire concernant la transition dans le cadre du PTCE
- Créer un campus connecté pour former sur l'environnement les futurs ingénieurs notamment l'écologie industrielle
- Développer un guichet unique d'information et d'accompagnement sur la rénovation énergétique (pro/part)

SYNTHÈSE CONTRIBUTIONS AUX ATELIERS DU 19 AVRIL 2022

TRAJECTOIRE: Économique 1/2



Le Grand Bergeracois



LES LEVIERS

- DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
- AMÉLIORER L'IMAGE DU TERRITOIRE
- DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOISIRS ET TOURISTIQUES
- DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE AUTOUR DE LA VOIE VERTE V91
- CRÉER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ENTREPRISES (SYNERGIE ENTRE LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONNELS)
- CONFORTER LA DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

LES PROJETS

- Créer un centre d'innovation en mettant en valeur l'excellence et l'offre de niche pour se créer de nouveaux marchés.
 - Ouvert à tous et que les jeunes puissent visiter
 - Donne l'idée des emplois innovants et en pointe sur le territoire
- Rééquiper les entreprises pour leurs évolutions énergétiques (consommation, travaux de restauration, matériaux)
- Cohérence et communication entre les transports en commun et les navettes
- Construire une image positive du territoire qui donne envie de venir (stratégie de marketing territoriale)
- Augmenter la capacité d'hébergement collective
 - Hôtelière
 - Camping en face du stade d'eaux vives
- Construire une rivière de contournement sur la Dordogne en rejoignant la voie verte
- Créer une série de services autour de la voie verte
 - Restaurants
 - Guinguettes
 - Hébergement
 - Service de dépannage et location
- Créer une offre de tourisme multimodale (Train+ vélo+ gabarre et/ou canoé)
- Créer un pôle entrepreneurial co-construit entreprises en institutionnels (guichet unique pour les entreprises) sur des friches existantes ou des lieux en cours de développement
 - Ex BNI : Business Network Entreprise (réseau d'entreprise par secteur d'activité)
 - Accueil des entreprises et des nouveaux actifs
 - Personnels experts dédiés à chaque étape (lieu d'implantation, financement mobilisable)
 - Créer une conciergerie pour accompagner les entreprises :
 - Un besoin – une réponse
 - Créer des appels à projets
 - Développer des services de conseil et/ou de l'accompagnement administratif (internet ou externe en fonction des besoins)
- Promouvoir Bergerac à Bordeaux
 - Créer des événements autour du TER qui permettent de se rendre compte de la possibilité de venir travailler à Bergerac pour un Bordelais (autour de Cyrano, des bastides, de la rivière par ex)
 - Valorisation d'emplois ou d'opportunités d'affaires à cette occasion.
- Démarche EIT avec un cahier des charges environnemental, social et local.



LES LEVIERS

- DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES DU TERRITOIRE
- ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES ET L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES
- DÉVELOPPER LA FORMATION ET L'EMPLOYABILITÉ DES MÉTIERS EN TENSION (AIDE À LA PERSONNE, HÔTELLERIE, TOURISME, ET L'AGRICULTURE)
- SÉCURISER L'ACCÈS AU LOGEMENT FACE À LA TENDANCE D'AUGMENTATION DES COÛTS
- ORGANISER LES ACTEURS EN RÉSEAUX ET CRÉER DES LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES
- FAIRE DE L'AÉROPORT UNE PLATEFORME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR DES FILIÈRES PLUS VERTE (AÉRONAUTIQUE PLUS VERTE)
- DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LES PROJETS

- Proposer aux entreprises qui ont du mal à recruter de présenter dans les collèges les métiers qui recrutent
- Développement d'un campus connecté
- Adapter la formation des jeunes au marché de l'emploi
- Prospecter les écoles d'ingénieurs nationales, universités... et proposer des stages originaux à haute valeur ajoutée (hébergement et prise en charge d'animations « jeunes » durant leur séjour)
- Avoir une politique attractive de loyer pour des entreprises à l'installation
- Créer un partenariat avec les bailleurs sociaux pour le développement et la mise en location de locaux professionnels
- Référencer un maillage d'entreprises volontaires pour aider les entreprises à l'installation (bureau, partage d'idée, parrainage)
 - Créer de village d'artisans commerce
 - Créer maisons d'artisans d'art
- Augmenter la capacité des établissements de formation sanitaire et sociales et autres
- Développer les filières présentes et en tension sur le territoire (créer un BTS Tourisme à la MFR de La Force)
- Pour un public plus âgé et avec un savoir être, proposer des formations certifiantes dans les entreprises
 - Développer le tutorat
- Réhabiliter les logements vacants pour en faire des logements à loyer modéré
- Création de clubs très locaux pour échanger sur les opportunités ou partenariats éventuels (coopération, alliances, nouveaux débouchés) en connexion avec les chambres consulaires (proposer des accompagnements ou des formations le cas échéant)
- Faciliter l'ergonomie du site de l'aéroport
- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises autour d'une filière l'aéronautique plus verte
- Installer de la formation autour de la thématique aéronautique
- Créer un partenariat avec les collègues pour faire connaître les métiers de l'aéronautique (ex Brevet d'Initiation Aéronautique)
- Permettre aux acteurs économiques d'avoir accès à des locaux techniques adaptés (ESCAT)
- Faire de la collectivité un aménageur économique du terrain à la prise
- Permettre à des acteurs économiques d'accéder à des locaux techniques (dans le but de favoriser l'implantation d'activités économiques sur le territoire quand de grandes métropoles n'ont plus de foncier)
- Aider l'installation de jeunes agriculteurs en proposant un jardin participatif dans les entreprises propriétaires du sol (exemple A2S) et les collectivités (entretien des surfaces)

SYNTHÈSE CONTRIBUTIONS AUX ATELIERS DU 19 AVRIL 2022

TRAJECTOIRE: Alimentaire



Le Grand Bergeracois



Une feuille de route partagée entre citoyens et agriculteurs, pour avoir une vision à moyen et court terme dont un état des lieux avec précision des outils et dispositifs existants et identification des disparités entre territoires (essaimage de ce qui a été fait sur Agglo Bergerac vers les autres EPCI), avec intégration de la dimension PAIT « Programme alimentaire inter territoire »

LES LEVIERS

- TRANSMISSION ET GESTION DU FONCIER EN ACCOMPAGNANT LES CHANGEMENTS DE FINANCEMENTS DES OUTILS
- FORMATION
- COMMUNIQUER ET SUSCITER DES VOCATIONS.
- ANTICIPATION DES NOUVEAUX MODES D'AGRICULTURES
- MUTUALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES OUTILS DU PAT
- ORGANISATION ET STRUCTURATION DES FERMES ET MODÈLE ÉCONOMIQUE
- GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

LES PROJETS

- Création d'un pôle de transmission :
 - Élargir l'initiative «Regroupement en réseau de structures agricoles» permettant de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs : expérimentation pour la viticulture et à voir comment on étend aux autres filières.
 - Valoriser les outils comme «Répertoire à l'installation» ou les initiatives et dynamiques déjà engagées
 - Cave 34 : manger bio, terres de lien, agro bio Périgord
 - Coopération avec enjeu de mobilisation d'un ensemble d'acteurs
- Un campus d'excellence agricole pour stimuler les BTS et formations supérieures pour l'installation de filières agricoles d'excellence, avec intégration de la dimension adaptation au climat/ pratiques culturelles
Intégrer dans ce campus les dynamiques engagées ou à venir autour de la Licence pro « Robot Sciences Agronomique», les formations moins diplômantes mais tout aussi valorisantes et reprises par le CFA, antenne CNAM pour licence/ BTS agriculture et innovation de demain, ainsi que le Campus connecté démarré en septembre 2021.
Nb : Dossier déposé fin 2019 autour Lycée LA BRIE
- Une dynamique «Cité des métiers» à associer au campus d'excellence agricole pour répondre aux difficultés de sourcing des candidats.
 - Encadrement pédagogique-
 - Revalorisation des métiers de l'agriculture.
 - Portes ouvertes au sein des exploitations.
 - Susciter des vocations manuelles avec jardins participatifs.
 - Accompagner les reconversions professionnelles
 - Dimension pédagogique autour de la ferme test avec vocation pédagogique.
 - Un lieu d'information unique pour la population pour organisation en demande
 - Valoriser le fait d'avoir sur le territoire le CTIFL > centre technique information sur fruits & légumes
 - Cartographie des productions agricoles du territoire et accessibilité.
 - Partenariat avec les écoles du territoire pour sensibiliser les jeunes à l'agriculture
- Projet à définir pour accompagner les pratiques agricoles & climat + irrigation et changement du mode d'irrigation.
- Des équipements en amont de la légumerie pour les maillons production et approvisionnement (ex coopérative avec partage de risques avec agriculteurs).
 - Organiser pour les marchés circuits courts, des exploitations avec terres dédiées et unités agricoles, pour palier les soucis de contractualisation avec les agriculteurs
 - Installation de maraichers avec lancement d'AMI pour recruter.
 - Ex : Achat d'une ferme de 12ha avec des espaces tests mais difficulté à trouver des agriculteurs.
 - Besoin d'un MIN pour avoir espace hub concentration flux de matière pour approvisionnement.
- De l'ingénierie dédiée pour accompagner les difficultés à appliquer la Loi Egalim
- Allier alimentation avec marketing vert pour aller vers des labels territoriaux → Mieux cultiver et mieux vendre.
- Valoriser le « small is beautiful » > se différencier d'autres endroits de France où la macro est plus répandue.
- Regroupement agriculteurs sur la même exploitation. Se regrouper avec une montée en gamme des produits (BIO) et mise en place du partage de matériels (CUMA).
- Commission dédiée du conseil de développement ou d'un lieu de coopération dédié à la trajectoire alimentaire.
- Développer les produits locaux dans la restauration collective

Élaboration d'une stratégie de développement local menée par les acteurs locaux pour la période européenne 2021-2027



LES LEVIERS

- DÉVELOPPER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET LES MOYENS DÉDIÉS (ORIENTATION) POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE DE FORMATION SUR LE TERRITOIRE
- AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATION
- DÉVELOPPER LE LIEN DE COHÉSION ENTRE LES APPRENANTS
- RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS : MISSION LOCALE, PÔLE EMPLOI, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, CLUBS D'ENTREPRISES
- DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
- DÉVELOPPER LA FORMATION VIA LES OUTILS NUMÉRIQUES
- AMÉLIORER L'ACCUEIL DES SAISONNIERS
- SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX ACTUELS (DEV DURABLE, TRANSITIONS...)

LES PROJETS

- Création d'une plateforme de mise en relation apprenants/entreprises
- Découverte des métiers : portes ouvertes, salons, forums.
- Valorisation des métiers qui souffrent d'une image négative (BTP, industrie, agriculture)
- Création d'un espace jeune ou itinérance (PIJ) Bus itinérant « emploi »
- Développer les entreprises d'insertion
- Mise en réseau des agriculteurs (démonstration, portes ouvertes)
- Faire « sens » plutôt que d'aborder l'aspect métier dans un premier temps (chez les jeunes faire «sens» est prioritaire)
- Renforcer le partenariat avec la Région sur l'orientation des jeunes (accès métiers)
- CLEE (comité local école entreprise)
- FABLAB (découverte des métiers)
- Lieu d'accueil pour les apprenants
- Formations en entreprise à adapter, difficultés à accueillir les stagiaires, apprentis
- Formations qualifiantes en interne (validation des acquis en entreprise)
- Développer des formations sur les territoires : ex MFR de VAYRES (33), apprentissage (licence tourisme), proposer des formations (BAC+2, BAC+3) en lien avec les demandes industrielles du secteur (Mécanique, Électronique, Informatique)
- Développer les nouveaux métiers liés à la sobriété numérique
- Bilan des besoins avec Pôle Emploi (agro foresterie, vignes)
- Recenser les initiatives originales, Montrer les savoirs faire, centre d'innovation dès le plus jeune âge (guichet unique)
- Projet à définir
- Mutualisation des équipements (logement, mobilité, internat établissements scolaires)
- Mettre en place une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale [GEPCT] vers les commerçants de proximité
- Plus de logements, services aux étudiants sur le territoire
- 1 Campus connecté
- Projet site de la Manufacture (La Périgourdine) à Bergerac (CFA, Fablab..)
- Projet à développer
- Projet à développer

SYNTHÈSE CONTRIBUTIONS AUX ATELIERS DU 19 AVRIL 2022

TRAJECTOIRE: Sociale et du bonheur



Le Grand Bergeracois



LES LEVIERS

- FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS POUR RENDRE VISIBLE L'EXISTANT : RÉFLÉCHIR À COMMENT COMMUNIQUER SUR L'EXISTANT
- CONSTRUIRE EN LIEN AVEC LES ACTEURS LOCAUX DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS RÉPONDANT À LEURS BESOINS
- CRÉER DU LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL
- AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS (NOTAMMENT AU SÉNIORS)
- VALORISER L'OFFRE CULTURELLE, PATRIMONIALE, PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE
- MUTUALISER LE FONCTIONNEMENT ET LES PROGRAMMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DU TERRITOIRE
- RECENSER LES BESOINS
- ACCOMPAGNER LES JEUNES À LA FORMATION ET À L'EMPLOI
- FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS
- UNE MEILLEURE SYNERGIE ENTRE LES ENTREPRISES, LES ASSOCIATIONS ET LES INSTITUTIONNELS : UN BESOIN / UNE ACTION
- SOUTENIR ET METTRE EN RÉSEAU LES PROJETS CULTURELS CONSTRUITS SUR LE TERRITOIRE.

LES PROJETS

- Proposer une plateforme qui recense par thématique l'ensemble des structures du territoire
- Recenser les associations du territoire et les réunir afin de coordonner et mutualiser leurs activités et développer ensemble de nouveaux projets prévoir des bus, navettes, plateformes de covoiturage pour accéder aux manifestations organisées
- Organisation de cafés rencontres
- Créer, financer, réhabiliter des piscines pour favoriser la pratique de la natation et prévenir contre les risques de noyade -> Développer le «savoir nager»
- Aménager plus d'équipements publics pour les enfants
- Aménager plus d'équipements sportifs, parcours santé
- Créer des résidences intergénérationnelles adaptées au territoire
- Inventer des événements intergénérationnels avec un signal fort autour d'une spécificité emblématique du territoire (réinventer les fêtes du village)
- Financer un bus services et/ou des agents mobiles des Espaces France Services afin qu'ils puissent se déplacer vers les personnes vulnérables et dans les zones les moins couvertes
- Financer les formations médicales, paramédicales (et divers besoins spécifiques du territoire) en établissant des conventions / contrats qui permettent de retenir les jeunes formés sur le territoire (à minima pour 5 ans)
- Améliorer la couverture internet pour un meilleur accès aux services en ligne (notamment téléconsultation)
- Promouvoir / mieux faire connaître le dispositif « REZONE » qui vise à accompagner les professionnels de santé dans le choix de leur installation sur le territoire
- Mettre en avant la biodiversité du territoire à travers notamment des démarches de classification (exemple : classer la voie verte)
- Faire un effort sur l'esthétisme (notion du beau) des villages, rues, commerces, etc. afin de renforcer la fierté d'appartenance de la population à son territoire : maintenir les habitants sur le territoire et inciter de nouveaux à s'y installer
- Renforcer la compétence culture au sein des EPCI (missions de coordination) qui permettent d'assurer la mutualisation des structures et des activités
- Favoriser des temps et des espaces de rencontres entre les diverses ressources (dont les habitants) du territoire pour partager les attentes, les besoins et les vécus
- Lutter contre la saisonnalité de l'emploi par la pluriactivité des jeunes : les former à divers emplois
- Donner la possibilité aux jeunes de valider leurs acquis à travers des formations directement en entreprises : labeliser les formations en entreprises afin de les reconnaître
- Proposer une tarification des animations culturelles aux usagers en fonction de leur quotient familial
- Négocier plus de subventions octroyées aux associations afin de favoriser la gratuité de l'accès aux projets associatifs à tous publics (particulièrement hors saison estivale)
- Projet à définir
- Des projets sur différentes périodes et durées, en lien avec l'Agence Culturelle Départementale mobilisant les artistes et la population (jeunes, écoliers, tissus associatifs, seniors, acteurs économiques), projets qui permettraient aussi de créer du lien intergénérationnel par la culture ; découvrir, partager et encourager la création artistique. (rencontres, expositions, partage)

Élaboration d'une stratégie de développement local menée par les acteurs locaux pour la période européenne 2021-2027



LES LEVIERS

→ FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

→ COMMUNIQUER AUTOURS DES ACTIONS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

→ DÉPLOYER DES ACTIONS QUI FAVORISENT LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION

→ FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI AUX JEUNES

→ CRÉER DU LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

LES PROJETS

- Inclure dans les projets numériques financés un critère de formation au numérique (Cf. association B.A.S.E)
- Faire connaître l'offre numérique sociale
- Améliorer la couverture numérique,
- Aide au sous équipement numérique,
- Aide à la formation et accompagnement à l'utilisation des outils numériques

- Soutenir la communication des associations :
Un technicien Grand Bergeracois, une structure de type OT qui appuie la valorisation des associations, des points de partage d'information (ex. espace communication sur boîte à livre), panneaux affichage réservés aux associations (numérique et affiches, Grand Bergeracois),
- Mise en place de cartes culturelles pour événements locaux (carte Pass),
- Utiliser les événements et les associations comme médiateurs vers d'autres associations, pour créer des synergies (ex. sport et culture)
- Étendre et développer la plateforme « droit culturel » existante sur CAB à l'échelle du Grand Bergeracois.
- Promotion des événements culturels, qui devrait permettre de coordonner les événements. Diffuser au grand public et sur le Grand Bergeracois.
- Créer un site qui regroupe toutes les associations du territoire, création d'un répertoire associatif
- Programmer une réunion annuelle des associations,
- Mener un diagnostic des besoins et dynamiques des associations du territoire.
- Demander aux associations de participer aux événements de promotion des associations (critère de financement),
- Mise en avant des personnes engagées via la communication.

- Développer une instance de concertation jeune, pour écouter les jeunes et les impliquer, de donner la possibilité de monter des projets concrets (enveloppe budgétaire) : ex. conseil municipaux de jeunes, CODEV jeunes avec une enveloppe dédiée aux fonds européens, réunions de jeunes mensuelles,
- Création d'un espace jeunes citoyens (ou à partir de tiers lieux) : avec des éducateurs, près des collèges, des écoles. Mettre à disposition des minibus (pour aller faire des visites, assister à des événements).
- Repenser la communication élus et public (moment de convivialité, enquête publique, consultation, commission permanente de citoyen, système d'information itinérant) pour renforcer la démocratie participative.
- Créer de réels espaces de concertation et de rencontres entre les acteurs du territoire
- Encourager l'organisation de forum et initiatives autour de l'aide à l'emploi (CV, lettre de motivation, job dating), organiser des journées de terrain (fermes pédagogiques, découverte de métiers)
- Penser des lieux, des espaces d'échanges, qui donnent une dynamique au territoire : Buvette communale, SCOP, projet de bars itinérants, restaurants itinérants,
- Développer la médiation entre associations du territoire et le public.

- Renforcer maillage du territoire en Bureau information jeunesse sur les communes
- Sensibiliser au bénévolat, pour valoriser les savoirs faire et savoirs être de chacun et développer le civisme,
- Valoriser et raconter l'histoire du pays aux habitants et nouveaux habitants du pays
- Développer un réseau d'habitats partagés pour jeunes en formation (avec un animateur) (Cf. Résidence intergénérationnelle Bergerac)

- Repenser le lien intergénérationnel entre jeunes et seniors, permettant une aide au numérique, une aide à la mobilité.



Le Grand Bergeracois



SUITE AUX TRAVAUX RÉALISÉS SUR CHACUNE DES 7 TRAJECTOIRES, 3 ENJEUX PRÉDOMINANTS D'INTERVENTIONS ÉMERGENT:

1

Développer et renforcer « l'Économie de la Connaissance ». Cela se traduit par le déploiement de leviers prioritaires concernant notamment :

- Le développement de formations sur les lignes de force et d'ambitions du territoire (Agriculture, tourisme, santé & social, numérique, robotique & maintenance...)
- D'accompagner et de diffuser la connaissance et l'innovation
- Ainsi que d'animer et créer des synergies entre les dispositifs/outils existants ou bien de les renforcer.



2

Déployer des projets structurants et majeurs, capables de renforcer cette économie de la connaissance, Pour cela il est nécessaire de bien les cibler et identifier leurs impacts attendus. Ce serait le cas des projets suivants :

(Parcours d'eaux vives, fermes et outils mutualisés pour soutenir la production et l'approvisionnement, Campus d'excellence et Cité de l'innovation et métiers, etc...)



3

Animer un écosystème d'acteurs et soutenir les initiatives territoriales en percolation avec ces projets structurants, en mettant en place une **gouvernance de proximité et de coopérations renforcées**.



Structure Porteuse

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Délégation Générale du Grand Bergeracois

Domaine de La Tour « la Tour Est »

CS40012

24112 Bergerac Cedex

05 53 23 43 95 - contact@la-cab.fr